LES CRIS ET LES NASKAPIS DU QUÉBEC

LEUR MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme

Document compilé et annoté par Denis Beaulieu
Direction générale de
la recherche et de la
planification

Publié par la Direction des communications

Ce document est disponible en anglais

Dépôt légal, 3e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
© Gouvernement du Québec, 1984
ISBN 2-550-11224-5

TABLE DES MATIERES

		PAGE
INTRODUCTION		1
PARTIE I: SYNTHESE DE LA SITUATION		3
CHAPITRE 1:	LE CADRE PHYSIQUE	5
	1.1- La localisation	5
	1.2- Le climat	6
CHAPITRE 2:	LA DEMOGRAPHIE	9
	2.1- La population	9
CHAPITRE 3:	LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE	11
	3.1- La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois	11
	3.2- Le régime des terres	12
	3.3- L'administration locale et régionale	12
	3.4- Le régime de protection de l'environnement	14
	3.5- Le développement économique et social	15
	3.6- L'enseignement	16
	3.7- Les services de santé et services sociaux	17
CHAPITRE 4:	LA STRUCTURE ECONOMIQUE	19
	4.1- Le secteur primaire	19
	4.2- Le secteur secondaire	20
	4.3- Le secteur tertiaire	20

PAGE

CHAPITRE 5: LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES REGIONALES..... 23

5.1- La main-d'oeuvre..... 23

5.2- L'enseignement..... 24

5.3- La santé..... 25

5.4- Les services municipaux..... 26

5.5- L'énergie..... 27

5.6- L'habitation..... 28

5.7- Les services communautaires..... 29

5.8- La justice..... 30

5.9- Les transports..... 31

5.10- Les communications..... 32

5.11- Le commerce..... 33

5.12- Les activités traditionnelles..... 34

5.13- La structure des revenus..... 36

5.14- La structure des dépenses..... 37

CHAPITRE 6: LES TABLEAUX SYNTHETIQUES..... 39

LISTE DES TABLEAUX:

Tableau 1: Municipalité - Démographie..... 40

Tableau 1A: Population crie selon les groupes d'âge..... 41

Tableau 2: Main-d'oeuvre et Main-d'oeuvre autochtone selon le type d'emploi et selon le type d'employeur..... 42

Tableau 3: Liste des employeurs..... 43

Tableau 4: Enseignement - Service de santé..... 44

Tableau 5: Services municipaux - Habitation..... 45

PAGE

Tableau 6: Energie - Services communautaires - Justice..... 46

Tableau 7: Transports - Communications..... 47

Tableau 8: Commerces et entreprises..... 48

Tableau 9: Estimé de la récolte - poids comestible..... 49

Tableau 9A: Estimé de la récolte, Total: Cris..... 50

Tableau 10: Revenus autochtones..... 51

Tableau 10A: Revenus autochtones, Total: Cris..... 52

PARTIE II: PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE CHAQUE MUNICIPALITE... 53

1. Kawawachikamach..... 55

2. Poste-de-la-Baleine..... 71

3. Chisasibi..... 89

4. Wemindji..... 107

5. Eastmain..... 125

6. Fort-Rupert..... 143

7. Némiscau..... 161

8. Mistassini..... 179

9. Waswanipi..... 197

SOURCES..... 215

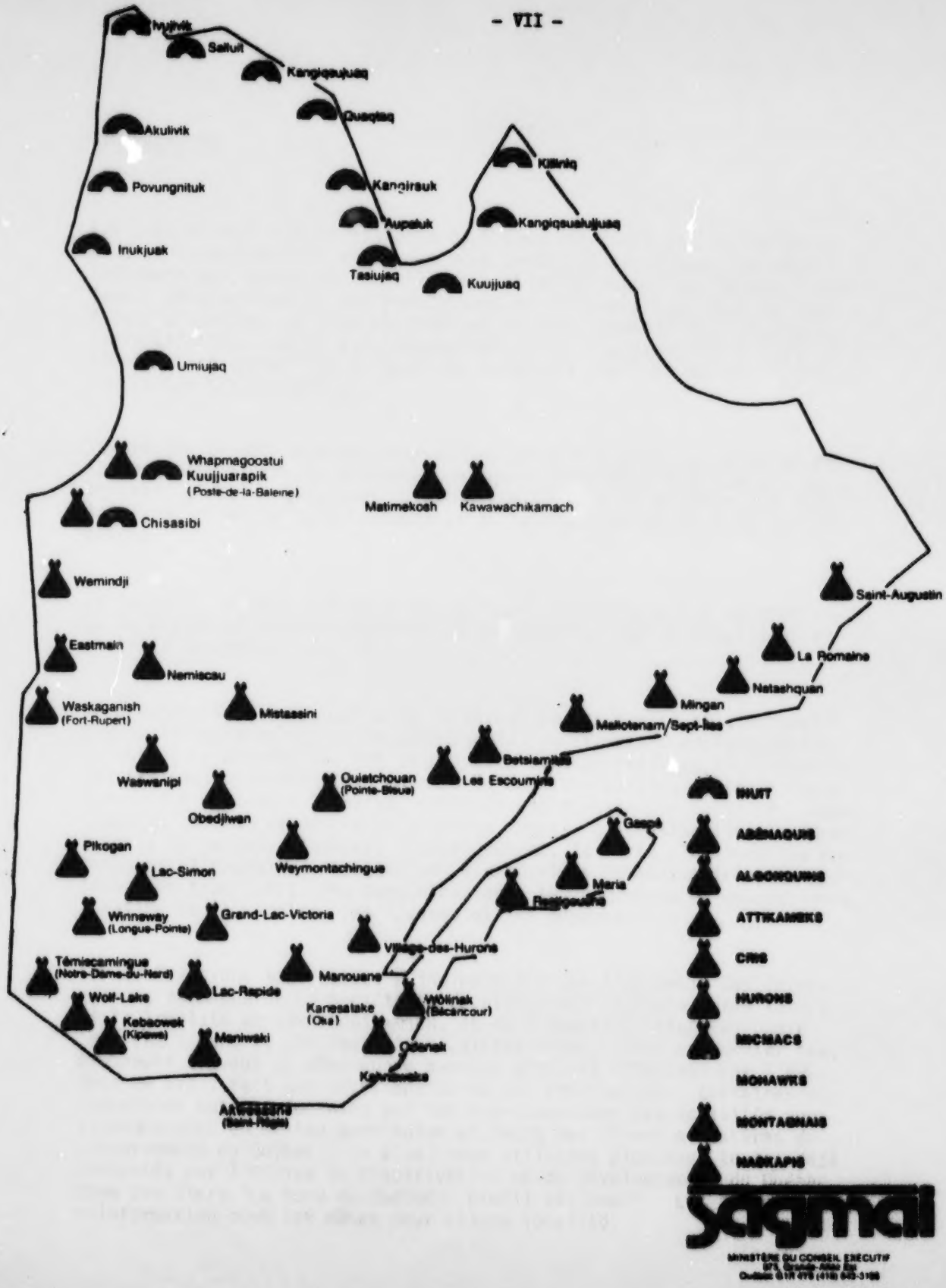
Kuujjuaq
Salluit
Kangiqsujuaq
Quaqtaq
Akulivik
Povungnituk
Inukjuak
Kangirsuk
Aupaluk
Tasiujaq
Kuujjuaq
Kangiqsualujjuaq
Umiujaq
Whapmagoostui
Kuujjuarapik
(Poste-de-la-Baleine)
Chisasibi
Matimekosh
Kawawachikamach
Wemindji
Eastmain
Nemiscau
Waskaganish
(Fort-Rupert)
Mistassini
Waswanipi
Obedjiwan
Pikogan
Lac-Simon
Weymontachingue
Winneway
(Longue-Pointe)
Grand-Lac-Victoria
Témiscamingue
(Notre-Dame-du-Nord)
Lac-Rapide
Wolf-Lake
Kebaowek
(Kipawa)
Maniwaki
Manouane
Kanesatake
(Oka)
Odanak
Wôlinak
(Bécancour)
Village-des-Hurons
Quistchouan
(Pointe-Bleue)
Les Escoumins
Betsiamites
Maliotenam/Sept-Îles
Mingan
Natashquan
La Romaine
Saint-Augustin
Gaspé
Maria
Restigouche
INUIT
ABÉNAQUIS
ALGONQUINS
ATTIKAMEKS
CRIS
HURONS
MICMACS
MOHAWKS
MONTAGNAIS
NASKAPIS
Sagmai
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Les populations crie et naskapie du Québec ont connu une évolution rapide principalement au cours des deux dernières décennies. Le développement des moyens de communication et de transport ont réduit l'isolement géographique de ces populations et influencé leur mode de vie. A cela s'ajoutent la mise en place et le développement des structures administratives, suite à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois, qui ont un impact direct sur chaque Cri et Naskapi.

Le présent travail n'a pas pour but de faire l'historique de cette évolution, mais plutôt de présenter un inventaire socio-économique - un portrait global - décrivant la situation sociale et physique des huit localités cries de la Baie-James et de la localité naskapie du Nouveau-Québec.

Le travail comprend deux parties, soit une première partie synthétique de la situation socio-économique et une deuxième partie détaillant le portrait de chaque localité.

La première partie, synthèse de la situation, se divise en six chapitres: le cadre physique, la démographie, la structure administrative, la structure économique, les principales caractéristiques régionales et les tableaux synthétiques. Quant à la deuxième partie, portrait socio-économique de chaque localité, celle-ci est divisée par localité. Pour chacune, le plan de description est le même: la localisation, la démographie et la main-d'oeuvre, l'enseignement, la santé, les services municipaux, l'énergie, l'habitation, les services communautaires, la justice, les transports, les communications, les commerces et entreprises, l'estimé de la récolte, les revenus et les dépenses.

Les descriptions sont basées principalement sur l'ensemble des informations obtenues de la Société de développement naskapie, dans le cas de la localité de Kawawachikamach, et de l'Administration régionale crie (ARC) dans le cas des huit localités cries. Dans ce dernier cas, plusieurs travaux du même genre avaient déjà été effectués par l'ARC. Nous en avons fait une vérification et une compilation. Certaines informations ont été fournies par les coordonnateurs des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit des divers ministères du gouvernement du Québec. De plus, nous utilisons plusieurs textes déjà présentés par l'Office de Planification et de Développement du Québec dans son livre "Le Nord du Québec: profil régional". Les sources d'information sont les mêmes pour chaque localité.

PARTIE I

SYNTHESE DE LA SITUATION

CHAPITRE 1

LE CADRE PHYSIQUE

1.1- La localisation

Le territoire qu'habitent et fréquentent les Cris et les Naskapis couvre en partie ou en totalité les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay - Lac St-Jean, de la Baie-James et du Nouveau-Québec. A elle seule, la région de la Baie-James couvre une superficie de 338 600 kilomètres carrés, soit environ 30% de l'étendue totale du Québec.

Quant aux limites nord et sud de tout ce grand territoire, celles-ci sont imprécises. Du côté ouest, la limite se situe à la frontière Québec-Ontario et aux côtes de la Baie-James. Du côté est, la limite se situerait à la frontière Québec-Labrador dont le tracé résulte de l'interprétation d'un jugement du Conseil privé de Londres en 1927.

Selon "l'indice de nordicité", on peut considérer que pour toutes les localités cries, les conditions régionales sont de type Moyen-Nord, caractérisé par la forêt boréale et la taïga. Chez les Naskapis, les conditions régionales sont de type Grand-Nord, caractérisé par la toundra. Dans le Moyen-Nord, les autochtones sont davantage tournés vers la forêt que vers la mer. Les hivers sont moins longs, le sol gelé en permanence est discontinu, l'accessibilité par voie terrestre est de plus en plus développée et les échanges avec le Sud y sont beaucoup plus évidents. De plus, c'est le domaine des grands travaux hydro-électriques.

La distance, par liaison aérienne, entre Québec et Poste-de-la-Baleine, localité la plus au nord de la région crie, est de plus de 1 300 kilomètres et celle entre Québec et Waswanipi, localité la plus au sud, est de plus de 600 kilomètres.

Sans vouloir sous-catégoriser, on remarque que les localités cries se retrouvent dans trois sous-régions distinctes, soit:

1- la côte de la Baie-d'Hudson avec Poste-de-la-Baleine;
2- la côte de la Baie-James avec Chisasibi, Wemindji, Eastmain et Fort-Rupert;
3- l'intérieur des terres avec Némiscau, Mistassini et Waswanipi.

Toutes les municipalités cries font partie de la circonscription électorale de l'Ungava, représentée à l'Assemblée nationale par le député monsieur Marcel (Jim) Lafrenière. Pour ce qui est de la localité naskapie, Kawawachikamach, celle-ci fait partie de la circonscription électorale de Duplessis et est représentée par monsieur Denis Perron.

1.2- Le climat

Deux zones climatiques couvrent le territoire, soit la zone subarctique et la zone tempérée ou humide. Poste-de-la-Baleine et Schefferville se situent dans la zone subarctique qui couvre une partie de la côte de la Baie-d'Hudson et tout l'intérieur des terres entre le 51e et le 57e parallèle. Les autres localités cries se situent toutes en zone tempérée ou humide.

La température moyenne annuelle varie en fonction de la latitude passant de 1,1 degré Celsius dans le sud du territoire de la Baie-James à - 2,5 degrés Celsius dans les régions de Poste-de-la-Baleine et de Schefferville. Les températures observées sur le territoire de la Baie-James ont démontré qu'en hiver, à une altitude supérieure à 300 mètres, les conditions sont nettement plus froides à l'intérieur des terres que le long de la côte. Une zone particulièrement froide se trouve centrée sur le secteur du Lac Roman - Lac Bienville et sur le plateau qui s'étend vers le sud-ouest.

Basée sur la valeur de la température moyenne quotidienne (en considérant un seuil thermique de 5,5 degrés Celsius), le nombre de degrés-jours de croissance de la végétation varie progressivement selon la latitude. Il est d'environ 1 400 degrés-jours dans la région du Lac Mistassini, autour de 1 100 degrés à Eastmain, de 900 degrés à Chisasibi et de 800 degrés à Poste-de-la-Baleine.

Il en est de même de la période sans gel qui varie de 100 à environ 60 jours du sud au nord. La dernière gelée de printemps survient au sud du territoire, entre le 15 et le 30 juin, alors que la première gelée d'automne se produit vers le 15 septembre.

Quant au facteur calorifique qui illustre les besoins de chauffage des maisons, il varie de 6 700 à 8 400 degrés-jours de chauffage.

En somme, les conditions climatiques de la région sont suffisamment vigoureuses pour affecter profondément toutes les activités humaines et économiques.

Référence: Le Nord du Québec, OPDQ.

CHAPITRE 2

LA DEMOGRAPHIE

2.1- La population

La population crie et naskapie se caractérise par des effectifs réduits et par la grande dispersion de l'habitat. On retrouve des petits noyaux de peuplement disséminés sur le territoire. A l'exception des localités de Mistassini, Waswanipi et Némiscau qui se trouvent à l'intérieur des terres, les localités cries sont généralement établies à l'embouchure des rivières affluentes de la Baie-James. Kawawachikamach, localité naskapie, est située elle aussi à l'intérieur des terres à environ 15 kilomètres de Schefferville.

En janvier 1982, on dénombre 7 264 Cris vivant sur le territoire, de même qu'environ 600 Inuits à Poste-de la-Baleine et 60 Inuit à Chisasibi.

Mistassini et Chisasibi sont les "municipalités de villages cris" qui ont les effectifs les plus élevés avec 2 004 et 1 895 habitants respectivement.

Pour ce qui est de la population naskapie, en janvier 1984, on dénombre 428 habitants dont le relogement dans la nouvelle localité de Kawawachikamach sera complété à l'été 1984. Les moins de 15 ans représentent 33,7% de la population naskapie totale, les 15 à 64 ans, 63,5% et les plus de 65 ans, 2,8%. 52% des Naskapis sont du sexe masculin. Quant au nombre de ménages, on en compte 119, pour un nombre moyen de 3,6 personnes par ménage.

Du côté des Cris, les moins de 15 ans représentent 38,5% de la population totale, les 15 à 64 ans, 56,5% et les plus de 65 ans, 5,0%. 50% des Cris sont du sexe masculin. Toujours en janvier 1982, on dénombre 1 277 ménages cris, pour un nombre moyen de 5,7 personnes par ménage.

En juin 1981, la liste des électeurs par municipalité crie, donc des personnes de 18 ans et plus, comprend 3 282 Cris, 472 Allochtones et 243 Inuit. Chez les Naskapis, on dénombre environ 240 électeurs.

A côté des localités autochtones, nous devons aussi noter la présence de la ville de Radisson, celle de Schefferville et de la réserve montagnaise de Matimekosh près de Schefferville. L'inventaire socio-économique de ces trois communautés n'a pas été complété du fait que nous nous sommes limités à décrire la situation chez les Cris et les Naskapis.

Les tableaux 1 et 1 A nous donnent le détail par municipalité crie et pour l'ensemble de la région.

CHAPITRE 3

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

3.1- La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois

Suite aux négociations entre le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie-James, la Société de développement de la Baie-James, la Commission hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec), le Grand Conseil des Cris, la Northern Quebec Inuit Association et le gouvernement du Canada, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois fut signée le 11 novembre 1975. Deux lois, dont une du gouvernement du Québec et une du gouvernement du Canada, promulguées simultanément le 31 octobre 1977, ont eu pour effet de mettre en vigueur et de rendre exécutoire ladite convention.

Cette convention établit les modalités d'un nouveau contrat social pour les autochtones du territoire de la Baie-James et du Nouveau-Québec et instaure une série de mesures administratives devant permettre aux autochtones de définir et de contrôler eux-mêmes leur destinée.

La Convention couvre les domaines suivants: l'admissibilité aux indemnités et avantages prévus; le régime des terres de catégories I, II, III; la chasse, la pêche et le piégeage; l'environnement; l'administration locale et régionale; les indemnités; le développement social et économique; la santé et les services sociaux; l'éducation; la justice et les services policiers; le programme de sécurité du revenu relatif aux Cris et l'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, pêche et piégeage.

Tous les Cris et Inuit qui, au 15 novembre 1974, étaient reconnus comme résidant habituellement dans le territoire ou qui étaient reconnus comme membres d'une des collectivités cries ou inuit sont admissibles aux avantages prévus dans la Convention. Il en est de même pour leurs descendants et leurs enfants adoptifs.

En janvier 1978, les parties déjà identifiées modifiaient la Convention pour permettre la signature avec les Naskapis de la Convention du Nord-Est québécois. Les droits, les avantages et les bénéfices des Naskapis sur l'ensemble du territoire se trouvaient ainsi définis.

3.2- Le régime des terres

Le territoire de la Baie-James a été divisé en quatre catégories: les terres de catégorie I-A et I-B, les terres de catégorie II et les terres de catégorie III.

Les terres de catégorie I-A sont celles dont l'administration, la régie et le contrôle sont transférés au gouvernement fédéral par le Québec qui en garde la nue-propriété, qui maintient son droit d'y établir des servitudes publiques par expropriation et qui continue d'y posséder la propriété des droits miniers et tréfonciers. Ces terres existent pour l'usage et le bénéfice exclusifs des bandes cries.

Les terres de catégorie I-B sont celles sous juridiction québécoise qui sont transférées en pleine propriété à une corporation composée exclusivement de Cris et qui ne peuvent être vendues ou cédées qu'au Québec. Le Québec y conserve les droits miniers et tréfonciers.

Les terres de catégorie II sont celles dont le Québec demeure propriétaire, mais sur lesquelles les autochtones ont un droit exclusif de chasse, de pêche et de piégeage. Dans l'éventualité de développements, certaines compensations monétaires et foncières sont prévues.

Toutes les terres qui ne sont pas comprises dans les catégories I et II sont considérées comme faisant partie de la catégorie III. Elles sont ouvertes au public en général, conformément aux lois et règlements touchant les terres publiques.

En territoire naskapi, les terres se répartissent en catégories IA-N, IB-N, II-N et III. Elles ont les mêmes caractéristiques que les terres cries.

3.3- L'administration locale et régionale

Afin de donner suite à certaines dispositions des conventions, l'Assemblée nationale adoptait, en 1978 et 1979, les lois qui permettaient aux Cris et aux Naskapis de se doter de structures municipales ou de type municipal, leur permettant d'administrer eux-mêmes leurs communautés et leurs territoires de résidence et d'occupation.

Chacune des huit parcelles de terre de catégorie I-B appartenant aux Cris constitue une "municipalité de village cri" sur laquelle les membres du Conseil de bande de la communauté exercent les pouvoirs habituellement dévolus ailleurs au Québec, au maire et aux échevins agissant en conseil. Cette structure municipale qui tient son pouvoir de la Loi concernant les villages cris administre une zone de terrain inoccupé dont la communauté adjacente a collectivement la propriété. Par cette loi, il est établi que les municipalités de villages cris sont régies par la Loi sur les cités et villes, sous réserve de certaines modifications dont les principales sont le caractère collectif et indivis de la propriété des terres qui forment la municipalité et l'absence de tout pouvoir de taxation foncière. Ainsi, du même coup, est assurée aux propriétaires l'autonomie d'organisation, de structuration et d'aménagement du territoire de la municipalité.

Les terres de la catégorie II où les Cris ont en exclusivité des droits de chasse et de pêche, sont administrées par un Conseil régional de zone qui exerce les pouvoirs détenus antérieurement par la seule Municipalité de la Baie-James, créée en 1971. Ce conseil régional, créé par la loi, est composé d'un nombre de représentants dont la moitié dont désignés par l'Administration régionale crie et l'autre moitié par la Municipalité de la Baie-James. Le Québec en finance les opérations.

Quant aux terres de catégorie III, situées au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 70e méridien, elles sont administrées par la Municipalité de la Baie-James.

En juin 1978, l'Assemblée nationale sanctionnait le projet de loi qui créait une corporation publique crie sous le nom d'Administration régionale crie. Structure particulière, l'Administration régionale crie (ARC) est composée des membres des huit communautés cries et des corporations de villages. Son conseil comprend 16 représentants élus localement et deux autres, le président et le vice-président, élus au suffrage universel. Sur le plan municipal, elle est un organisme de service.

Le Bureau des indemnités, sorte de division administrative de l'ARC formée de représentants élus dans chacune des localités cries, administre les indemnités prévues à la Convention.

En règle générale, l'ARC présente aux administrations gouvernementales concernées, le point de vue collectif des Cris et désigne les représentants des Cris au sein des différents organismes créés pour donner suite à la Convention.

Du côté des Naskapis, ceux-ci disposent d'un régime administratif mixte qui calque celui des Cris sur le plan local (Terres de catégorie IA-N et IB-N) et laisse à l'Administration régionale Kativik où siège le chef de la Bande naskapie, l'administration des terres II-N et de toute autre terre du Nord-Est québécois sise au nord du 55e parallèle. Le principal organisme naskapi issu de la Convention du Nord-Est québécois, est la Société de Développement des Naskapis. Tout comme le Bureau de l'indemnité des Cris et la Société Makivik, cette institution est destinée à recevoir et à gérer les indemnités versées aux Naskapis et est sous la responsabilité d'un conseil de 11 membres dont deux représentent le Québec et un le gouvernement fédéral.

3.4- Le régime de protection de l'environnement

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois a permis la mise en place d'un régime de protection de l'environnement et du milieu social donnant aux Cris un droit de regard sur la mise en valeur des ressources dans tout le territoire. Tout projet d'envergure est ainsi obligatoirement scruté pour que soient atténuées les répercussions négatives sur les communautés autochtones et sur l'environnement.

A ces fins, trois comités permanents ont été établis pour permettre aux Cris d'agir au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 69e méridien:

- Le Comité consultatif d'évaluation est composé de représentants du Québec, du Canada et des Cris; il donne son avis aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'aux administrations locales sur la nécessité d'assujettir un projet particulier à la procédure d'évaluation ainsi que sur le contenu de l'étude d'impact à exiger du promoteur.

- le Comité consultatif québécois d'examen donne au ministre de l'Environnement du Québec, son avis quant à l'approbation ou au refus d'un projet déterminé; y participent de plein droit, des représentants cris et des représentants du gouvernement du Québec.

- le Comité consultatif fédéral d'examen, analogue au Comité consultatif québécois d'examen, mais où siègent des représentants des Cris et du gouvernement fédéral.

Pour les terres de catégorie I, chaque bande crie désigne une personne qui exerce les pouvoirs du ministre de l'Environnement et du directeur général.

Les Naskapis, de leur côté, sans obtenir de régime environnemental particulier, se sont vus garantir que certains projets envisagés dans les territoires qu'ils habitent et fréquentent, entre le 53e et le 55e parallèles à l'est du 69e méridien, seront assujettis à la procédure régulière d'évaluation en vigueur au Québec, laquelle, dans les circonstances, sera complétée d'une consultation obligatoire de l'administration locale naskapie. Au nord du 55e parallèle, des mécanismes sont prévus pour l'implication des Naskapis dans l'examen de certains projets.

3.5- Le développement économique et social

Chez les Cris, la Convention a mis en place la Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB); elle est gérée par l'Administration régionale crie, la Société de développement de la Baie-James et le gouvernement du Québec, et a pour but, de favoriser le développement économique des Cris. Le bailleur de fonds de cette société est le gouvernement du Québec.

Le Grand Conseil des Cris, quant à lui, continue de représenter les intérêts politiques des Cris de la Baie-James et de défendre leurs droits auprès des gouvernements fédéral et provincial. En tant que signataire de la convention les concernant, il veille à sa mise en application.

Quant aux Naskapis, ils participent en général aux différents organismes ou comités oeuvrant déjà dans le territoire au nord du 55e parallèle. En outre, c'est la Société de relogement des Naskapis qui est responsable de la construction de leur nouveau village de Kawawachikamach, qui a débuté en 1980 et qui avait été prévu par la Convention du Nord-Est québécois.

De plus, les institutions chargées d'administrer les indemnités pour chacune des communautés autochtones, telles que l'Administration régionale crie et la Société de développement des Naskapis, ont aussi un rôle économique important à jouer dans leur milieu.

Les conventions prévoient que les Cris et les Naskapis, tout comme les Inuit, sont admissibles à tous les programmes gouvernementaux d'aide au développement économique. De plus, certains programmes s'appliquant spécifiquement aux autochtones de ces territoires ont par ailleurs été instaurés, notamment celui concernant la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage, qui influence la vie quotidienne des autochtones, principalement les Cris.

Ainsi, par législation québécoise, les Cris qui consacrent aux activités de chasse et de pêche, incluant le piégeage, un minimum annuel de 120 jours sont rémunérés dans le cadre d'un programme de revenu garanti. Principalement destiné à rendre économiquement compétitives la chasse, la pêche et les activités liées à l'exploitation des ressources du territoire, le programme a pour but d'assurer aux Cris la possibilité de vivre convenablement de la pratique de ces activités traditionnelles.

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, organisme québécois composé d'un nombre égal de représentants désignés par le Québec et l'Administration régionale crie, est responsable de la gestion du programme. Tout comme les programmes d'aide accordés aux Inuit et aux Naskapis, celui accordé aux Cris est entièrement défrayé par le Québec.

Pour aider les Naskapis à chasser, pêcher et piéger, un programme a été mis sur pied. Il a pour but de fournir un revenu, des prestations et autres mesures d'incitation à tout Naskapi qui veut s'adonner aux activités d'exploitation de la faune. Administré par le Conseil de village naskapi, il sert à rémunérer des chasseurs et permet l'acquisition et l'entretien du matériel et de l'équipement communautaires de chasse et de pêche.

3.6- L'enseignement

Le premier juillet 1978, la Commission scolaire crie remplaçait le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Cette commission scolaire, dont le centre administratif est situé à Val-d'Or, est responsable de l'implantation des services éducatifs dans les localités cries de la Baie-James. Le conseil des commissaires est composé de représentants de chaque localité. Il dispose des pouvoirs habituels reconnus aux commissions scolaires et aussi de pouvoirs spéciaux lui permettant de conclure des ententes avec les gouvernements ou avec d'autres institutions scolaires. Les comités d'école formés dans chaque localité sont

consultés à l'égard du choix des enseignants et des directeurs d'école, du calendrier scolaire, des changements aux programmes d'études ou sur des questions particulières. La juridiction de la Commission scolaire crie s'étend à tous les établissements autochtones et s'applique à l'enseignement primaire, secondaire et à l'éducation des adultes.

A la différence des commissions scolaires du sud, la Commission scolaire crie a la responsabilité de la formation des maîtres chargés d'un enseignement relié à la culture. De plus, elle élabore des programmes correspondant aux besoins propres des communautés et adaptés au milieu.

Dans chaque localité, il y a un groupe consultatif composé du comité local de parents, du commissaire, du directeur d'école, du représentant des instituteurs, du représentant culturel et du représentant du conseil du village. La consultation est assurée, au niveau central, par le conseil des comités locaux de parents, formé des délégués de chaque comité local de parents. A l'échelon central, l'administration est confiée au directeur général qui délègue à chaque directeur d'école, les pouvoirs relatifs à l'administration des questions pédagogiques, du personnel, de l'équipement, des bâtiments, des finances au primaire et au secondaire, de la formation technique et de l'éducation aux adultes.

Quant aux Naskapis de Schefferville, ils se voient accorder par la Convention du Nord-Est québécois, une école dont l'administration générale est placée sous le contrôle de la Commission scolaire régionale Eastern-Quebec, dont le siège social est à Québec. Un comité, désigné par les membres de la communauté naskapie et la Corporation foncière naskapie, agit comme comité d'école auprès de cette commission scolaire, collabore avec le ministère de l'Education et assume certains rôles administratifs visant le développement et la mise en valeur de la tradition, de la langue et de la culture naskapie.

3.7- Les services de santé et services sociaux

En milieu autochtone, les dispensaires desservent les populations sur une base locale alors que les centres hospitaliers les desservent sur une base régionale. Les dispensaires locaux offrent des services de premiers soins et de visites à domicile et interviennent dans le domaine de la santé communautaire. Les hôpitaux sont responsables des dispensaires et des programmes de santé communautaires de toutes les localités.

Le Centre hospitalier de Chisasibi dessert les localités cries de la Baie-James pour des soins de médecine générale, d'obstétrique, de pédiatrie ou pour des soins prolongés.

En raison de la faible population habitant ce territoire, c'est le Département de santé communautaire (DSC) de l'Hôpital général de Montréal qui encadre le centre hospitalier de Chisasibi. Le DSC accorde un soutien technique dans les domaines suivants: accueil et hospitalisation pour soins spécialisés; organisation des missions de spécialistes; recrutement et formation du personnel non autochtone appelé à travailler dans ce milieu; programmation et évaluation en santé communautaire, études épidémiologiques.

De plus, la population des localités de Mistassini, de Waswanipi et de Némiscau peut recevoir le même type de services médicaux et des services de soins spécialisés des centres hospitaliers de Chibougamau, de Val-d'Or ou de Matagami. Quant à la population naskapie de Kawawachikamach, celle-ci reçoit ces mêmes services du Centre hospitalier de Schefferville.

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) cri a des fonctions similaires aux CRSSS du reste du Québec. Il est chargé de coordonner l'administration des services de santé et des services sociaux dans son territoire, de voir à ce que les services correspondent aux besoins exprimés par la population et d'organiser des comités locaux de santé.

Le CRSSS cri, en plus d'exercer les pouvoirs normalement dévolus à un CRSSS, est un établissement dont le conseil d'administration a les pouvoirs de créer et de maintenir les quatre types de structures existantes: centre hospitalier, centre de services sociaux, centre d'accueil et centre local de services communautaires. Il est responsable actuellement, du Centre hospitalier et du Centre de services sociaux de Chisasibi et des dispensaires locaux dont il a la propriété et l'administration.

Une attention particulière est accordée par les divers intervenants, le MAS, le DSC et le CRSSS, à la formation du personnel autochtone, afin qu'il prenne en charge les services sociaux et de santé, tant sur le plan clinique qu'administratif.

Référence: Le Nord du Québec, OPDQ

CHAPITRE 4

LA STRUCTURE ECONOMIQUE

4.1- Le secteur primaire

La chasse, la pêche et le piégeage, les fondements de l'ancienne économie de subsistance et d'échange, caractérisent encore aujourd'hui, toute l'activité économique du secteur primaire en milieu autochtone. Toutefois, des programmes spéciaux d'aide aux chasseurs ont dû être mis en place pour favoriser la poursuite de ces activités "traditionnelles". Pour une large partie de la population crie et naskapie, ces activités constituent leur occupation principale.

Du côté de la pêche commerciale, de l'agriculture et du secteur minier, les Cris et les Naskapis n'exercent aucune activité économique significative. De plus, le potentiel limité du secteur des pêches et de l'agriculture et les besoins de capitaux du secteur minier ont pour effet de tenir les autochtones à l'écart de ces champs d'exploitation.

C'est surtout du côté de l'exploitation forestière que les Cris tentent de porter leurs énergies. Ceci vient du fait que pour répondre aux besoins des communautés autochtones, trois aires forestières ont été retenues. Une entente entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale crie a été signée en 1979 afin de garantir l'approvisionnement de l'usine de sciage de Wemindji, qui n'a toutefois pas été exploitée jusqu'à maintenant. Outre ces droits de coupes particulières, les Cris ont le droit d'utiliser la forêt pour des besoins personnels et communautaires sur les terres de catégorie I et II, en considération toutefois, des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

L'entreprise la plus importante dans ce secteur est la Corporation Mishtuk de Waswanipi qui s'occupe d'exploitation forestière en général.

Enfin, l'exploitation des ressources hydro-électriques de tout le territoire est prise en charge par Hydro-Québec et ses filiales.

4.2- Le secteur secondaire

Le secteur de la production et de la transformation n'est guère plus développé chez les Cris et chez les Naskapis qu'il ne l'est chez les Inuit. Ici encore, l'éloignement, les coûts de transport, la rareté des matières premières et le réservoir de main-d'oeuvre limité empêche la mise en place de toute l'infrastructure nécessaire au développement de la petite et moyenne entreprise de transformation.

Outre les entreprises de construction et les petites manufactures de canots de Poste-de-la-Baleine et de raquettes de Mistassini, l'implication des autochtones au niveau de la transformation, touche principalement l'artisanat sous toutes ses formes. Il s'agit surtout d'activités individuelles ou familiales, même si des ateliers de couture existent à quelques endroits chez les Cris.

Le secteur de la transformation le plus important est celui de la construction de résidences, d'édifices publics et de routes. La "Compagnie de Construction crie" a été créée en 1976, par le Grand Conseil des Cris, afin de profiter de la possibilité de participer à un projet de construction de logements destinés aux Cris eux-mêmes. Cette compagnie a obtenu depuis, des contrats en rapport avec le projet de la Baie-James et a fourni de l'emploi à plusieurs centaines de Cris. Dans la même foulée, trois autres petites entreprises de construction et d'entretien se sont implantées dans les localités de Fort-Rupert, Mistassini et Waswanipi.

Chez les Naskapis, la même situation se répète. La Société de relogement des Naskapis a été formée afin de réaliser la construction du nouveau village de Kawawachikamach. C'est elle, qui au cours des dernières années, a fourni aux Naskapis la majeure partie des emplois au niveau local.

4.3- Le secteur tertiaire

Tout comme en milieu inuit, le secteur tertiaire, de même que toute l'économie du milieu cri et naskapi se caractérisent par le développement du commerce des biens et des services et par la disponibilité des services gouvernementaux et para-gouvernementaux.

Au niveau du commerce, c'est sans contredit le secteur des biens de consommation qui est le plus important. Chaque municipalité crie dispose des services d'un magasin général qui dans six des huit municipalités, appartient à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Contrairement aux communautés inuit, on trouve dans l'ensemble des localités cries peu d'entreprises coopératives. Les deux seules coopératives en opération sont la Coopérative de consommation de Chisasibi et la Caisse populaire de Mistassini. La Coopérative de Wemindji est pratiquement inopérante depuis quelques années. Ainsi, chez les Cris et les Naskapis, c'est la petite entreprise privée indépendante qui représente la presque totalité de la participation autochtone au secteur tertiaire et ceci, dans les domaines des magasins, des dépanneurs, des restaurants, des motels, des taxis et autobus, des boutiques d'artisanat, des pourvoiries, des services mécaniques et de la distribuiton de produits pétroliers.

Ches les Naskapis, l'activité commerciale dans leur nouveau village se résume à l'opération par un autochtone, d'un petit dépanneur. La proximité de la ville de Schefferville a pour effet de concentrer toute l'activité commerciale dans cette localité.

Quant aux services publics, chaque municipalité dispose des services de téléphone, d'électricité, de radio, de télévision, de service postal et de transport aérien. Dans ce domaine, la principale entreprise crie est la Compagnie Air Creebec qui dessert à partir de Val-d'Or, toutes les communautés de la Baie-James.

Un des secteurs importants de l'activité économique au niveau tertiaire est le tourisme; la chasse et la pêche constituent les principaux attraits touristiques de la région. Toutefois, seulement cinq petites entreprises cries opèrent durant la saison de chasse et de pêche, des camps pour recevoir et guider "les touristes". Il est bien évident qu'au cours des prochaines années, ce secteur d'activités prendra de plus en plus d'expansion vu l'importance des revenus que la population autochtone peut en tirer.

Enfin, il y a tout le secteur des services gouvernementaux et paragouvernementaux. Comme dans les autres régions du Québec, les gouvernements fédéral et provincial et les administrations régionales et locales fournissent à la population autochtone tous les services essentiels: aide sociale, santé, main-d'oeuvre, éducation, habitation, services municipaux et justice. Ainsi, toutes ces administrations publiques et para-publiques constituent la plus importante source d'emplois et de revenus pour la population autochtone, procurant près de 37% de tous les revenus sous forme de salaires payés et 48% des revenus totaux en paiements de transfert. Chez les Naskapis, les pourcentages correspondants sont de près de 21% et de 79%, soit près de 100% des revenus totaux autochtones.

Chez les Cris et les Naskapis, tout comme chez les Inuit, nous avons noté au cours des dernières années, un déplacement important des activités des organismes gouvernementaux au profit des organismes régionaux et locaux. Ceci est dû à la mise en place et au développement graduel de l'administration régionale et des administrations municipales, suite à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Enfin, par leurs programmes d'assistance financière, les gouvernements du Québec et du Canada apportent le soutien financier nécessaire au développement d'activités et d'entreprises économiques dans la région.

CHAPITRE 5

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES REGIONALES

5.1- La main-d'oeuvre

Le relevé de la main-d'oeuvre a été effectué en 1983, par l'Administration régionale crie pour la période couvrant la fin de l'année 1981. Selon ce relevé, la population de 15 à 65 ans, soit celle en âge de travailler, représente 56,5% de la population crie, soit 4 107 personnes. Si on exclut de ce nombre les personnes inaptes au travail et les femmes ayant charge d'enfants ou ne pouvant travailler, on dénombre 3 062 autochtones comme faisant partie de la "main-d'oeuvre active". De ces 3 062 personnes "actives", 1 007 Cris, hommes et femmes, soit 32,9% de la main-d'oeuvre active, ont un emploi à plein temps ou à temps partiel et 1 324 personnes bénéficient du Programme de revenus garantis des chasseurs et sont considérées comme ayant un emploi à plein temps, soit 43,2% de la main-d'oeuvre active. Ce qui nous laisse un taux de chômage moyen d'environ 24% pour l'ensemble des huit localités cries. Le tableau 2 nous donne le détail par municipalité crie.

Le relevé nous donne également une certaine répartition de la main-d'oeuvre autochtone totale, selon le type d'employeur à la fin de 1981. Ainsi, on remarque que des 2 331 emplois autochtones, 6 sont fournis par le gouvernement fédéral, 43 par le gouvernement provincial, 553 par les organismes d'administration régionale et locale, 289 par les entreprises autochtones, 116 par les entreprises allochtones et 1 324 par le programme des chasseurs. De plus, on remarque que 82,6% des emplois sont fournis par les organismes publics et parapublics et par le programme de revenus garantis, laissant 17,4% des emplois aux entreprises autochtones (12,4%) et allochtones (5,0%).

Quant à la répartition des emplois selon le type d'emploi, le relevé ne nous fournit pas les informations à ce sujet. De même que le relevé ne nous fournit pas non plus la répartition des emplois entre les hommes et les femmes.

Le tableau 2 nous donne le détail par municipalité crie, tandis que le tableau 3 nous donne une vue d'ensemble de la liste des employeurs par municipalité.

Chez les Naskapis, le relevé de la main-d'oeuvre a été effectué en 1984 par la Société de Développement des Naskapis, pour la période du mois de juillet 1983. Le programme de revenus des chasseurs étant différent pour les Naskapis et ces chasseurs n'étant pas considérés comme occupant un emploi, c'est pourquoi nous n'avons pas de chasseurs dans le nombre des employés totaux.

Selon ce relevé, le taux de chômage, en juillet 1983, s'élève à plus de 70%. Toutefois, si on tient compte du fait que 46 des 65 emplois répertoriés sont des emplois saisonniers et si on comptait même un certain nombre de chasseurs, le taux de chômage durant la période d'hiver peut dépasser les 90%.

Ce même phénomène se remarque aussi chez les Cris, le taux de chômage durant l'hiver est toujours plus élevé.

Tout comme chez les Cris, le relevé de la main-d'oeuvre naskapie ne nous donne pas la répartition des emplois selon le type d'emploi et selon le sexe.

5.2- L'enseignement

Dans chaque municipalité crie, on trouve une école où des cours de niveau élémentaire et secondaire sont dispensés. Toutefois, la communauté de Némiscau n'a qu'une école de niveau élémentaire. Pour l'ensemble de ces municipalités, on compte 73 enseignants cris, 123 enseignants allochtones, 27 cadres et professionnels, 51 employés de soutien administratif et 68 employés d'entretien, pour un total de 342 emplois, sans compter les 128 suppléants cris et allochtones qui travaillent à temps partiel ou qui font de la suppléance en plus de leur travail régulier.

L'administration locale des écoles est confiée à un directeur d'école qui travaille en étroite collaboration avec le comité de parents.

La langue d'enseignement est généralement le cri pour les premiers niveaux élémentaires. Le français et/ou l'anglais sont aussi utilisés comme langue seconde. Toutes les écoles ont des cours élémentaires et secondaires en anglais. Dans six écoles, les cours élémentaires sont aussi donnés en français et dans quatre écoles, les cours secondaires sont aussi en français.

Pour l'année 1982-83, on comptait 381 élèves inscrits à la maternelle, 1 576 au niveau primaire et 563 au niveau secondaire pour un total de 2 520 élèves inscrits au niveau local. De plus, on comptait environ 287 élèves de niveau élémentaire et secondaire qui étaient inscrits dans d'autres écoles à Montréal, Hull, Chibougamau, Val-d'Or ou ailleurs. Quant aux étudiants de niveau post-secondaire, on en comptait toujours pour 1982-83, 78 répartis dans les collèges et universités du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan.

Enfin, plusieurs programmes et cours d'éducation des adultes sont aussi dispensés à la population autochtone dans les domaines répondant directement aux besoins des communautés.

La première partie du tableau 4 nous donne le détail pour chaque municipalité crie.

Pour ce qui est de l'enseignement chez les Naskapis, jusqu'à maintenant, les cours de niveau élémentaire et secondaire ont été dispensés à l'école de Schefferville dû à la proximité du village. Cependant, avec la relocalisation à Kawawachikamach, une nouvelle école devrait être construite à cet endroit.

En 1982-83, 123 élèves de niveau élémentaire et secondaire étaient inscrits à l'école de Schefferville.

5.3- La santé

En général, dans chaque communauté crie, il y a un dispensaire médical desservi par au moins deux infirmières et un interprète. La communauté de Chisasibi est pourvue d'un centre hospitalier desservi par des médecins et une équipe de personnel de soutien. Ainsi, on dispose de cinq médecins, quatre dentistes, dont deux font des tournées régulières dans les autres villages du territoire cri et environ 40 employés s'occupent directement de la clientèle tels que infirmières, infirmières auxiliaires, préposés à l'accueil, etc.

Du côté des services sociaux, la population de chaque communauté dispose d'un bureau identifié en tant que "point de service du Centre de services sociaux cri". A Chisasibi, le Centre de services sociaux est dirigé par un directeur, assisté de deux travailleurs sociaux et de deux travailleurs communautaires.

Quant aux services de la protection de la jeunesse, ils sont dispensés par le travailleur communautaire délégué par le directeur de la protection de la jeunesse.

Enfin, des services à domicile assurés par une auxiliaire familiale, sont aussi disponibles après une évaluation faite par le travailleur social ou le travailleur communautaire.

Les lois de l'assurance-maladie et de l'aide sociale ou autres, s'appliquent aux autochtones de la même manière qu'à tous les Québécois.

La deuxième partie du tableau 4 nous donne le détail pour chaque municipalité crie. Chez les Naskapis, la situation est semblable à celle des autres communautés cries, sauf que les services de santé relèvent du Centre des services sociaux de la Côte-Nord.

5.4- Les services municipaux

Les services municipaux comprennent l'approvisionnement en eau potable, la gestion des déchets et des eaux usées et les services de voirie et de protection incendie.

Dans chaque communauté, crie et naskapie, on retrouve un système d'aqueduc pour alimenter la population en eau potable. Dans quatre des neuf communautés, l'eau est puisée directement de la rivière ou du lac voisin; dans les autres cas, elle provient de puits forés. Généralement, l'eau est traitée à l'intérieur d'une usine qui la filtre et/ou la chlore avant de la distribuer.

En ce qui concerne la gestion des eaux usées, six des neuf municipalités sont équipées d'un système d'égouts et dans deux municipalités cries, ce sont des fosses septiques qui ont été installées à chaque bâtisse. Seul Poste-de-la-Baleine ne dispose pas encore d'un système d'eaux usées et doit continuer à utiliser les "sacs verts", les "honey-bags". Quant aux ordures ménagères et aux déchets, ils sont ramassés par camion et transportés aux sites d'enfouissement.

Dans l'ensemble des neuf communautés, on compte à peine 62 kilomètres de rue à entretenir; plus des deux tiers de ces rues se retrouvent dans trois municipalités: Poste-de-la-Baleine, Chisasibi et Mistassini. Chaque municipalité dispose d'un minimum d'équipement et de locaux pour assurer les services de voirie.

Pour ce qui est des services de protection contre les incendies, seules deux municipalités, Poste-de-la-Baleine et Kawawachikamach, disposent d'un camion-incendie. Dans cinq municipalités, dont quatre cries, on retrouve des bornes-fontaines, 113 en tout, et un équipement minimum pour combattre les incendies. Trois municipalités cries ne possèdent pas encore l'équipement minimum pour assurer ces services. Toutefois, un programme d'amélioration des équipements est en cours dans les municipalités cries.

La première partie du tableau 3 nous donne un aperçu de la situation dans chaque communauté crie. Cependant, on doit noter ici que les informations à ce sujet ne sont pas complètes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction.

5.5- L'énergie

Ici encore, plusieurs informations nous manquent pour compléter le portrait de la situation dans au moins trois des municipalités cries: Wemindji, Eastmain et Fort-Rupert.

Quatre municipalités cries sont reliées au réseau régulier de l'Hydro-Québec via les postes de LG-2, Némiscau, Chibougamau et Chapais. Dans les quatre autres municipalités, le réseau d'électricité est fourni pour des groupes électrogènes de différentes puissances appartenant soit à l'Hydro-Québec (Poste-de-la-Baleine) ou au ministère des Affaires indiennes et du Nord (Wemindji, Eastmain et Fort-Rupert). Chez les Naskapis, la municipalité est reliée au réseau de Schefferville Power via le barrage de Menihek.

Du côté des produits pétroliers, la situation est semblable: quatre municipalités cries et la municipalité naskapie n'ont pas de réservoir d'entreposage et de distribution de produits pétroliers. Les quatre municipalités cries dans lesquelles nous retrouvons des réservoirs d'entreposage sont celles dont l'électricité est fournie par des groupes électrogènes qui requièrent une grande quantité de produits pétroliers. De plus, la plupart des maisons de ces mêmes municipalités sont chauffées à l'aide de fournaises à l'huile.

Ainsi, ces municipalités n'étant reliées à aucun réseau d'approvisionnement régulier, soit par route, soit par pipeline, l'entreposage des quantités nécessaires de produits pétroliers doit se faire une fois par année durant l'été. C'est le "sealift" annuel de pétrole. Chaque municipalité doit donc s'équiper d'un dépôt maritime comprenant un certain nombre de réservoirs d'une capacité suffisante pour combler les besoins et pour prévoir les situations critiques.

A Poste-de-la-Baleine, la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec assure la distribution de produits pétroliers à l'ensemble de la communauté: la municipalité crie, la municipalité inuit, l'Hydro-Québec, le service d'approvisionnement des avions et les autres organismes présents. C'est pourquoi nous y retrouvons le plus gros dépôt maritime.

La deuxième partie du tableau 6 nous donne un aperçu de la situation dans chaque municipalité crie.

5.6- L'habitation

La Société d'habitation crie, créée en juin 1976, est l'organisme responsable de la planification et de la réalisation des projets d'habitation de même que du développement et de la participation dans des programmes visant à résoudre les problèmes d'habitation des Cris. Son premier objectif est de s'assurer qu'un nombre suffisant de logements avec toute l'infrastructure nécessaire soient construits pour les Cris. Un autre objectif de la Société est de s'assurer que chaque communauté crie soit équipée d'un plan directeur d'aménagement qui reflète bien les désirs de la population et les projets possibles de développement. Toutes les communautés ont maintenant leur plan directeur. Enfin, la Société a entrepris, pour la période de 1982 à 1987, un vaste programme de construction et de rénovation afin d'améliorer les conditions du logement dans les communautés.

En 1983, dans les huit municipalités cries, on dénombrait 124 logements construits par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, 506 logements neufs construits par la Société d'habitation crie et 403 autres logements de divers types, pour un total de 1 083 logements disponibles. Toutes les maisons construites par la Société sont des maisons unifamiliales avec trois chambres à coucher.

Compte tenu de l'accroissement de la population et du nombre de familles, une évaluation du nombre de logements requis est faite à chaque année. Ainsi, en 1983, la Société évaluait à 1 336, le nombre de logements nécessaires. Par la suite, la Société examine si l'état des logements existants est acceptable ou non, et détermine le niveau de déficit ou de manque de logements. Ainsi, pour 1983, le déficit s'établissait à 829 logements.

Quant au nombre des autres bâtisses de tous genres appartenant aux divers organismes, on en dénombrait 356 dans les huit communautés cries.

La deuxième partie du tableau 5 nous donne le détail par municipalité crie.

Chez les Naskapis, c'est la Société de Relogement des Naskapis qui est chargée de réaliser la construction du nouveau village. A la fin de 1983, la Société avait terminé la construction d'environ 70 logements, soit 59 maisons unifamiliales et deux maisons en rangée de cinq logements chacune.

Les besoins de logements ont été évalués à environ 90 logements, laissant ainsi un déficit actuel d'une vingtaine de logements. Au cours des deux prochaines années, ce déficit devrait être comblé de même que certains besoins au niveau des bâtisses communautaires, puisqu'on en compte que quatre actuellement. Ainsi, au fur et à mesure que les nouvelles maisons seront disponibles, les familles qui demeurent encore au village de Matimekosh, déménageront à Kawawachikamach.

5.7- Les services communautaires

Les services communautaires regroupent les services religieux et les services récréatifs.

La religion anglicane demeure la principale religion pratiquée par les Cris et les Naskapis. Ainsi, dans presque chaque municipalité, sauf à Némiscau et à Kawawachikamach qui sont deux nouveaux villages, on retrouve un temple desservi soit par un ministre, soit par un catéchiste.

Du côté des autres religions, trois communautés ont une église ou une chapelle catholique, trois ont un temple pentecôtiste, une a un temple évangéliste et une a un temple baptiste.

Sur le plan récréatif, on constate que le gymnase représente le principal équipement récréatif mais que sur les neuf municipalités seulement cinq d'entre elles en possèdent un actuellement. De plus, Chisasibi est la municipalité la mieux équipée.

Chez les Naskapis, le nouveau village n'a pas été doté encore d'équipement récréatif.

La deuxième partie du tableau 6 nous donne le détail, pour chaque municipalité crie. Cependant, ici encore, il est possible que les données soient incomplètes dû au manque d'information au moment de la rédaction.

5.8- La justice

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois a permis le maintien d'une cour itinérante et a prévu la constitution d'une force policière locale autochtone qui agit sous la responsabilité de chaque municipalité et sous la supervision technique de la Sûreté du Québec pour la période d'implantation.

Dans trois municipalités cries, on trouve au moins un policier autochtone, dans trois autres, deux policiers et dans les deux autres municipalités, quatre policiers chacune. De plus, à Poste-de-la-Baleine, trois policiers allochtones sont en poste pour la Sûreté du Québec. Dans l'ensemble, on compte 17 policiers autochtones et trois policiers allochtones pour assurer la sécurité de la population crie.

Chaque municipalité possède un poste de police avec deux cellules de détention et chaque policier dispose généralement de l'équipement nécessaire à son travail.

La troisième partie du tableau 6 nous donne le détail pour chaque municipalité crie.

Chez les Naskapis, la Convention du Nord-Est québécois prévoit aussi le maintien d'une cour itinérante et la constitution d'une force policière locale propre aux Naskapis. Actuellement, la municipalité de Kawawachikamach est desservie par trois policiers autochtones du poste du Lac John et elle ne possède pas de poste de police ni de cellule.

Toutes les municipalités cries relèvent du district judiciaire d'Abitibi, tandis que la municipalité naskapie relève de celui de Mingan.

5.9- Les transports

Le long de la côte de la Baie-James, la navigation n'est possible qu'environ six mois par année et l'approvisionnement de ces localités provient généralement du port de Moosonee en Ontario. Les infrastructures maritimes dans ces localités sont à peu près inexistantes et il n'existe pas de quai capable de recevoir les navires, ce qui a pour effet de multiplier les opérations de transbordement et de déchargement des marchandises.

L'avion demeure encore le moyen le plus efficace pour se rendre dans les municipalités de la Baie-James et pour s'y déplacer. Depuis 1982, c'est Air Creebec qui assure le service local régulier pour la côte est de la Baie-James, à partir de Val-d'Or, alors qu'Austin Airways continue de desservir Poste-de-la-Baleine, ce qui permet des correspondances avec Nordair à Poste-de-la-Baleine et avec Air Canada à Timmins.

Le service privé le plus important appartient à la Société de développement de la Baie-James. Il a été créé pour répondre aux besoins de la Société et le nombre d'envolées varie nécessairement en fonction de ces mêmes besoins. L'aéroport de LG-2, a un statut régional et possède les meilleures caractéristiques de tous les aéroports et pistes d'atterrissage de la côte ouest de la région.

Enfin, Poste-de-la-Baleine sert de plaque tournante pour tout le trafic aérien du fait qu'elle est desservie par les quatre compagnies: Nordair, Austin, Air Creebec et Air Inuit. Dans les autres localités cries, les infrastructures et les instruments d'aide à la navigation aérienne sont très limités.

Du côté du transport terrestre, les localités de l'intérieur des terres, Némiscau, Mistassini et Waswanipi sont reliées au réseau routier Val-d'Or- Chibougamau-Matagami. Pour les municipalités de la côte, la principale route est celle qui relie Matagami à LG-2 et son prolongement jusqu'à Chisasibi. Cette route privée et asphaltée appartient à la SDBJ et est utilisée pour le transport des marchandises. Au cours de l'été 1984, la portion de route entre Matagami et la rivière Rupert sera déprivatisée et ouverte au grand public. Durant l'hiver, la construction de voies d'accès permet aux autres municipalités cries de communiquer avec la route principale.

La première partie du tableau 7 nous donne le détail pour chaque municipalité crie.

Chez les Naskapis, la proximité de Schefferville leur permet de profiter des services de transport aérien et de transport ferroviaire. La compagnie Québecair dessert quotidiennement l'aéroport de Schefferville et la "Quebec North Shore and Labrador Railway" assure un voyage par semaine entre Sept-Iles et Schefferville. Du côté du réseau routier, une seule route relie Kawawachikamach à Schefferville.

5.10- Les communications

La région est reliée au reste du Québec par le service des postes et par un certain nombre d'infrastructures de communications dont l'entretien et les services sont assurés par les différents organismes spécialisés: SOTEL, Télébec, Bell Canada, Société Radio-Canada.

Toutes les municipalités autochtones disposent des services téléphoniques, local et interurbain, qui sont assurés par SOTEL dans six municipalités cries. Dans les autres municipalités, c'est Télébec et Bell Canada qui assurent ces services.

Les émissions radiophoniques dispensées par la Société Radio-Canada et produites à l'intention des autochtones par le Service du Québec nordique peuvent être captées dans toutes les communautés. Certaines localités reçoivent en plus la programmation régulière AM de Radio-Canada par le biais de CBF-Montréal ou CBLT-Toronto.

Les Cris et les Naskapis ont maintenant leurs propres équipements de radio, FM local, mis en place par les communautés elles-mêmes. Le ministère des Communications du Québec a contribué à la mise en opération de plusieurs projets de radio communautaire.

Du côté de la télévision, la programmation télédiffusée par le Service du Québec nordique de la Société Radio-Canada via les stations CBFT-Montréal et CBLT-Toronto, est reçu dans la majorité des communautés cries. Eastmain et Némiscau n'ont pas encore les services de télévision. A Waswanipi, le service de télévision est assuré par une entreprise privée qui possède une soucoupe pour capter, via le satellite, les émissions de différentes chaînes.

La deuxième partie du tableau 7 nous donne le détail pour chaque municipalité.

5.11- Le commerce

Si on prend la liste des employeurs pour chaque municipalité et qu'on en exclut les organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux et les entreprises de service telles que l'Hydro-Québec, SOTRAC, SOTEL, Nordair, Austin, la Compagnie de Construction crie et qu'on ajoute les petites entreprises familiales, on compte au plus une cinquantaine d'entreprises autochtones oeuvrant dans le commerce local pour l'ensemble des huit municipalités cries. On note la présence d'uniquement deux entreprises allochtones importantes, soit la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans six localités, et la Banque canadienne impériale de Commerce à Chisasibi.

80% des petites entreprises autochtones se répartissent dans les secteurs d'activité suivants: magasin général et dépanneur, restaurant, hébergement, transport, distribution de produits pétroliers, artisanat et pourvoirie.

Parmi les autres entreprises, on doit signaler l'existence de l'Hôtel de Chisasibi, de la Caisse populaire de Mistassini et de la Corporation Mishtuk de Waswanipi. Le reste des entreprises se retrouve dans les domaines de la réparation mécanique, de la construction, de la coiffure et de la fabrication de canots.

Quant au chiffre d'affaires global de ces entreprises, il nous a été impossible d'en évaluer le montant, de même que la part de marché que celles-ci peuvent retenir dans les communautés.

Le tableau 8 nous donne le détail pour chaque municipalité crie.

Chez les Naskapis, le commerce au niveau de la localité de Kawawachikamach se résume à l'opération d'un dépanneur privé et de services de transport de la Société de Transport naskapi. Les autres entreprises sont une petite boutique d'artisanat à Schefferville durant l'été, la Corporation de Construction naskapie et la firme de peinture et nettoyage OKO Inc.

5.12- Les activités traditionnelles

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois a fait en sorte que les Cris et les Inuit bénéficient d'un régime de chasse et de pêche qui comprend certains droits exclusifs et qu'ils participent à la gestion de la faune en siégeant sur le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, lequel compte aussi des représentants des gouvernements fédéral et provincial.

Plus précisément, les Cris ont les droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage dans les terres de catégories I-A, I-B et II; de plus, dans les terres de catégorie III, avec les autres autochtones, ils sont les seuls à pouvoir chasser et pêcher certaines espèces animales. Ils peuvent exercer en tout temps ces droits légalement reconnus. Ils ont aussi la possibilité de réglementer la chasse et la pêche d'une façon plus restrictive que le gouvernement sur les terres de catégories I-A, I-B et II. Tout ce régime est soumis au principe de la conservation de la faune.

Enfin, un programme particulier d'aide aux Cris pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage a été mis en vigueur. Il a comme objectif de favoriser, encourager, perpétuer comme mode de vie, les activités traditionnelles de chasse et de pêche et d'assurer aux communautés un approvisionnement en produits provenant de ces activités.

Par ailleurs, le Comité conjoint veille à l'application du régime et recommande au ministre et aux organismes responsables, les mesures appropriées afin que les droits des autochtones soient respectés. De plus, ce comité doit superviser un groupe de recherche, le "Native Harvesting Research Committee", qui a comme mandat de mesurer les niveaux de chasse et de pêche traditionnelles en vue de l'établissement des niveaux garantis d'exploitation faunique.

Ce comité de recherche a recueilli les données sur l'exploitation effectuée par les Cris de 1972 à 1979, portant sur 32 groupes d'espèces. Les récoltes ont été consignées en fonction d'aires géographiques précises et sur une période déterminée. Les estimations de récoltes des communautés furent projetées proportionnellement sur la base des données consignées et de diverses variables stratifiées. Enfin, les estimations de récoltes furent converties en poids en denrées comestibles. Toutefois, les poids comestibles indiqués ne correspondent pas nécessairement à la nourriture effectivement consommée. Les données présentées ici représentent la moyenne annuelle des sept dernières années.

Selon le dernier rapport du groupe de recherche, le poids total de produits comestibles, moyen annuel, est évalué à plus de 800 000 kilogrammes pour l'ensemble des huit municipalités cries. La quantité moyenne de viande comestible par unité de consommation par jour est évaluée à 408 grammes, variant de 322 grammes à 581 grammes selon les localités.

La récolte moyenne se répartit de la manière suivante: 33,48% proviennent des gros gibiers, 25,40% des sauvagines, 16,29% des animaux à fourrure, 14,54% des poissons, 8,74% des petits gibiers et 1,55% des mammifères marins.

C'est dans les municipalités de Mistassini, de Chisasibi et de Fort-Rupert que les moyennes de récolte sont les plus importantes.

Dans l'ensemble de la région, la moyenne annuelle du nombre de chasseurs potentiels est de 1 342 chasseurs.

Quant à la valeur marchande ou à la valeur de substitution de ces quantités comestibles de viande sauvage, nous ne disposons pas actuellement des données nécessaires à en faire une évaluation raisonnable ou réaliste.

Les tableaux 9 et 9A nous donnent le détail par municipalité crie et pour l'ensemble de la région.

Chez les Naskapis, la Convention du Nord-Est québécois prévoit des dispositions semblables: droits, programmes, comité, etc. Cependant, la recherche pour établir le niveau garanti d'exploitation n'a pas encore été faite. Tout ce que nous savons c'est que les chasseurs-pêcheurs-piégeurs naskapis ont reçu la somme de 98 000 $ pour leurs activités.

5.13- La structure des revenus

Les revenus de la population crie peuvent être classés en deux catégories:

1- les "salaires et rémunérations", c'est-à-dire les revenus provenant d'un emploi salarié à plein temps ou occasionnel et les revenus provenant de l'exploitation d'une petite entreprise;

2- les "paiements de transfert", c'est-à-dire les versements reçus d'allocations familiales, d'assurance-chômage, d'aide sociale, de pensions de vieillesse et du programme de soutien aux chasseurs.

Pour établir notre évaluation des revenus, nous avons utilisé les données fournies par l'Administration régionale crie, des moyennes du nombre de bénéficiaires et des moyennes d'allocations versées.

Pour l'ensemble des huit municipalités cries, on évalue qu'en 1981, les "salaires et rémunérations" ont dépassé les 13,2 millions de $ et les "paiements de transfert", les 12,3 millions de $, pour un grand total de près de 25,6 millions de $ de revenus bruts à la population crie. On constate que près de 52% des revenus proviennent des "salaires et rémunérations" et que 48% viennent des "paiements de transfert".

Quant à la répartition en pourcentage des revenus totaux pour l'ensemble de la région, on constate que les salaires dans les organismes régionaux et locaux (33,25%) et les allocations du programme des chasseurs (23,49%) représentent près de 57% du grand total.

Quant aux revenus disponibles, nous n'avons pas appliqué de déductions aux revenus bruts du fait que chez les Indiens, les revenus gagnés sur la "réserve" ne sont pas imposables. Ainsi, nous estimons que les revenus mentionnés ici ont tous été gagnés dans les municipalités cries. De plus, dans cette évaluation, nous n'avons pas pris en considération les revenus des Cris vivant et travaillant à l'extérieur des municipalités cries.

Ainsi, pour une population totale de 7 264 Cris, le revenu disponible moyen per capita s'établit à 3 523,78 $, variant de 4 948,15 $ à 2 556,23 $ selon les municipalités.

Quant aux revenus disponibles par ménage, on constate que pour 1 277 ménages, le revenu disponible moyen s'élève à 20 044,43 $ en 1981, variant de 24 318,20 $ à 16 053,91 $ selon les municipalités.

Enfin, on peut noter que plus de 53% de tous les revenus cris ont été gagnés dans deux municipalités, Chisasibi et Mistassini.

Les tableaux 10 et 10A nous donnent le détail, par municipalité crie et pour l'ensemble de la région.

Chez les Naskapis, il nous a été plus difficile d'évaluer l'ensemble des revenus de la population de Kawawachikamach. Selon nos estimations pour 1983, les revenus totaux s'élèvent à 1 272 523 $ pour un revenu disponible moyen per capita de 2 973,18 $ et un revenu disponible moyen par ménage de 10 693,47 $. De plus, chez les Naskapis, 79% des revenus proviennent des paiements de transfert. Cette municipalité a effectivement un haut niveau de chômage et les sources de revenus sont rares.

5.14- La structure des dépenses

Contrairement aux municipalités inuit, il nous a été impossible d'évaluer la répartition des dépenses dans les municipalités cries.

Chez les Naskapis, il nous apparaît évident que la presque totalité des dépenses est effectuée à l'extérieur de la communauté de Kawawachikamach.

Références: Bureau du coordonnateur, MAS
Housing and Infrastructure Program, SHC
Le Nord du Québec, OPDQ
Terre d'abondance, CRRA
Community profiles, ARC

CHAPITRE 6

LES TABLEAUX SYNTHETIQUES

TABLEAU : 1	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
MUNICIPALITE									
POSITION									
Latitude nord	55 17′	53 49′	53 00′	52 15′	51 29′	51 19′	50 30′	49 45′	---
Longitude ouest	77 45′	79 00′	78 47′	78 30′	78 50′	76 54′	73 45′	75 58′	---
Distance en KM de									
Québec	1318	1142	1057	966	925	925	600	615	---
Val-D'Or	184	635	560	442	400	400	128	154	---
TERRITOIRE									
Terres IA- km carrés	202,5	809,4	326,6	154,8	489,8	97,4	854,3	364,9	3299,7
Terres IB- km carrés	113,6	500,2	186,2	334,7	295,8	55,4	526,1	233,4	2244,6
ADMINISTRATION									
Chef de bande	Robbie DICK	James BOBBISH	Walter HUGHBOY	Ted MOSES	Bill NAMAGOOSE	Lawrence JIMIKEN	Matthew COON-COME	Abel S. KITCHEN	---
Code Postal	J0M 1G0	J0M 1E0	J0M 1L0	J0M 1W0	J0M 1R0	J0Y 3B0	G0W 1C0	J0Y 3C0	---
Téléphone	929-3583	855-2878	978-8264	977-8211	895-8843	673-2512	923-3253	753-2512	---
DEMOGRAPHIE									
POPULATION (Janvier 1982)									
Résidents cris	395	1895	672	329	946	194	2004	829	7264
Ménages cris	83	300	145	73	179	45	320	132	1277
Personne par ménage	4.76	6.32	4.63	4.51	5.28	4.31	6.26	4.17	5.69
Electeurs cris	186	951	324	166	458	116	851	238	3282
allochtones	194	150	11	7	59	5	30	16	472
inuit	227	16	--	--	--	--	--	--	243
Par Groupe d'âge									
75 - +	4	35	15	5	23	2	27	19	130
70 - 74	6	33	10	8	15	2	14	8	96
65 - 69	5	41	14	9	7	7	41	11	135
60 - 64	7	50	19	13	21	5	32	13	160
55 - 59	12	56	19	11	15	6	41	15	175
50 - 54	19	37	20	17	23	4	44	35	199
45 - 49	17	67	20	13	24	6	69	38	254
40 - 44	17	68	21	13	31	9	59	37	255
35 - 39	20	131	37	12	50	15	118	36	419
30 - 34	24	120	51	24	51	13	98	37	421
25 - 29	23	141	51	26	66	20	160	68	555
20 - 24	43	193	57	33	103	23	186	99	737
15 - 19	57	230	73	34	133	26	252	128	932
10 - 14	67	311	84	45	151	32	316	125	1131
5 - 9	48	291	100	53	132	19	348	123	1121
0 - 4	26	91	73	13	101	5	199	37	544
TOTAL	395	1895	672	329	946	194	2004	829	7264

TABLEAU: 1A TOTAL: CRIS

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	75	55	130	1.79
70-74	38	58	96	1.32
65-69	54	81	135	1.86
60-64	82	78	160	2.20
55-59	92	83	175	2.41
50-54	94	105	199	2.74
45-49	120	134	254	3.50
40-44	141	114	255	3.51
35-39	215	204	419	5.77
30-34	218	203	421	5.80
25-29	285	270	555	7.64
20-24	369	368	737	10.15
15-19	473	459	932	12.83
10-14	548	583	1131	15.57
5- 9	563	558	1121	15.43
0- 4	273	271	544	7.49
Total	3640	3624	7264	100.00

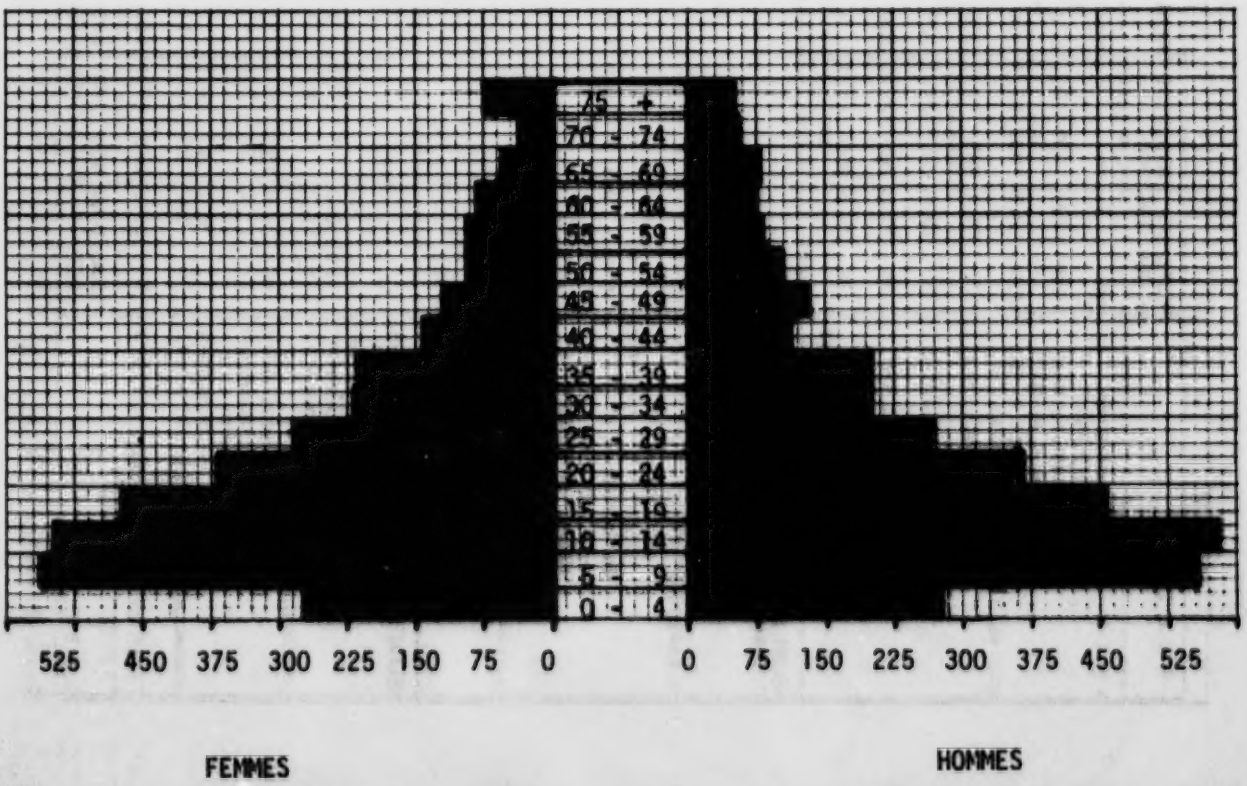

TABLEAU : 2	POSTE-DE-LA-BALEINE		CHISASIBI		WEMINDJI		EASTMAIN		FORT-RUPERT		NEMISCAU		MISTASSINI		WASWANIPI		TOTAL CRIS	
MAIN D'OEUVRE	no.	%	no.	%	no.	%	no.	%	no.	%	no.	%	no.	%	no.	%	no.	%
Population totale (janvier 1982)	395	100,0	1895	100,0	672	100,0	329	100,0	946	100,0	194	100,0	2004	100,0	829	100,0	7264	100,0
15 à 65	239	60,5	1093	57,7	368	54,8	196	59,6	519	54,5	127	65,5	1059	52,8	506	61,0	4107	56,5
Active	177	74,1	805	73,6	276	75,0	151	77,0	398	76,7	96	75,6	784	74,0	375	74,1	3062	74,6
Nombre de salariés	85	48,0	281	34,9	126	45,6	56	37,1	102	25,6	16	16,7	259	33,0	82	21,8	1007	32,9
Chasseurs PRG.	54	30,5	169	21,0	150	54,4	74	49,0	159	40,0	80	83,3	442	56,4	185	49,3	1324	43,2
Sans emploi	38	21,5	355	44,1	0	0,0	21	13,9	137	34,4	0	0,0	83	10,6	108	28,8	731	23,9
SELON LE TYPE D'EMPLOI																		
Administratif																		
Professionnel																		
Technicien																		
De bureau	NON DISPONIBLE										NON DISPONIBLE							
Homme de métier																		
Manoeuvre																		
Chasseur-Trappeur																		
Total																		
SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR 1981																		
Gouvernements																		
Fédéral	0	0,0	0	0,0	1	0,3	2	1,5	3	1,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	6	0,3
Provincial	19	13,7	4	0,9	4	1,4	8	6,1	1	0,4	1	1,0	5	0,7	1	0,4	43	1,8
Organismes																		
Régionaux	40	28,8	151	33,6	35	12,3	27	20,8	39	14,9	10	10,2	72	10,3	34	12,7	408	17,5
Locaux	17	12,2	25	5,6	68	23,9	8	6,2	6	2,3	4	4,1	16	2,3	1	0,4	145	6,2
Entreprises																		
Autochtones	1	0,7	45	10,0	5	1,7	4	3,1	38	14,6	0	0,0	150	21,4	46	17,2	289	12,4
Allochtones	8	5,7	56	12,4	13	4,6	7	5,4	15	5,8	1	1,0	16	2,3	0	0,0	116	5,0
Chasseurs-Trappeurs	54	38,9	169	37,5	159	55,8	74	56,9	159	60,9	82	83,7	442	63,0	185	69,3	1324	56,8
Total	139	100,0	450	100,0	285	100,0	130	100,0	261	100,0	98	100,0	701	100,0	267	100,0	2331	100,0

TABLEAU : 3	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
LISTE DES EMPLOYEURS									
Gouvernement fédéral									
Postes Canada		oui		oui					2
Min. Aff. indiennes			oui	oui	oui				3
Gouvernement Provincial									
Min. Travaux Publics	oui			oui					2
Min. Main d'oeuvre				oui					1
Min. Aff. sociales				oui					1
Sûreté du Québec			oui	oui	oui		oui	oui	5
Hydro-Québec						oui			1
Sotrac		oui	oui	oui			oui		4
Sotel				oui					1
Organismes régionaux									
Adm. régionale crie	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Grand Conseil cri	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Ass. Trappeurs cris	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Commission scol.crie	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Conseil cri de santé	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Organismes locaux									
Conseil de bande	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Entreprises autochtones									
Coopérative locale	oui	oui							2
Cie Construct. crie		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	7
Magasin Général							oui	oui	2
Restaurant								oui	1
Caisse Populaire							oui		1
Pourvoyeurs							oui		1
Autres		Centre commercial			Blackned Construc.		2 autres		4
Entreprises allochtones									
Cie Baie d'Hudson	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		7
Nordair	oui								1
Austin Airways			oui						1
Air Mistassini							oui		1
Autres		Cape Jones Camp			Sintra Construc.				2

TABLEAU : 4	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
ENSEIGNEMENT									
ECOLE									
Elémentaire français	---	oui	---	oui	oui	(1 à 4)	oui	oui	oui
Elémentaire anglais	oui	oui	oui	oui	oui	(1,2,3)	oui	oui	oui
Secondaire français	---	oui	---	oui	oui	---	---	oui	oui
Secondaire anglais	(1)	oui	(1,2,3)	(1,2)	(1,2,3)	---	(1,2)	(1,2)	oui
PROFESSEURS									
Enseignants: cris	5	23	12	6	12	0	10	5	73
allochtones	8	40	11	7	18	3	24	12	123
Suppléants : cris	5	11	12	11	11	0	24	22	96
allochtones	1	19	4	1	2	0	3	2	32
AUTRE PERSONNEL									
Cadres & Profession.	1	16	1	1	4	1	2	1	27
Soutien administrat.	2	20	3	3	8	4	5	6	51
Employés d'entretien	6	29	6	3	18	2	6	6	68
ELEVES INSCRITS (en1982-83)									
Maternelle	17	112	47	15	57	2	91	40	381
Primaire	95	472	141	73	247	6	386	156	1576
Secondaire	28	316	50	18	75	8	49	19	563
Total	140	900	238	186	379	16	526	215	2520
SERVICE DE SANTE (1984)									
ETABLISSEMENT									
Centre hospitalier	---	oui	---	---	---	---	---	---	1
Dispensaire	oui	---	oui	oui	oui	oui	oui	oui	7
No. de lits	2	25	2	2	2	2	2	2	39
PERSONNEL									
Médecins	---	5	---	---	---	---	---	---	5
Infirmières	2	16	2	2	4	2	4	2	34
Interprètes	1	4	1	1	2	1	1	---	11
Autres	---	24	---	---	---	---	---	---	24
SERVICES SOCIAUX									
Point de service	oui	Centre	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
PROTECTION-JEUNESSE									
Directeur	---	1	---	---	---	---	---	---	1
Travailleur commun.	---		1	1	1	1	1	1	6
SERVICE A DOMICILE									
Auxiliaire familiale	au besoin	1	au besoin	1	2	au besoin	4	1	9

TABLEAU : 5	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
SERVICES MUNICIPAUX (1984)									
EAU POTABLE									
Source	Rivière	Puits	Puits	Puits	Rivière	Puits	Lac	Puits	R.-P.-L.
Usine d'eau	oui	aucune	aucune	oui	oui	oui	oui	oui	6
Traitement	oui	aucun	aucun	oui	oui	oui	oui	oui	6
Système d'aqueduc	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Camion à eau	1	---	---	---	2	---	---	---	3
Lavoir communautaire	oui	aucun	aucun	aucun	oui	aucun	aucun	aucun	2
GESTION DES DECHETS									
Système d'égouts	---	---	oui	oui	oui	---	oui	oui	5
Fosses septiques	---	oui	---	---	---	oui	---	---	2
Camion-compacteur	2	---	1	1	---	---	---	1	5
SERVICE DE VOIRIE									
Longueur de rue -km	18	16	3	4,2	5	1	10	2,3	59,5
Equipement									
Camionnette	3	1	1	3	2	1	---	---	11
Camion à benne	---	1	---	---	---	---	---	---	1
Autres	3	3	1	---	---	3	---	1	11
Locaux									
Entrepot	2	---	1	---	4	1	2	1	11
Garage	---	---	1	1	1	1	1	1	6
PROTECTION INCENDIE									
Bornes-fontaines	---	56	---	---	20	---	16	9	101
Camion-incendie	1	---	---	---	---	---	---	---	1
Equipement minimum	oui	oui	---	---	oui	---	oui	oui	5
HABITATION (1983)									
TYPE DE LOGEMENT									
Min. Aff. indiennes	57	0	0	0	0	0	19	48	124
S.H.C.: Model 1	0	320	27	0	36	39	49	35	506
Autres	5	0	77	53	73	0	195	0	403
Nombre de logements	62	320	104	53	109	39	263	83	1083
BESOINS									
No. logements requis	87	320	145	73	179	58	330	144	1336
Déficit actuel-1983	87	0	118	72	143	19	281	109	829
AUTRES BATISSES									
Tout Genre	25	72	45	33	65	12	67	37	356

TABLEAU : 6	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
ENERGIE									
ELECTRICITE									
Relié au réseau de l'Hydro-Québec via	---	LG 2	---	---	---	Némiscau	Chibougamau	Chapais	4
Groupe électrogène	Hydro	---	MAINC	MAINC	MAINC	---	---	---	4
Caterpillar 800 kW	3		----	----	----				1
--- ?			?	2	----				2
--- ?					3				1
--- ?									
PRODUITS PETROLIERS									
No. de réservoirs	26	aucun	6	Non	4	aucun	aucun	aucun	
Capacité en litres	10533082		?	disponible	136383				
Propriété de	FCNQ		?		municipal				
Agent de distribut.	Coop		Coop		Prive				
SERVICES COMMUNAUTE (1984)									
RELIGION									
Catholique	oui	oui	---	---	oui	---	---	---	3
Anglicane	oui	oui	oui	oui	oui	---	oui	oui	8
Pentecôtiste	---	---	---	---	oui	---	oui	oui	3
Autre	---	---	---	---	Evangéli.	---	Baptiste	---	2
RECREATION ET LOISIR									
Gymnase	oui	oui	oui	oui	---	oui	---	---	5
Centre communautaire	---	oui	oui	---	---	---	---	---	2
Bibliothèque	---	oui	---	---	---	---	---	---	1
Aréna	---	oui	oui	---	---	---	---	---	2
Patinoire extérieure	---	---	---	---	oui	oui	oui	oui	4
Terrain de jeu	---	oui	---	---	---	oui	oui	---	3
Champ de balle	---	oui	---	---	oui	---	oui	oui	4
JUSTICE (1984)									
No. de Policiers									
amérindiens	1	4	2	1	2	1	4	2	17
allochtones	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Un Poste avec deux cellules	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
District judiciaire d'Abitibi	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

TABLEAU : 7	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
TRANSPORTS (1984)									
MARITIME									
Navigation: six mois par année	oui	oui	oui	oui	oui	aucune	aucune	aucune	
Infrastructure	quai flottant	aucune	aucune	aucune	aucune				
AERIEN									
Transporteur et fréquence des vols:						aucun	via Chibougamau 1 /Jour	via Chibougamau 1 /Jour	
Nordair	5 /sem.								
Austin	5 /sem.								
Air Inuit	5 /sem.								
Air Creebec	5 /sem.	5 /sem.	3 /sem.	3 /sem.	3 /sem.				
Longueur de Piste:m.	1525x50	667x25	1000x50	633x33	1000x50				
Type de Piste	gravelée	gravelée	gravelée	sable	gravelée				
Equipement	complet	aucun	aucun	carburant	aucun				
TERRESTRE									
Route	aucune	Chis-LG 2-Matagami	d'hiver	d'hiver	d'hiver	Némis.-LG2 Matagami	Mistas.-Chibou.	#113, V-Or Chibougam.	
Autobus	aucun	Chis.-LG 2	aucun	aucun	aucun	aucun	oui	aucun	
Train	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	
COMMUNICATIONS									
Postes: Bureau local	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Téléphonie: Service local & interurbain	Bell	Sotel	Sotel	Sotel	Sotel	Sotel	Sotel	Telebec	
Radio: Serv. Qué. nordique									
Ondes courtes & FM	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Radio communautaire:FM local	oui	oui	aucun	oui	aucun	aucun	oui (2)	oui	
Télévision: Soc. Radio Canada									
Serv. Qué. nordique	oui	oui	oui	aucune	oui	aucune	oui	Privé via Satellite	
Journaux locaux:	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	

TABLEAU : 8	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)									
MAGASIN GENERAL									
Cie Baie d'Hudson	oui	oui	oui	oui	oui	---	oui	---	6
Coop locale	inuit	oui	---	---	---	---	---	---	2
Privé	---	---	---	---	---	oui	oui	oui	3
DEPANNEUR PRIVE	---	2 Privés	---	---	---	---	---	---	2
RESTAURANT									
Coop locale	inuit	oui	---	---	---	---	---	---	2
Privé	---	oui	oui	---	---	---	2	oui	5
HEBERGEMENT									
M.T.P.A.	oui	---	---	---	---	---	---	---	1
Hotel	---	Chisasibi	---	---	---	---	---	---	1
Motel Privé	---	---	oui	oui	oui	---	oui	---	4
SALLE DE BILLARD	coop	---	---	---	---	---	---	---	1
TRANSPORT									
Taxi	oui	---	---	oui	oui	oui	oui	---	5
Autobus	---	oui	---	---	oui	---	oui	oui	4
Autre	---	---	---	---	---	---	Air Serv.	---	1
BANQUE									
Canadienne Impériale	---	oui	---	---	---	---	---	---	1
Caisse Populaire	---	---	---	---	---	---	oui	---	1
DISTRIBUTION PRODUITS PETROL.	FCNQ	Garage	Coop.	Sodab	Privé	---	Garage	Privé	6
ARTISANAT (Prod. & Vente)									
Coop locale	inuit	---	oui	---	---	---	---	---	2
Boutique Privée	crie	oui	---	---	oui	---	2	---	5
FORESTERIE									
Scierie	---	---	---	---	Inopérant	---	---	---	1
Autre	---	---	---	---	---	---	---	Mishtuk Corp.	1
POURVOIRIES									
No. de Pourvoyeurs	---	2	---	---	---	---	3	---	5
AUTRES	#Fabrique de canots	#Garage #Reparat. motoneige	#Coiffeuse	---	#Blackned Construc.	---	#Trapper Construc. #Garage #Longchap	#Cooper repair-con	9

TABLEAU : 9	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
ESTIME RECOLTE			MOYENNE	ANNUELLE	DE 1972 A	1979			
POIDS COMESTIBLE	k9	k9	k9	k9	k9	k9	k9	k9	k9
SAUVAGINE									
Bernache canadienne	11172	61634	14111	12846	16139	998	8528	980	126407
Oie blanche	3629	7031	1447	1542	18928	268	72	5	32922
Bernache cravant	41	2445	635	14	45	14	18	23	3461
Huart	472	1601	830	77	27	32	835	100	3973
Canard	2567	10501	3375	1460	2554	576	13413	2377	36823
Sous-total	17881	83212	20398	15939	37693	1888	22866	3485	203586
ANIMAUX A FOURRURE									
Castor	3316	20838	17282	8686	15458	4404	30109	14719	114813
Loutre	199	1016	558	200	390	136	3198	463	2186
Lynx	9	671	258	250	268	109	422	200	6160
Rat-musqué	395	2885	807	308	667	163	1388	830	7443
Renard & Ren. arctic	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vison	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	3919	25410	18905	9444	16783	4812	35117	16212	130602
PETIT GIBIER									
Porc-épic	952	2676	794	286	9	73	1392	50	6232
Lievre	254	11222	5729	3819	5919	1615	4645	2821	36024
Lagopède	5425	9339	2300	1098	603	100	1311	14	20189
Tétras	490	2123	757	299	476	208	2322	912	7589
Sous-total	7121	25360	9580	5502	7007	1996	9670	3797	70034
GROS GIBIER									
Original	41	4581	4658	4509	20230	17586	106177	43500	201282
Caribou	10904	3134	803	163	3311	930	26726	222	46194
Ours noir	1084	2957	1506	2082	3012	893	7334	1687	20557
Ours polaire	0	286	7	0	0	0	0	0	318
Sous-total	12029	10958	6974	6754	26553	19409	140237	45409	268351
POISSONS									
9 espèces	13213	39308	12687	5307	8496	1987	23346	12238	116582
MAMMIFERES MARINS									
Phoque & Béluga	3003	6359	2812	150	131	0	0	0	12456
GRAND TOTAL	57166	190607	71356	43096	96663	30092	231236	81141	881611
Nombre moyen de k9/unité de consommation/jour	0.517	0.404	0.363	0.445	0.322	0.581	0.449	0.358	0.408
Nombre moyen de chasseurs Potentiels	74	372	147	66	173	38	344	128	1342

TABLEAU: 9A TOTAL: CRIS

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	63136	126407	15.77
Oie blanche	20639	32922	4.11
Bernache cravant	6424	3461	0.43
Huart	3577	3973	0.50
Canard	47716	36823	4.59
Sous-total		203586	25.40
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	16654	114813	14.32
Loutre	1327	2186	0.27
Lynx	896	6160	0.77
Rat-musqué	9807	7443	0.93
Renard & Ren.arctic	743	0	0.00
Martre	1491	0	0.00
Vison	2288	0	0.00
Sous-total		130602	16.29
PETIT GIBIER			
Porc-épic	2317	6232	0.78
Lièvre	41920	36024	4.49
Lagopède	55919	20189	2.52
Tétras	24191	7589	0.95
Sous-total		70034	8.74
GROS GIBIER			
Orignal	934	201282	25.11
Caribou	768	46194	5.76
Ours noir	214	20557	2.56
Ours Polaire	3	318	0.04
Sous-total		268351	33.48
POISSONS			
9 espèces	323058	116582	14.54
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	657	12456	1.55
GRAND TOTAL		801611	100.00

Nombre moyen de kg / unité de consommation/jour : .408

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 1342

TABLEAU : 10	POSTE-DE-LA-BALEINE	CHISASIBI	WEMINDJI	EASTMAIN	FORT-RUPERT	NEMISCAU	MISTASSINI	WASWANIPI	TOTAL CRIS
REVENUS AUTOCHTONES (1981)									
SALAIRES ET REMUNERATIONS									
Gouvernements fédéral & Provincial	359800	63596	108649	186044	84000	4000	92757	34000	932846
Organismes régionaux & locaux	476433	3562895	1063410	522968	1234137	137562	1093248	419976	8510629
Entreprises autochtones	59200	419511	133694	78652	367013	281277	1323117	250867	2913331
allochtones	39800	310000	165229	56000	186000	8000	167472	0	932501
Sous-total	935233	4356002	1470982	843664	1871150	430839	2676594	704343	13289307
PAIEMENTS DE TRANSFERT									
Allocations famil.	105000	498600	185400	78600	276600	49800	608400	196200	1998600
Assurance-chômage	91154	771132	37526	2399	110438	4688	289068	105771	1412176
Aide social	55756	317546	82318	86747	182727	51000	224632	77853	1078579
Pension-vieillesse	75000	545000	195000	110000	225000	55000	410000	190000	1805000
Prog. des chasseurs	249606	807181	622076	242976	685006	368615	2193167	844449	6013076
Sous-total	576516	2939459	1122320	520722	1479771	529103	3725267	1414273	12307431
TOTAL DES REVENUS	1511749	7295461	2593302	1364386	3350921	959942	6401861	2119116	25596738
REVENUS PER CAPITA									
No. de Personnes	395	1895	672	329	946	194	2004	829	7264
Revenus moyens	3827	3850	3859	4147	3542	4948	3195	2556	3524
REVENUS PAR MENAGE									
No. de ménages	83	300	145	73	179	45	320	132	1277
Revenus moyens	18214	24318	17885	18690	18720	21332	20006	16054	20044

TABLEAU: 10A TOTAL: CRIS

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
Gouvernements fédéral & provincial	:	932846	3.64
Organismes régionaux & locaux	:	8510629	33.25
Entreprises autochtones	:	2913331	11.38
allochtones	:	932501	3.64
Sous-total	:	13289307	51.92
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
Allocations familiales	:	1998600	7.81
Assurance-chômage	:	1412176	5.52
Aide social	:	1078579	4.21
Pension de vieillesse	:	1805000	7.05
Programme des chasseurs	:	6013076	23.49
Sous-total	:	12307431	48.08
TOTAL DES REVENUS BRUTS	:	25596738	100.00
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:	25596738	

REVENUS DISPONIBLES	nombre	$
PER CAPITA :	7264	3523.78
PAR MENAGE :	1277	20044.43

PARTIE II

PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE CHAQUE MUNICIPALITE

KAWAWACHIKAMACH

KAWAWACHIKAMACH

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	: 54° 50'
Longitude ouest	: 66° 52'
Distance en Km de Québec	: 900

MILIEU MARITIME

Lac	: Matemace

TERRITOIRE

Terres IA -N	: 41,4 km carrés
Terres IB -N	: 284,9 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	: Joseph GUANISH
Adresse du gérant de bande	: Conseil de bande naskapie C.P. 970 Schefferville QC
Code postal	: G0G 2T0
Téléphone	: 585-2370

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents en janvier 1984	naskapis	:	428
Nombre de ménages	naskapis	:	119
Nombre de personnes par ménage	naskapi	:	3,6
Nombre d'électeurs	naskapis	:	240
	allochtones	:	0

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en juillet 1983	naskapie	:	420	100,0
Population de 15 à 65 ans	naskapie	:	272	64,7
Population active	naskapie	:	221	81,2
Nombre de salariés	naskapis*	:	65	29,4
Nombre de chasseurs bénéficiaires du PRG	naskapis	:	0	0,0
Nombre de sans emploi		:	156	70,6

* Incluant 46 emplois saisonniers

KAWAWACHIKAMACH

POPULATION NASKAPIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1984)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	4	5	9	2,1
70-74	0	0	0	0,0
65-69	2	1	3	0,7
60-64	1	9	10	2,3
55-59	3	2	5	1,1
50-54	8	7	15	3,5
45-49	9	6	15	3,5
40-44	8	6	14	3,3
35-39	10	11	21	4,9
30-34	3	8	11	2,6
25-29	23	17	40	9,3
20-24	39	32	71	16,6
15-19	32	38	70	16,4
10-14	24	29	53	12,4
5- 9	21	29	50	11,7
0- 4	18	23	41	9,6
Total	205	223	428	100,0

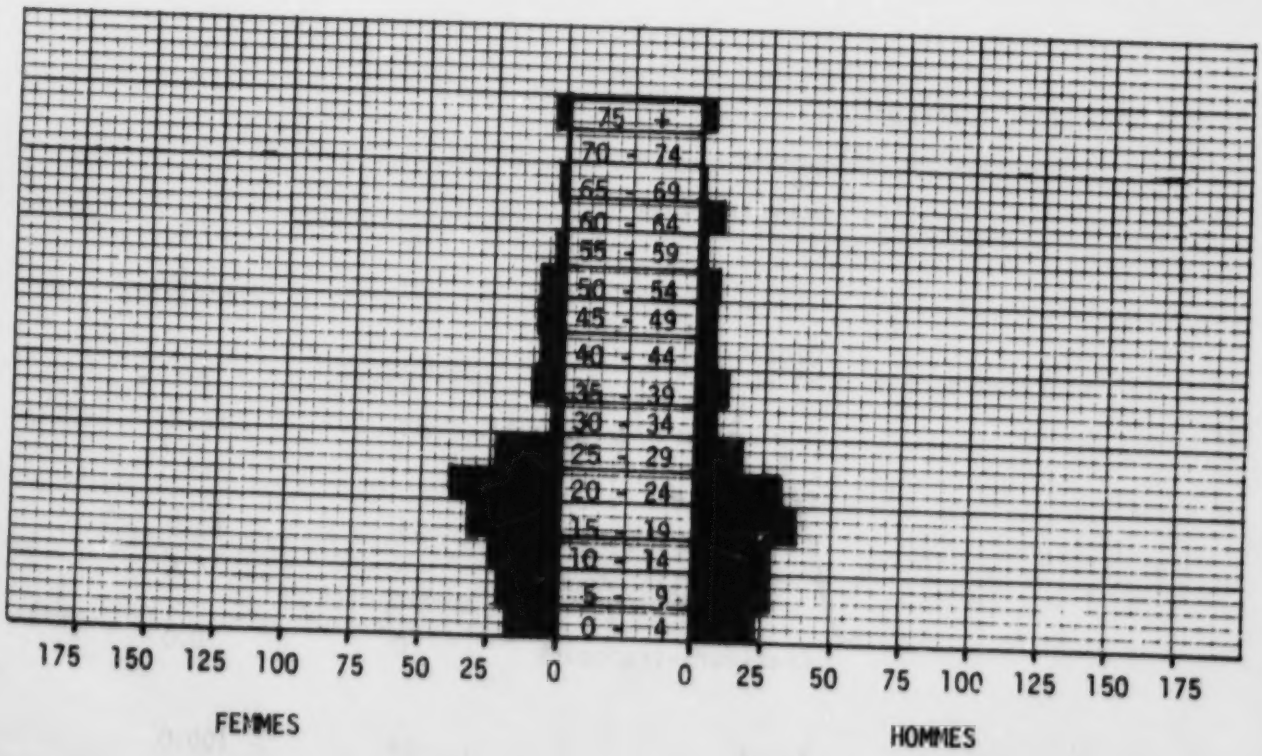

KAWAWACHIKAMACH

REPARTITION DE LA
MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE
(en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	0	0,0
provincial	:	0	0,0
Organismes			
régionaux	:	5	7,7
locaux	:	43	66,2
Entreprises			
autochtones	:	14	21,5
allochtones	:	3	4,6
Chasseurs-trappeurs	:	0	0,0
Total	:	65	100,0

KAWAWACHIKAMACH

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral :

Provincial :

ORGANISMES

Régionaux : Commission scolaire Eastern Québec

Locaux : Conseil de bande naskapi
Société de Développement des Naskapis
Société de Relogement des Naskapis

ENTREPRISES

Autochtones : Corporation de Construction naskapie
OKO Inc.

Allochtones : Pourvoyeurs

KAWAWACHIKAMACH

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire et Secondaire à Schefferville

	Naskapis	Cris	Allochtones
Enseignants :	4	1	9
Suppléants :	0	0	2

Autre personnel :
- Cadres et professionnels : 3
- Soutien administratif : 2
- Employés d'entretien : 1

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83 :	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
	22	73	28	123

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 1 travailleur en santé communautaire
1 interprète

Services sociaux : 1 travailleur communautaire

Protection de la jeunesse : Directeur délégué du C.S.S. de la Côte-Nord

Service à domicile : Auxiliaire familiale au besoin

KAWAWACHIKAMACH

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	:	Lac Matemace
Usine d'eau	:	Propriété de la municipalité de Kawawachikamach
Traitement	:	Filtration
Equipement pour la distribution	:	Système d'aqueduc
Lavoir communautaire	:	Aucun

GESTION DES DECHETS

Equipement	:	Système d'égouts

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	:	2,4 kilomètres
Equipement pour l'entretien	:	aucun (par contrat avec la firme Schefferville Excavation)
Locaux	:	1 garage

PROTECTION INCENDIE

Equipement	:	12 bornes-fontaines 1 camion-incendie équipement minimum

KAWAWACHIKAMACH

ENERGIE

ELECTRICITE

Relié au réseau de Schefferville Power via le barrage de Menihek

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	Aucun
Capacité d'entreposage	:	
Propriété de	:	
Agent de distribution	:	

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Maisons neuves unifamiliales:		59
Maisons en rangée de 5 loyers chacune	:	2
Autres		0
Nombre total de logements	:	69

BESOINS

Nombre de logements requis	:	89
Déficit actuel - 1983	:	20

AUTRES BATISSES

KAWAWACHIKAMACH

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	: Aucune
Anglicane	: Aucune (desservie par un catéchiste à Matimekosh)
Autre	: Aucune

RECREATION ET LOISIR

Gymnase	: Aucun
Centre communaitaire	: Aucun
Bibliothèque	: Aucune
Aréna	: Aucune
Patinoire	: Aucune
Terrain de jeu	: Aucun
Champ de balle	: Aucun

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	: amérindiens 3
Etablissement	: Aucun
District judiciaire de	: Mingan

KAWAWACHIKAMACH

TRANSPORTS

MARITIME		
	Navigation	: Aucune
	Infrastructure portuaire	: ———
AERIEN		
	Transporteur	: Québecair via Schefferville
	Fréquence des vols	: 1 par jour
	Longueur et type de piste	: ————
	Equipement	: ———
TERRESTRE		
	Route	: Kawawachikamach - Schefferville
	Autobus	: Aucune
	Train	: Via Schefferville - Q.N.S.L.

COMMUNICATIONS

	Poste	: Bureau de poste de Schefferville
	Téléphonie	: Service local et interurbain de Télébec
	Radio	: Société Radio Canada
LOCAL		
	Radio communautaire	: FM local
	Télévision	: Société Radio Canada
	Journaux locaux	: Naskapi News Letter (occasionnel)

KAWAWACHIKAMACH

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

AU NIVEAU LOCAL

Magasin général	: (à Schefferville)
Dépanneur	: 1 privé
Restauration	: (à Schefferville)
Hébergement	: (à Schefferville)
Salle-billard	: Aucune
Transport	: Société de transport naskapie
Banque	: (à Schefferville)
Distribution de produits pétroliers	: (à Schefferville)
Artisanat prod. & vente	: 1 boutique (durant l'été)
Foresterie	: Corporation de Construction naskapie
Pourvoirie	: Aucune
Autres	: Société de Relogement des Naskapis Oko Inc.

KAWAWACHIKAMACH

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
Gouvernements			
Fédéral et provincial	:	0	0,0
Organismes			
Régionaux et locaux	:	266 703	21,0
Entreprises			
autochtones	:	(inclus)	0,0
allochtones	:	0	0,0
Sous-total	:	266 703	21,0
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
Allocations familiales	:	143 200	11,2
Assurance-chômage	:	334 620	26,3
Aide sociale	:	370 000	29,1
Pension de vieillesse	:	60 000	4,7
Programme des chasseurs	:	98 000	7,7
Sous-total	:	1 005 820	79,0
TOTAL DES REVENUS BRUTS	:	1 272 523	100,0
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:	1 272 523	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	428	2 973,18
PAR MENAGE :	119	10 693,47

KAWAWACHIKAMACH

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
CONSOMMATION			
	Achats locaux :		
	Achats extérieurs :		
	Sous-total :		
HABITATION		NON DISPONIBLE	
	Loyers :		
SERVICES			
	Essence, téléphone, transports, loisirs :		
DIVERS			
	Indéterminé :		
	TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES :		
	DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE :		

POSTE-DE-LA-BALEINE

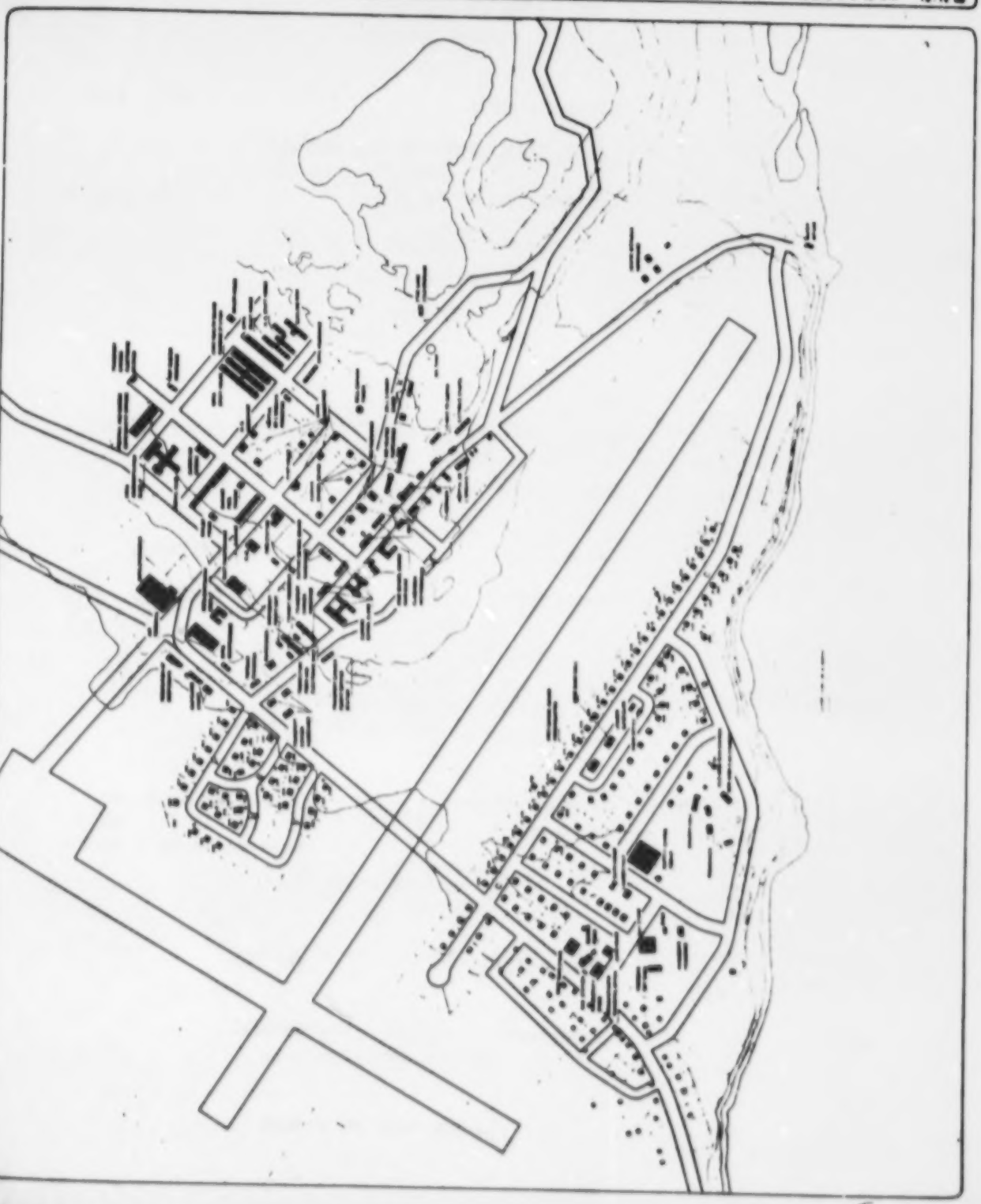

POSTE-DE-LA-BALEINE

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	:	55° 17'
Longitude ouest	:	77° 45'
Distance en Km de		
Québec	:	1 318
Val-d'Or	:	800

MILIEU MARITIME

Baie	:	D'Hudson
Rivière	:	Grande Rivière de la Baleine

TERRITOIRE

Terres IA	:	205,5 km carrés
Terres IB	:	113,6 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	:	Robbie DICK
Adresse du gérant de bande	:	Conseil de bande de Poste-de-la-Baleine Poste-de-la-Baleine QC
Code postal	:	JOM 1GO
Téléphone	:	929-3503

POSTE-DE-LA-BALEINE

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents en janvier 1982	cris	:	395	
Nombre de ménages	cris	:	83	
Nombre de personnes par ménage	cri	:	4,76	
Nombre d'électeurs	cris	:	186	
	allochtones	:	194	
	inuit	:	227	

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	395	100,0
Population de 15 à 65 ans.	crie	:	239	60,51
Population active	crie	:	177	74,06
Nombre de salariés	cris	:	85	48,02
Nombre de chasseurs bénéficiaires du PRG	cris	:	54	30,51
Nombre de sans emploi		:	38	21,47

POSTE-DE-LA-BALEINE

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	4	0	4	1,01
70-74	5	1	6	1,52
65-69	0	5	5	1,27
60-64	1	6	7	1,77
55-59	6	6	12	3,04
50-54	12	7	19	4,81
45-49	7	10	17	4,30
40-44	10	7	17	4,30
35-39	10	10	20	5,06
30-34	13	11	24	6,08
25-29	14	9	23	5,82
20-24	21	22	43	10,89
15-19	30	27	57	14,43
10-14	34	33	67	16,96
5- 9	27	21	48	12,15
0- 4	8	18	26	6,58
Total	202	193	395	100,00

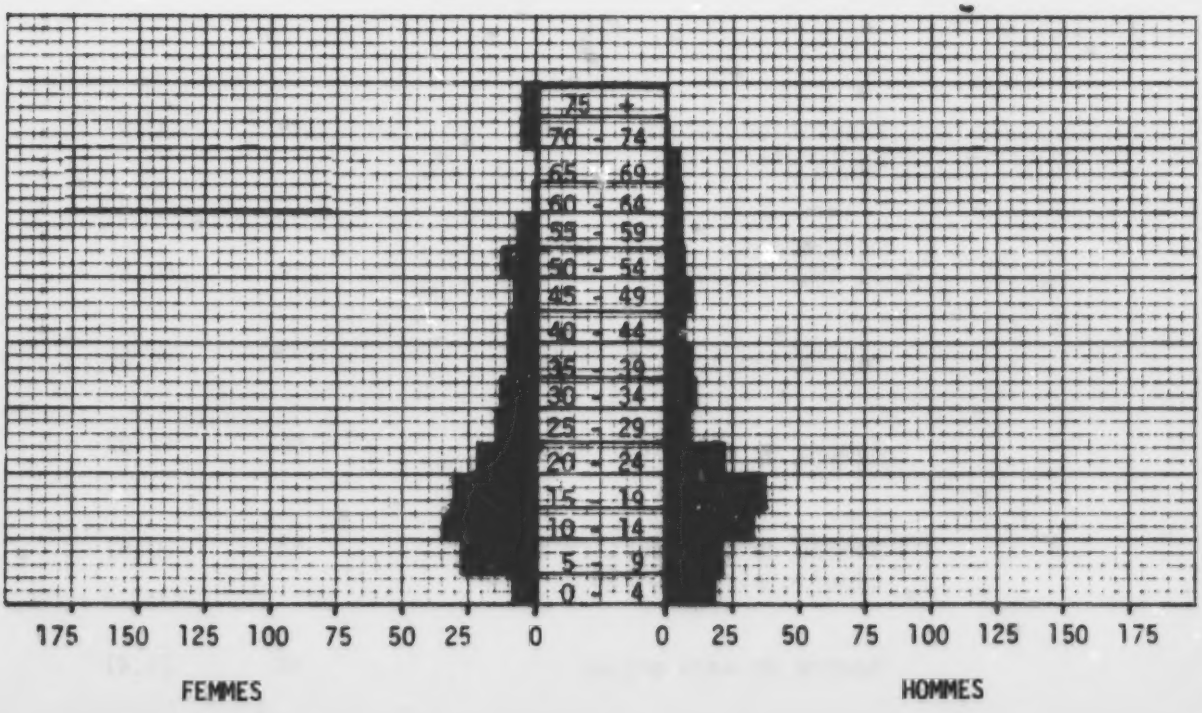

POSTE-DE-LA-BALEINE

RÉPARTITION DE LA
MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE
(en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	0	0,00
provincial	:	19	13,67
Organismes			
régionaux	:	40	28,78
locaux	:	17	12,23
Entreprises			
autochtones	:	1	0,72
allochtones	:	8	5,76
Chasseurs-trappeurs	:	54	38,85
Total	:	139	100,00

POSTE-DE-LA-BALEINE

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral :

Provincial : Ministère des Travaux publics

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie

ENTREPRISES

Autochtones : Coopérative locale (inuit)

Allochtones : Cie de la Baie d'Hudron
Nordair

POSTE-DE-LA-BALEINE

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire anglais

Secondaire anglais (1)

		Cris	Allochtones
Enseignants	:	5	8
Suppléants	:	5	1

Autre personnel : Cadres et professionnels : 1

Soutien administratif : 2

Employés d'entretien : 6

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
:	17	95	28	140

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 2 infirmières
1 interprète

Services sociaux : Point de service du C.S.S. cri

Protection de la jeunesse : Aucun

Service à domicile : Auxiliaire familiale au besoin

POSTE-DE-LA-BALEINE

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	: Rivière: Grande Rivière Baleine
Usine d'eau	: Propriété de la municipalité
Traitement	: Chloration
Equipement pour la distribution	: Système d'aqueduc 1 camion à eau
Lavoir communautaire	: 1 lavoir-buanderie

GESTION DES DECHETS

Equipement	: 2 camions-compacteurs

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	: 18 kilomètres
Equipement pour l'entretien	: 3 camionnettes 3 muskegs
Locaux	:2 entrepôts

PROTECTION INCENDIE

Equipement	: 1 camion-incendie équipement minimum

POSTE-DE-LA-BALEINE

ENERGIE

ELECTRICITE

Groupe électrogène de l'Hydro-Québec	:	no.	marque	KW
		3	Caterpillar	800

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	26
Capacité d'entreposage	:	10 533 082 litres
Propriété de	:	Fédération des Coop N-Q
Agent de distribution	:	Coopérative locale

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	57
Société d'habitation Crie Modèle I	:	0
Autres	:	5
Nombre total de logements	:	62

BESOINS

Nombre de logements requis	:	87
Déficit actuel - 1983	:	87

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	25

POSTE-DE-LA-BALEINE

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	:	Une chapelle 1 religieuse
Anglicane	:	Un temple 1 ministre ou un catéchiste
Autre	:	Aucune

RECREATION ET LOISIR

Gymnase	:	du M.T.P.A.
Centre communaitaire	:	Aucun
Bibliothèque	:	Aucune
Arêna	:	Aucune
Patinoire	:	Aucune
Terrain de jeu	:	Aucun
Champ de balle	:	Aucun

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	:	amérindiens 1 allochtones 3
Etablissement	:	un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	:	Abitibi

POSTE-DE-LA-BALEINE

TRANSPORTS

MARITIME

Navigation	:	Six mois par année
Infrastructure portuaire	:	Quai flottant

AERIEN

Transporteur	:	Nordair, Air Inuit, Air Creebec Austin Airways
Fréquence des vols	:	5 par semaine chacun
Longueur et type de piste	:	1 525 x 50 mètres, gravelée
Equipement	:	météo, carburant, radio-phare, aérogare, balisage, communications radio, direction-vents

TERRESTRE

Route	:	Aucune
Autobus	:	Aucun
Train	:	Aucun

COMMUNICATIONS

Poste	:	Bureau de poste local
Téléphonie	:	Service local et interurbain de Bell Canada
Radio	:	Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM

LOCAL

Radio communautaire	:	FM local
Télévision	:	Société Radio-Canada, SQN via Montréal et Toronto
Journaux locaux	:	Aucun

POSTE-DE-LA-BALEINE

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

	Magasin général	: Coopérative inuit locale Compagnie de la Baie d'Hudson
	Dépanneur	: Aucun
	Restauration	: Coopérative inuit locale
	Hébergement	: Société Makivik
	Salle-billard	: Coopérative inuit locale
	Transport	: Taxi
AU		
NIVEAU	Banque	: Aucune
LOCAL	Distribution de produits pétroliers	: Fédération des Coop. N.Q.
	Artisanat prod. & vente	: Coopérative inuit locale Boutique crie
	Foresterie	: Aucune
	Pourvoirie	: Aucune
	Autres	: Fabrique de canots

POSTE-DE-LA-BALEINE

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	5 040	11 172	19,54
Oie blanche	2 668	3 629	6,35
Bernache cravant	80	41	0,07
Huart	426	472	0,83
Canard	3 356	2 567	4,49
Sous-total		17 881	31,28
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	334	3 316	5,80
Loutre	44	199	0,35
Lynx	2	9	0,02
Rat-musqué	458	395	0,69
Renard & renard articque	55	0	0,00
Martre	6	0	0,00
Vison	70	0	0,00
Sous-total		3 919	6,86
PETIT GIBIER			
Porc-épic	313	952	1,67
Lièvre	296	254	0,44
Lagopède	14 990	5 425	9,49
Tétras	1 588	490	0,86
Sous-total		7 121	12,46
GROS GIBIER			
Orignal	0	41	0,07
Caribou	177	10 904	19,07
Ours noir	13	1 084	1,90
Ours polaire	0	0	0,00
Sous-total		12 029	21,04
POISSONS			
9 espèces	25 183	13 213	23,11
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	123	3 003	5,25
GRAND TOTAL		57 166	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .517

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 74

POSTE-DE-LA-BALEINE

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
	Gouvernements		
	Fédéral et provincial	: 359 800	23,80
	Organismes Régionaux et locaux	: 476 433	31,52
	Entreprises autochtones	: 59 200	3,92
	allochtones	: 39 800	2,63
	Sous-total	: 935 233	61,86
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
	Allocations familiales	: 105 000	6,95
	Assurance-chômage	: 91 154	6,03
	Aide sociale	: 55 756	3,69
	Pension de vieillesse	: 75 000	4,96
	Programme des chasseurs	: 249 606	16,51
	Sous-total	: 576 516	38,14
TOTAL DES REVENUS BRUTS		:1 511 749	100,0
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES		:1 511 749	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	395	3 827,21
PAR MENAGE :	83	18 213,84

POSTE-DE-LA-BALEINE

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

	$	%
CONSOMMATION		
Achats locaux	:	
Achats extérieurs	:	
Sous-total	:	
HABITATION	NON DISPONIBLE	
Loyers	:	
SERVICES		
Essence, téléphone, transports, loisirs	:	
DIVERS		
Indéterminé	:	
TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES	:	
DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE	:	

CHISASIBI

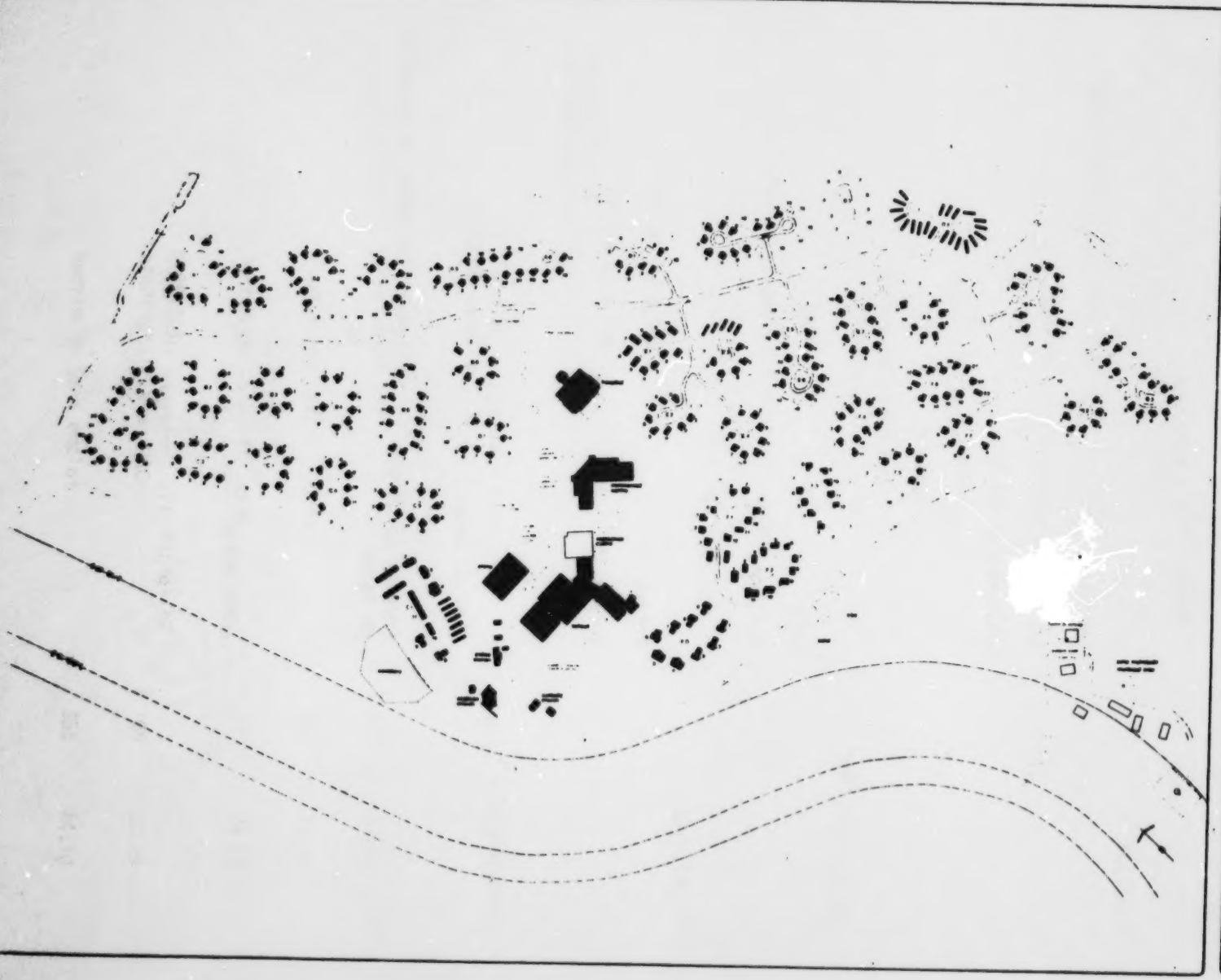

CHISASIBI

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	:	53° 49'
Longitude ouest	:	79° 00'
Distance en Km de		
Québec	:	1 142
Val-d'Or	:	635

MILIEU MARITIME

Baie	:	James
Rivière	:	La Grande Rivière

TERRITOIRE

Terres IA	:	809,4 km carrés
Terres IB	:	500,2 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	:	James BOBBISH
Adresse du gérant de bande	:	Conseil de bande de Chisasibi Chisasibi QC
Code postal	:	J0M 1E0
Téléphone	:	855-2878

CHISASIBI

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents cris en janvier 1982		:	1 895
Nombre de ménages	cris	:	300
Nombre de personnes par ménage	cri	:	6,32
Nombre d'électeurs	cris	:	951
	allochtones	:	150
	inuit	:	16

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	1 895	100,00
Population de 15 à 65 ans	crie	:	1 093	57,68
Population active	crie	:	805	73,65
Nombre de salariés	cris	:	281	34,91
Nombre de chasseurs cris bénéficiaires du PRG		:	169	20,99
Nombre de sans emploi		:	355	44,10

CHISASIBI

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	20	15	35	1,85
70-74	12	21	33	1,74
65-69	17	24	41	2,16
60-64	28	22	50	2,64
55-59	26	30	56	2,96
50-54	20	17	37	1,95
45-49	27	40	67	3,54
40-44	43	25	68	3,59
35-39	63	68	131	6,91
30-34	63	57	120	6,33
25-29	79	62	141	7,44
20-24	100	93	193	10,18
15-19	127	103	230	12,14
10-14	157	154	311	16,41
5- 9	143	148	291	15,36
0- 4	44	47	91	4,80
Total	969	926	1 895	100,00

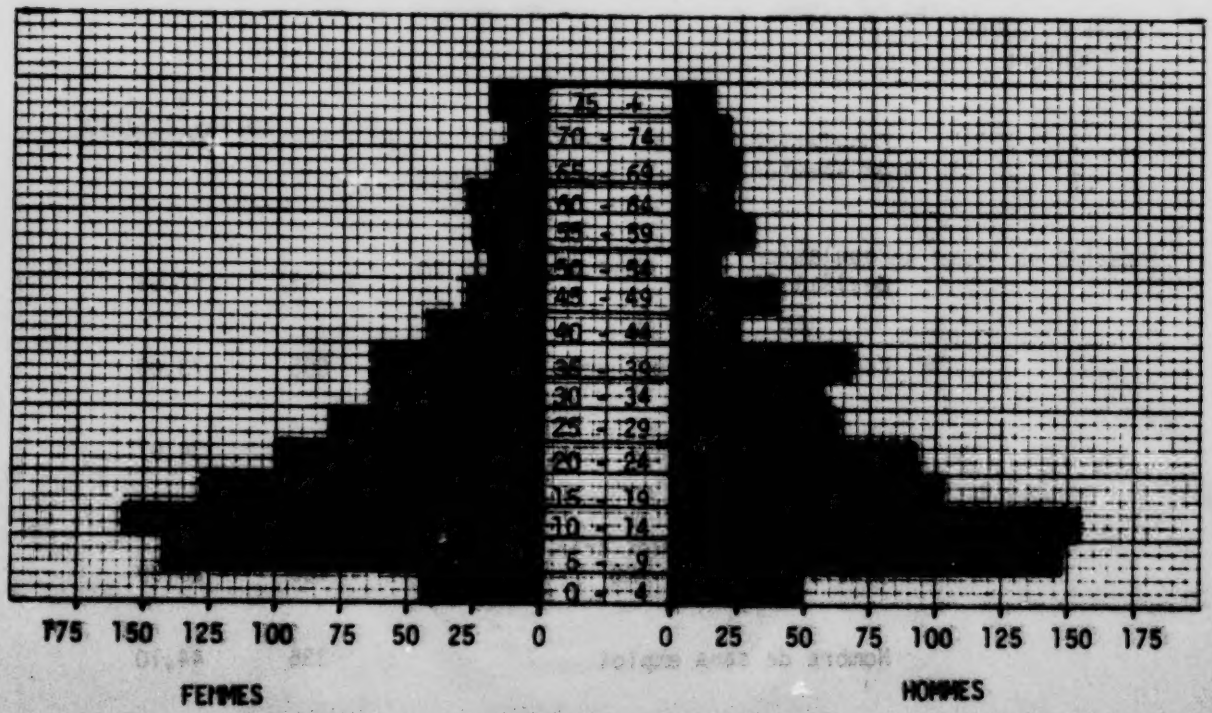

CHISASIBI

REPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AUTOCHTONE (en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	0	0,00
provincial	:	4	0,89
Organismes			
régionaux	:	151	33,56
locaux	:	25	5,56
Entreprises			
autochtones	:	45	10,00
allochtones	:	56	12,44
Chasseurs-trappeurs	:	169	37,56
Total	:	450	100,00

CHISASIBI

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral : Postes Canada

Provincial : SOTRAC

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie
Programme d'étudiants

ENTREPRISES

Autochtones : Compagnie de construction crie
Coopérative locale
Centre commercial

Allochtones : Compagnie de la Baie d'Hudson
Cap Jones Goose Camp

CHISASIBI

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire français et anglais

Secondaire français et anglais

	Cris	Allochtones
Enseignants	23	40
Suppléants	11	19

Autre personnel : Cadres et professionnels : 16

Soutien administratif : 20

Employés d'entretien : 29

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
	112	472	316	900

SANTE

Etablissement local : 1 hôpital
25 Lits d'observation

Personnel en poste : 5 médecins, 16 infirmières,
4 dentistes, 24 postes de soutien

Services sociaux : Centre de service cri
1 directeur, 2 travailleurs sociaux,
2 travailleurs communautaires

Protection de la jeunesse : Directeur

Service à domicile : 1 auxiliaire familiale

CHISASIBI

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	: 3 puits
Usine d'eau	: Aucune
Traitement	: Aucun
Equipement pour la distribution	: Système d'aqueduc
Lavoir communautaire	: Aucun

GESTION DES DECHETS

Equipement	: Chaque bâtisse a une fosse septique

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	: 16 kilomètres
Equipement pour l'entretien	: 1 camionnette, 1 bélier mécanique, 1 camion à benne, 1 niveleuse, 1 chargeur
Locaux	: Aucun

PROTECTION INCENDIE

Equipement	: 56 borne-fontaines Équipement minimum

CHISASIBI

ENERGIE

ELECTRICITE

Relié au réseau de l'Hydro-Québec
via le poste de LG 2

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	Aucun
Capacité d'entreposage	:	___
Propriété de	:	___
Agent de distribution	:	___

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	0
Société d'habitation Crie Modèle I	:	320
Autres	:	0
Nombre total de logements	:	320

BESOINS

Nombre de logements requis	:	320
Déficit actuel - 1983	:	0

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	72

CHISASIBI

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	:	1 église 1 prêtre
Anglicane	:	1 temple 1 ministre ou 1 catéchiste
Autre	:	Aucune

RECREATION ET LOISIR

Gymnase	:	de l'école
Centre communaitaire	:	de la municipalité
Bibliothèque	:	de l'école
Arêna	:	municipale
Patinoire	:	aucune
Terrain de jeu	:	1 terrain
Champ de balle	:	un champ

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	:	amérindiens 4
Etablissement	:	un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	:	Abitibi

CHISASIBI

TRANSPORTS

MARITIME

Navigation	: Six mois par année
Infrastructure portuaire	: Aucune

AERIEN

Transporteur	: Air Creebec
Fréquence des vols	: 5 par semaine
Longueur et type de piste	: 667 x 25 mètres, gravelée
Equipement	: Aucun

TERRESTRE

Route	: Chisasibi - LG 2 - Matagami
Autobus	: Chisasibi - LG 2
Train	: Aucun

COMMUNICATIONS

Poste	: Bureau de poste local
Téléphonie	: Service local et interurbain de SOTEL
Radio	: Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM

LOCAL

Radio communautaire	: FM local
Télévision	: Société Radio Canada, SQN via Montréal et Toronto
Journaux locaux	: Aucun

CHISASIBI

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

AU NIVEAU LOCAL

Magasin général	:	Coopérative locale Compagnie de la Baie d'Hudson
Dépanneur	:	Dépanneur Rupert William Snowboy
Restauration	:	Coopérative locale Casse-croûte
Hébergement	:	Hôtel Chisasibi
Salle-billard	:	Aucune
Transport	:	Autobus (Chisasibi - LG 2)
Banque	:	Canadienne Impériale de Commerce
Distribution de produits pétroliers	:	Garage L. House
Artisanat prod. & vente	:	Boutique crie
Foresterie	:	Aucune
Pourvoirie	:	Cape Jones Goose Camp Min-A-Wan Inc.
Autres	:	Réparation de motoneige Garage L. House

CHISASIBI

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	29 906	61 634	32,34
Oie blanche	5 683	7 031	3,69
Bernache cravant	4 175	2 445	1,28
Huart	1 430	1 601	0,84
Canard	13 632	10 501	5,51
Sous-total		83 212	43,66
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	2 535	20 838	10,93
Loutre	215	1 016	0,53
Lynx	240	671	0,35
Rat-musqué	3 677	2 885	1,51
Renard & renard articque	359	0	0,00
Martre	4	0	0,00
Vison	302	0	0,00
Sous-total		25 410	13,33
PETIT GIBIER			
Porc-épic	901	2 676	1,40
Lièvre	13 037	11 222	5,89
Lagopède	25 774	9 339	4,90
Tétras	6 708	2 123	1,11
Sous-total		25 360	13,30
GROS GIBIER			
Orignal	16	4 581	2,40
Caribou	74	3 134	1,64
Ours noir	37	2 957	1,55
Ours polaire	2	286	0,15
Sous-total		10 958	5,75
POISSONS			
9 espèces	102 101	39 308	20,62
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	369	6 359	3,34
GRAND TOTAL		190 607	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .404

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 372

CHISASIBI

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
Gouvernements			
Fédéral et provincial	:	63 596	0,87
Organismes			
Régionaux et locaux	:	3 562 895	48,84
Entreprises			
autochtones	:	419 511	5,75
allochtones	:	310 000	4,25
Sous-total	:	4 356 002	59,71
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
Allocations familiales	:	498 600	6,83
Assurance-chômage	:	771 132	10,57
Aide sociale	:	317 546	4,35
Pension de vieillesse	:	545 000	7,47
Programme des chasseurs	:	807 181	11,06
Sous-total	:	2 939 459	40,29
TOTAL DES REVENUS BRUTS	:	7 295 461	100,00
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:	7 295 461	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	1 895	3 849,85
PAR MENAGE :	300	24 318,20

CHISASIBI

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

CONSOMMATION	$	%
Achats locaux	:	
Achats extérieurs	:	
Sous-total	:	
HABITATION	NON DISPONIBLE	
Loyers	:	
SERVICES		
Essence, téléphone, transports, loisirs	:	
DIVERS		
Indéterminé	:	
TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES	:	
DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE	:	

WEMINDJI

WEMINDJI

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	:	53° 00'
Longitude ouest	:	78° 47'
Distance en Km de		
Québec	:	1 057
Val-d'Or	:	560

MILIEU MARITIME

Baie	:	James, Paint Hills
Rivière	:	Maquatua

TERRITOIRE

Terres IA	:	326,6 km carrés
Terres IB	:	186,2 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	:	Walter HUGHBOY
Adresse du gérant de bande	:	Conseil de bande de Wemindji Wemindji QC
Code postal	:	JOM 1LO
Téléphone	:	978- 0264

WEMINDJI

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents cris en janvier 1982		:	672
Nombre de ménages	cris	:	145
Nombre de personnes par ménage	cri	:	4,63
Nombre d'électeurs	cris	:	324
	allochtones	:	11

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	672	100,00
Population de 15 à 65 ans	crie	:	368	54,76
Population active	crie	:	276	75,00
Nombre de salariés	cris	:	126	45,65
Nombre de chasseurs bénéficiaires du PRG	cris	:	150	54,35
Nombre de sans emploi		:	0	0,00

WEMINDJI

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	6	9	15	2,23
70-74	3	7	10	1,49
65-69	4	10	14	2,08
60-64	11	8	19	2,83
55-59	10	9	19	2,83
50-54	9	11	20	2,98
45-49	10	10	20	2,98
40-44	13	8	21	3,13
35-39	16	21	37	5,51
30-34	29	22	51	7,59
25-29	26	25	51	7,59
20-24	25	32	57	8,48
15-19	36	37	73	10,86
10-14	40	44	84	12,50
5- 9	60	48	108	16,07
0- 4	39	34	73	10,86
Total	337	335	672	100,00

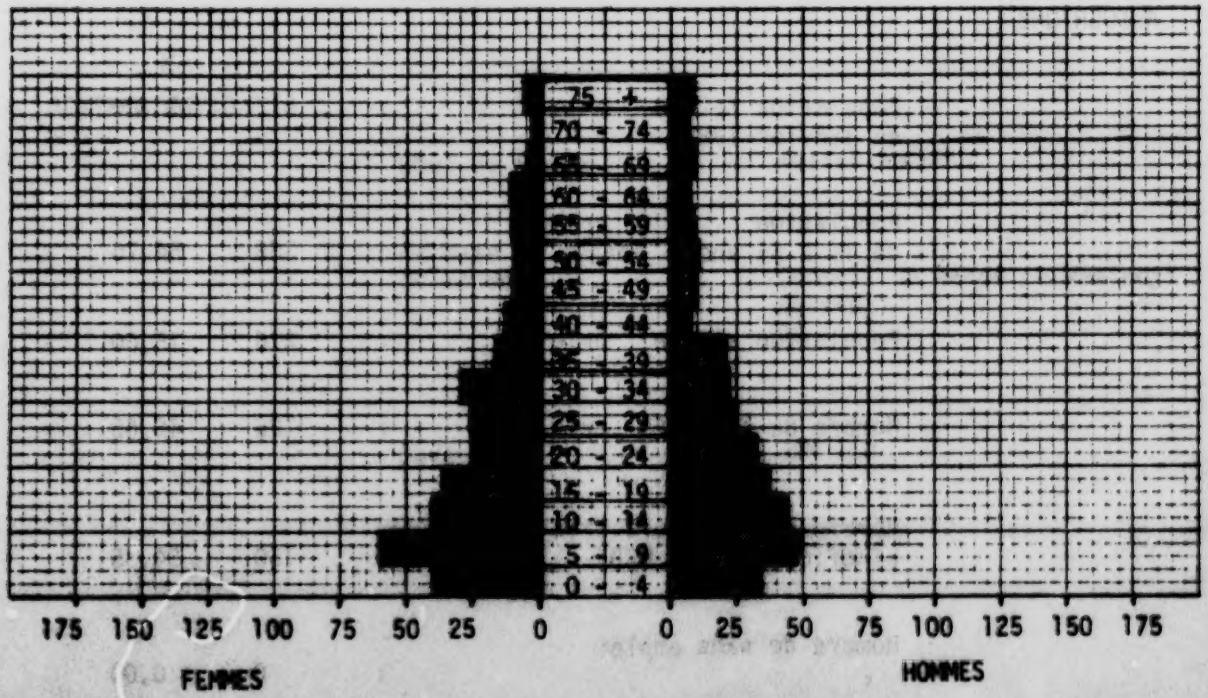

WEMINDJI

REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE (en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	1	0,35
provincial	:	4	1,40
Organismes			
régionaux	:	35	12,28
locaux	:	68	23,86
Entreprises			
autochtones	:	5	1,75
allochtones	:	13	4,56
Chasseurs-trappeurs	:	159	55,79
Total	:	285	100,00

WEMINDJI

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral : Ministère des Affaires indiennes

Provincial : Sûreté du Québec
SOTRAC

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie
Programme d'étudiants

ENTREPRISES

Autochtones : Compagnie de construction crie

Allochtones : Compagnie de la Baie d'Hudson
Austin Airways

WEMINDJI

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire anglais

Secondaire anglais (1, 2, 3)

		Cris	Allochtones
Enseignants	:	12	11
Suppléants	:	12	4

Autre personnel : Cadres et professionnels : 1

Soutien administratif : 3

Employés d'entretien : 6

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
:	47	141	50	238

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 2 infirmières, 1 interprète

Services sociaux : Point de service du C.S.S. Cri

Protection de la jeunesse : 1 délégué (travailleur communautaire)

Service à domicile : 1 auxiliaire familiale au besoin

WEMINDJI

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	:	Puits
Usine d'eau	:	Aucune
Traitement	:	Aucun
Equipement pour la distribution	:	Système d'aqueduc
Lavoir communautaire	:	Aucun

GESTION DES DECHETS

Equipement	:	Système d'égouts 1 camion à benne

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	:	3 kilomètres
Equipement pour l'entretien	:	1 camionnette 1 bélier mécanique
Locaux	:	1 entrepôt 1 garage

PROTECTION INCENDIE

Equipement	:	Aucun

WEMINDJI

ENERGIE

ELECTRICITE

Groupe électrogène du M.A.I.N.C. — NON DISPONIBLE

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	6
Capacité d'entreposage	:	NON DISPONIBLE
Propriété de	:	
Agent de distribution	:	Coopérative locale

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	0
Société d'habitation Crie Modèle I	:	27
Autres	:	77
Nombre total de logements	:	104

BESOINS

Nombre de logements requis	:	145
Déficit actuel - 1983	:	118

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	45

WEMINDJI

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	: Aucune
Anglicane	: 1 temple 1 ministre ou 1 catéchiste
Autre	: Aucune

RECREATION ET LOISIR

Gymnase	: de la municipalité
Centre communaitaire	: de la municipalité
Bibliothèque	: aucune
Aréna	: municipale
Patinoire	: aucune
Terrain de jeu	: aucun
Champ de balle	: aucun

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	:	amérindiens 2
Etablissement	:	un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	:	Abitibi

WEMINDJI

TRANSPORTS

MARITIME

Navigation	: Six mois par année
Infrastructure portuaire	: Aucune

AERIEN

Transporteur	: Air Creebec
Fréquence des vols	: 3 par semaine
Longueur et type de piste	: 1 000 x 50 mètres, gravelée
Equipement	: Aucun

TERRESTRE

Route	: Hiver: LG 2 - Matagami
Autobus	: Aucun
Train	: Aucun

COMMUNICATIONS

Poste	: Bureau de poste local
Téléphonie	: Service local et interurbain de SOTEL
Radio	: Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM

LOCAL

Radio communautaire	: Aucun
Télévision	: Société Radio Canada, SQN via Montréal et Toronto
Journaux locaux	: Aucun

WEMINDJI

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

AU NIVEAU LOCAL

Magasin général	: Compagnie de la Baie d'Hudson
Dépanneur	: Aucun
Restauration	: Restaurant
Hébergement	: Motel
Salle-billard	: Aucune
Transport	: Aucun
Banque	: Aucune
Distribution de produits pétroliers	: Coopérative locale
Artisanat prod. & vente	: Coopérative locale
Foresterie	: Aucune
Pourvoirie	: Aucune
Autres	: Coiffeuse

WEMINDJI

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	9 069	14 111	19,78
Oie blanche	1 262	1 447	2,03
Bernache cravant	1 892	635	0,89
Huart	742	830	1,16
Canard	4 390	3 375	4,73
Sous-total		20 398	28,59
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	2 092	17 282	24,22
Loutre	113	558	0,78
Lynx	78	258	0,36
Rat-musqué	1 108	807	1,13
Renard & renard articque	79	0	0,00
Martre	16	0	0,00
Vison	138	0	0,00
Sous-total		18 905	26,49
PETIT GIBIER			
Porc-épic	335	794	1,11
Lièvre	6 671	5 729	8,03
Lagopède	6 379	2 300	3,22
Tétras	2 424	757	1,06
Sous-total		9 580	13,43
GROS GIBIER			
Orignal	20	4 658	6,53
Caribou	13	803	1,13
Ours noir	23	1 506	2,11
Ours polaire	1	7	0,01
Sous-total		6 974	9,77
POISSONS			
9 espèces	34 368	12 687	17,78
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	152	2 812	3,94
GRAND TOTAL		71 356	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .363

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 147

WEMINDJI

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
Gouvernements			
Fédéral et provincial	:	108 649	4,19
Organismes			
Régionaux et locaux	:	1 063 410	41,01
Entreprises			
autochtones	:	133 694	5,16
allochtones	:	165 229	6,37
Sous-total	:	1 470 982	56,72
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
Allocations familiales	:	185 400	7,15
Assurance-chômage	:	37 526	1,45
Aide sociale	:	82 318	3,17
Pension de vieillesse	:	195 000	7,52
Programme des chasseurs	:	622 076	23,99
Sous-total	:	1 122 320	43,28
TOTAL DES REVENUS BRUTS	:	2 593 302	100,00
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:	2 593 302	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	672	3 859,08
PAR MENAGE :	145	17 884,84

WEMINDJI

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

CONSOMMATION		$	%
	Achats locaux	:	
	Achats extérieurs	:	
	Sous-total	:	
HABITATION		NON DISPONIBLE	
	Loyers	:	
SERVICES			
	Essence, téléphone, transports, loisirs	:	
DIVERS			
	Indéterminé	:	
	TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES	:	
	DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE	:	

EASTMAIN

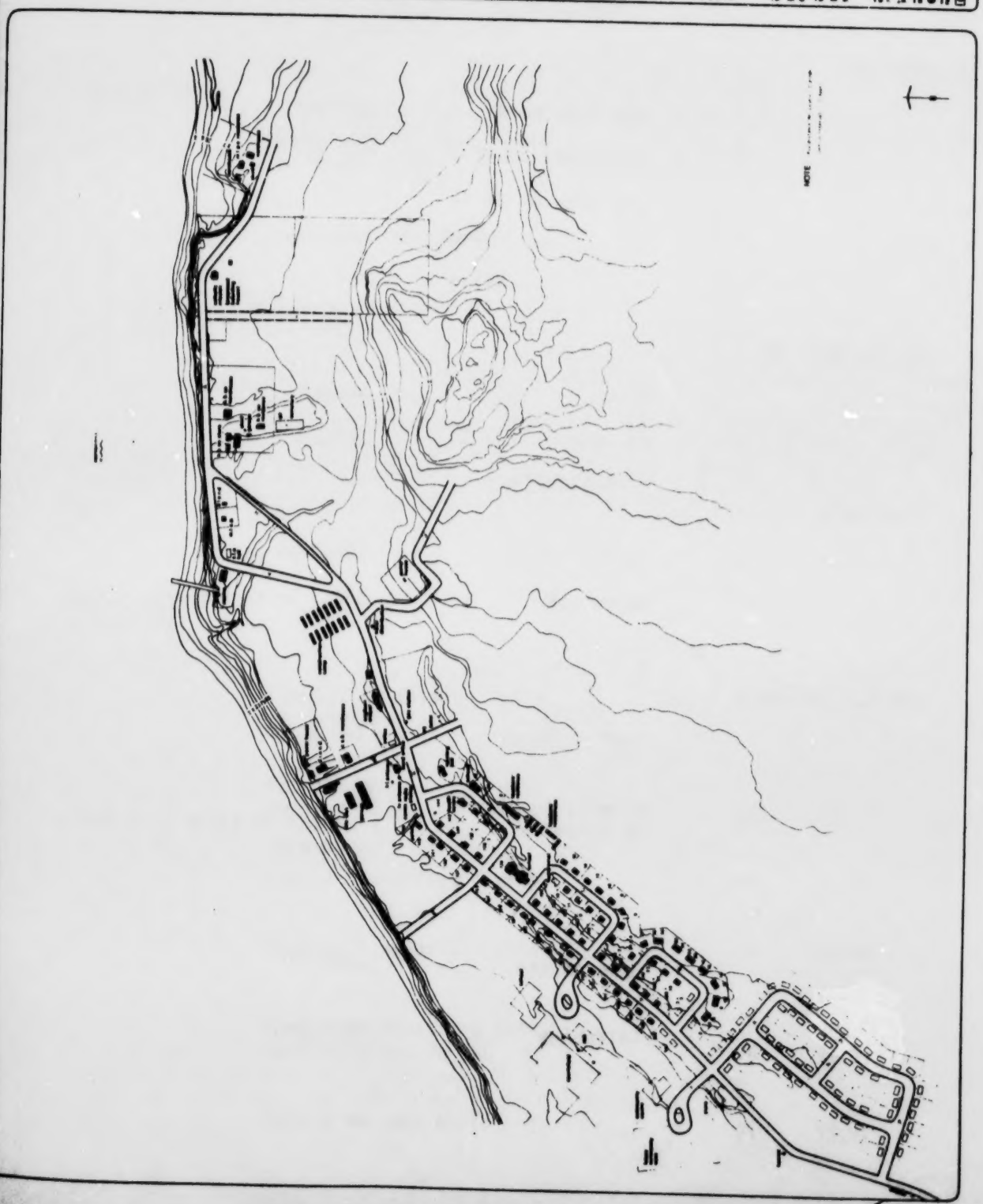

EASTMAIN

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	: 52° 15'
Longitude ouest	: 78° 30'
Distance en Km de	
Québec	: 966
Val-d'Or	: 442

MILIEU MARITIME

Baie	: James
Rivière	: Opinaca

TERRITOIRE

Terres IA	: 154,8 km carrés
Terres IB	: 334,7 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	: Ted MOSES
Adresse du gérant de bande	: Conseil de bande d'Eastmain Eastmain QC
Code postal	: JOM 1WO
Téléphone	: 977-0211

EASTMAIN

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents cris en janvier 1982		:	329
Nombre de ménages	cris	:	73
Nombre de personnes par ménage	cri	:	4,51
Nombre d'électeurs	cris	:	166
	allochtones	:	7

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	329	100,00
Population de 15 à 65 ans	crie	:	196	59,57
Population active	crie	:	151	77,04
Nombre de salariés	cris	:	56	37,09
Nombre de chasseurs bénéficiaires du PRG	cris	:	74	49,01
Nombre de sans emploi		:	21	13,91

EASTMAIN

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	5	0	5	1,52
70-74	3	5	8	2,43
65-69	5	4	9	2,74
60-64	5	8	13	3,95
55-59	4	7	11	3,34
50-54	4	13	17	5,17
45-49	8	5	13	3,95
40-44	6	7	13	3,95
35-39	6	6	12	3,65
30-34	12	12	24	7,29
25-29	14	12	26	7,90
20-24	17	16	33	10,03
15-19	14	20	34	10,33
10-14	24	21	45	13,68
5- 9	28	25	53	16,11
0- 4	3	10	13	3,95
Total	158	171	329	100,00

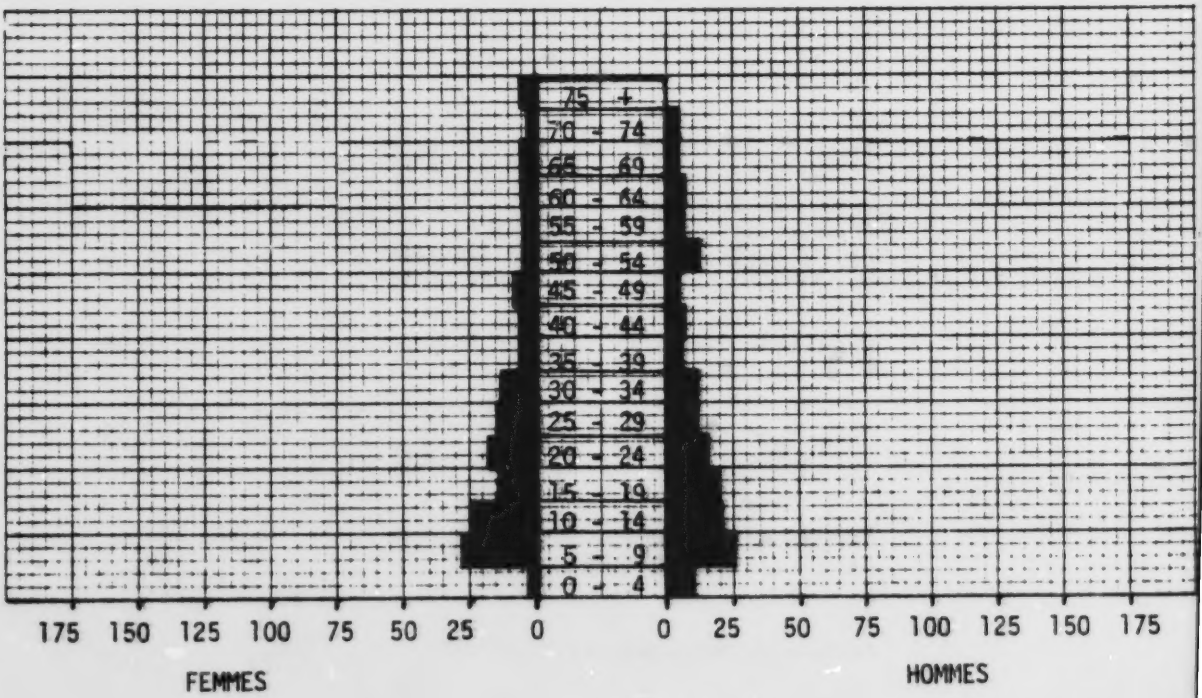

EASTMAIN

REPARTITION DE LA
MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE
(en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

Gouvernements			%
fédéral	:	2	1,54
provincial	:	8	6,15
Organismes			
régionaux	:	27	20,77
locaux	:	8	6,15
Entreprises			
autochtones	:	4	3,08
allochtones	:	7	5,38
Chasseurs-trappeurs	:	74	56,92
Total	:	130	100,00

EASTMAIN

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral : Postes Canada
Ministère des Affaires indiennes

Provincial : Ministère de la Main-d'oeuvre
Ministère des Affaires sociales
Ministres des Travaux publics
Sûreté du Québec
SOTRAC
SOTEL

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie

ENTREPRISES

Autochtones : Compagnie de construction crie

Allochtones : Compagnie de la Baie d'Hudson

EASTMAIN

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire français et anglais

Secondaire français et anglais (1, 2)

	Cris	Allochtones
Enseignants	6	7
Suppléants	11	1

Autre personnel :

Cadres et professionnels	1
Soutien administratif	3
Employés d'entretien	3

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
	15	73	18	106

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 2 infirmières, 1 interprète

Services sociaux : Point de service du C.S.S. cri

Protection de la jeunesse : 1 délégué (travailleur communautaire)

Service à domicile : 1 auxiliaire familiale

EASTMAIN

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	:	Puits
Usine d'eau	:	Propriété de la municipalité
Traitement	:	Chloration
Equipement pour la distribution	:	Système d'aqueduc
Lavoir communautaire	:	Aucun

GESTION DES DECHETS

Equipement	:	Système d'égouts 1 camion-compacteur

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	:	4,2 kilomètres
Equipement pour l'entretien	:	3 camionnettes
Locaux	:	1 garage

PROTECTION INCENDIE

Equipement	:	Aucun

EASTMAIN

ENERGIE

ELECTRICITE

Groupe électrogène du M.A.I.N.C.	no 2	Marque	KW

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	
Capacité d'entreposage	:	
Propriété de	:	NON DISPONIBLE
Agent de distribution	:	

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	0
Société d'habitation Crie Modèle I	:	0
Autres	:	53
Nombre total de logements	:	53

BESOINS

Nombre de logements requis	:	73
Déficit actuel - 1983	:	72

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	33

EASTMAIN

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	:	Aucune
Anglicane	:	1 temple 1 ministre ou 1 catéchiste
Autre	:	Aucune

RECREATION
ET LOISIR

Gymnase	:	De l'école
Centre communaitaire	:	Aucun
Bibliothèque	:	Aucune
Aréna	:	Aucune
Patinoire	:	Aucune
Terrain de jeu	:	Aucun
Champ de balle	:	Aucun

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	:	amérindien 1
Etablissement	:	un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	:	Abitibi

EASTMAIN

TRANSPORTS

MARITIME

Navigation	: Six mois par année
Infrastructure portuaire	: Aucune

AERIEN

Transporteur	: Air Creebec
Fréquence des vols	: 3 par semaine
Longueur et type de piste	: 633 x 33 mètres, sable
Equipement	: Carburant

TERRESTRE

Route	: Route d'accès l'hiver
Autobus	: Aucun
Train	: Aucun

COMMUNICATIONS

Poste	: Bureau de poste local
Téléphonie	: Service local et interurbain de SOTEL
Radio	: Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM

LOCAL

Radio communautaire	: FM, local
Télévision	: Aucune
Journaux locaux	: Aucun

EASTMAIN

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

AU NIVEAU LOCAL

Magasin général	: Compagnie de la Baie d'Hudson
Dépanneur	: Aucun
Restauration	: Aucun
Hébergement	: Motel
Salle-billard	: Aucune
Transport	: Taxi
Banque	: Aucune
Distribution de produits pétroliers	: Sodab
Artisanat prod. & vente	: Aucun
Foresterie	: Aucun
Pourvoirie	: Aucun
Autres	: Aucun

EASTMAIN

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	6 154	12 846	29,81
Oie blanche	1 034	1 542	3,58
Bernache cravant	17	14	0,03
Huart	81	77	0,18
Canard	1 900	1 460	3,39
Sous-total		15 939	36,98
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	1 076	8 686	20,16
Loutre	50	200	0,46
Lynx	137	250	0,58
Rat-musqué	427	308	0,71
Renard & renard articque	38	0	0,00
Martre	1	0	0,00
Vison	82	0	0,00
Sous-total		9 444	21,91
PETIT GIBIER			
Porc-épic	91	286	0,66
Lièvre	4 448	3 819	8,86
Lagopède	3 054	1 098	2,55
Tétras	975	299	0,69
Sous-total		5 502	12,77
GROS GIBIER			
Orignal	25	4 509	10,46
Caribou	4	163	0,38
Ours noir	20	2 082	4,83
Ours polaire	0	0	0,00
Sous-total		6 754	15,67
POISSONS			
9 espèces	15 817	5 307	12,31
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	9	150	0,35
GRAND TOTAL		43 096	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .445

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 66

EASTMAIN

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
Gouvernements			
Fédéral et provincial	:	186 044	13,64
Organismes			
Régionaux et locaux	:	522 968	38,33
Entreprises			
autochtones	:	78 652	5,76
allochtones	:	56 000	4,10
Sous-total	:	843 664	61,83
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
Allocations familiales	:	78 600	5,76
Assurance-chômage	:	2 399	0,18
Aide sociale	:	86 747	6,36
Pension de vieillesse	:	110 000	8,06
Programme des chasseurs	:	242 976	17,81
Sous-total	:	520 722	38,17
TOTAL DES REVENUS BRUTS	:	1 364 386	100,00
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:	1 364 386	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	329	4 147,07
PAR MENAGE :	73	18 690,22

EASTMAIN

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
CONSOMMATION			
	Achats locaux :		
	Achats extérieurs :		
	Sous-total :		
HABITATION		NON DISPONIBLE	
	Loyers :		
SERVICES			
	Essence, téléphone, transports, loisirs :		
DIVERS			
	Indéterminé :		
	TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES :		
	DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE :		

FORT RUPERT

société de logement crie
cree housing corporation

daniel arbour et associés inc.

AGV

cree residences

- old houses
- new houses
- mobile homes

community bldgs

- hospital residence
- health centre
- health residence
- teachers' residence
- nbr - coordinator
- school
- warehouse
- temporary community hall
- garage
- anglican rectory
- anglican church
- pentecostal church
- band office
- pump house
- hudson's bay warehouse
- hudson's bay snack bar & warehouse
- drop - in centre
- hudson's bay store
- hudson's bay residence
- cab residence
- wdf's maintenance hall
- post office
- catholic chapel and residence
- nursery school
- school (relocated)
- motel
- transport canada
- power house & reservoir
- public washroom
- cree way centre
- nurses' residence
- coc office
- chc office
- boarding house

plans des communautés
community plans

utilisation des bâtiments
building use

rupert house

-145-

FORT-RUPERT

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	: 51° 29'
Longitude ouest	: 78° 50'
Distance en Km de	
Québec	: 925
Val-d'Or	: 400

MILIEU MARITIME

Baie	: De Rupert
Rivière	: Rupert

TERRITOIRE

Terres IA	: 489,8 km carrés
Terres IB	: 295,0 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	: Bill NAMAGOOSE
Adresse du gérant de bande	: Conseil de bande de Fort-Rupert Fort-Rupert QC
Code postal	: JOM 1RO
Téléphone	: 895-8843

FORT-RUPERT

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents en janvier 1982	cris	:	946	
Nombre de ménages	cris	:	179	
Nombre de personnes par ménage	cri	:	5,28	
Nombre d'électeurs	cris	:	458	
	allochtones	:	59	

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	946	100,00
Population de 15 à 65 ans	crie	:	519	54,86
Population active	crie	:	398	76,69
Nombre de salariés	cris	:	102	25,63
Nombre de chasseurs bénéficiaires du PRG	cris	:	159	39,95
Nombre de sans emploi		:	137	34,42

FORT-RUPERT

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	16	7	23	2,43
70-74	4	11	15	1,59
65-69	3	4	7	0,74
60-64	10	11	21	2,22
55-59	9	6	15	1,59
50-54	9	14	23	2,43
45-49	13	11	24	2,54
40-44	15	16	31	3,28
35-39	25	25	50	5,29
30-34	24	27	51	5,39
25-29	26	40	66	6,98
20-24	49	54	103	10,89
15-19	62	71	133	14,06
10-14	75	76	151	15,96
5- 9	60	72	132	13,95
0- 4	58	43	101	10,68
Total	458	488	946	100,00

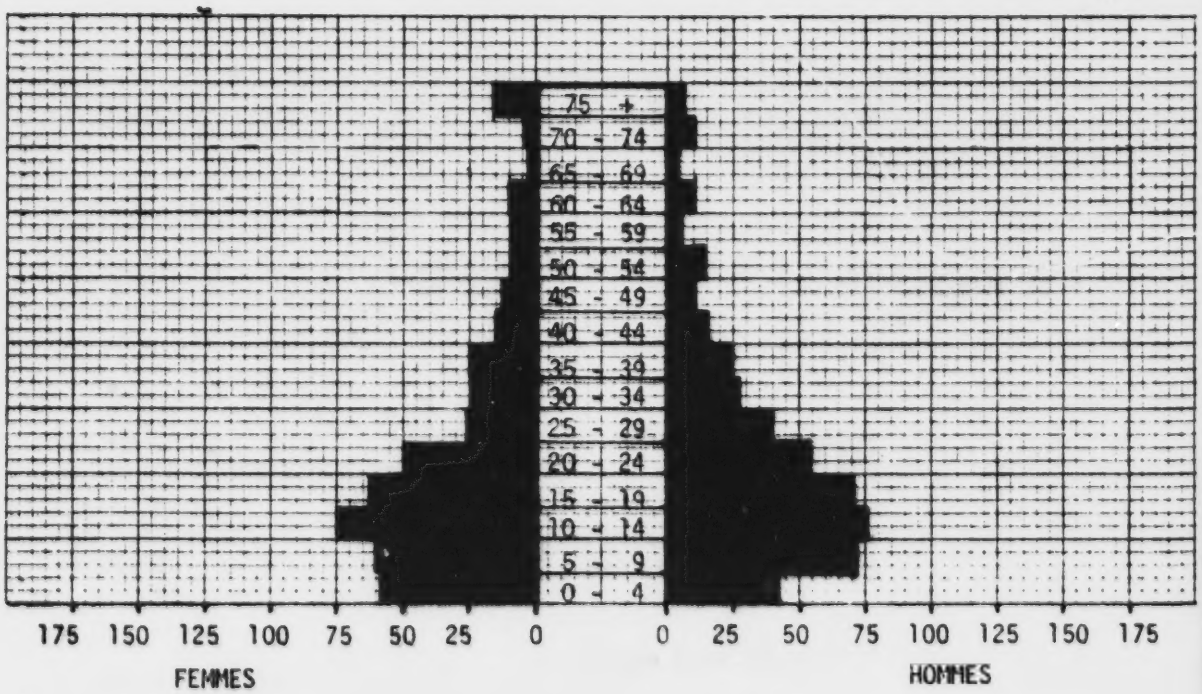

FORT-RUPERT

REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE (en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	3	1,15
provincial	:	1	0,38
Organismes			
régionaux	:	39	14,94
locaux	:	6	2,30
Entreprises			
autochtones	:	38	14,56
allochtones	:	15	5,75
Chasseurs-trappeurs	:	159	60,92
Total	:	261	100,00

FORT-RUPERT

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral : Ministère des Affaires indiennes

Provincial : Sûreté du Québec

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie

ENTREPRISES

Autochtones : Compagnie de construction crie
Blackned Construction

Allochtones : Compagnie de la Baie d'Hudson
Sintra Construction

FORT-RUPERT

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire français et anglais

Secondaire français et anglais (1, 2, 3)

		Cris	Allochtones
Enseignants	:	12	18
Suppléants	:	11	2

Autre personnel :

Cadres et professionnels	:	4
Soutien administratif	:	8
Employés d'entretien	:	10

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83 :	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
	57	247	75	379

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 4 infirmières, 2 interprètes

Services sociaux : Point de service du C.S.S. cri

Protection de la jeunesse : 1 délégué (travailleur communautaire)

Service à domicile : 2 auxiliaires familiales

FORT-RUPERT

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	:	Rivière De Rupert
Usine d'eau	:	Propriété de la municipalité
Traitement	:	Chloration
Equipement pour la distribution	:	Système d'aqueduc 2 muskegs à eau
Lavoir communautaire	:	1 lavoir-buanderie

GESTION DES DECHETS

Equipement	:	Système d'égouts

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	:	5 kilomètres
Equipement pour l'entretien	:	2 camionnettes
Locaux	:	4 entrepôts 1 garage

PROTECTION INCENDIE

Equipement	:	20 bornes-fontaines équipement minimum

FORT-RUPERT

ENERGIE

ELECTRICITE

Groupe électrogène du M.A.I.N.C.	no 3	marque	KW

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	4
Capacité d'entreposage	:	136 383 litres
Propriété de	:	Municipalité
Agent de distribution	:	Agent privé

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	0
Société d'habitation Crie Modèle I	:	36
Autres	:	73
Nombre total de logements	:	109

BESOINS

Nombre de logements requis	:	179
Déficit actuel - 1983	:	143

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	65

FORT-RUPERT

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	:	1 chapelle 1 prêtre
Anglicane	:	1 temple 1 ministre ou 1 catéchiste
Autre	:	Pentecôtiste Evangéliste

RECREATION ET LOISIR

Gymnase	:	Aucun
Centre communaitaire	:	Aucun
Bibliothèque	:	Aucune
Arêna	:	Aucune
Patinoire	:	une extérieure
Terrain de jeu	:	Aucun
Champ de balle	:	2 champs

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	:	amérindiens 2
Etablissement	:	un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	:	Abitibi

FORT-RUPERT

TRANSPORTS

MARITIME

Navigation	: Six mois par année
Infrastructure portuaire	: Aucune

AERIEN

Transporteur	: Air Creebec
Fréquence des vols	: 3 par semaine
Longueur et type de piste	: 1 000 x 50 mètres, gravelée
Equipement	: Aucun

TERRESTRE

Route	: Route d'accès l'hiver
Autobus	: Aucun
Train	: Aucun

COMMUNICATIONS

Poste	: Bureau de poste local
Téléphonie	: Service local et interurbain de SOTEL
Radio	: Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM

LOCAL

Radio communautaire	: Aucun
Télévision	: Société Radio-Canada, SQN via Montréal et Toronto
Journaux locaux	: Aucun

FORT-RUPERT

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

AU NIVEAU LOCAL

Magasin général	: Compagnie de la Baie d'Hudson
Dépanneur	: Aucun
Restauration	: Aucun
Hébergement	: Motel
Salle-billard	: Aucune
Transport	: Waskaganish Taxi Autobus scolaire
Banque	: Aucune
Distribution de produits pétroliers	: Privé
Artisanat prod. & vente	: Boutique crie
Foresterie	: Moulin à scie (inopérant)
Pourvoirie	: Aucune
Autres	: Blackned Construction

FORT-RUPERT

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	7 509	16 139	16,70
Oie blanche	9 734	18 928	19,58
Bernache cravant	126	45	0,05
Huart	25	27	0,03
Canard	3 322	2 554	2,64
Sous-total		37 693	38,99
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	1 875	15 458	15,99
Loutre	79	390	0,40
Lynx	67	268	0,28
Rat-musqué	822	667	0,69
Renard & renard articque	43	0	0,00
Martre	334	0	0,00
Vison	132	0	0,00
Sous-total		16 783	17,36
PETIT GIBIER			
Porc-épic	2	9	0,01
Lièvre	6 883	5 919	6,12
Lagopède	1 672	603	0,62
Tétras	1 588	476	0,49
Sous-total		7 007	7,25
GROS GIBIER			
Orignal	98	20 230	20,93
Caribou	51	3 311	3,43
Ours noir	24	3 012	3,12
Ours polaire	0	0	0,00
Sous-total		26 553	27,47
POISSONS			
9 espèces	21 102	8 496	8,79
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	7	131	0,14
GRAND TOTAL		96 663	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .322

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 173

FORT-RUPERT

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
	Gouvernements		
	Fédéral et provincial	: 84 000	2,51
	Organismes		
	Régionaux et locaux	: 1 234 137	36,83
	Entreprises		
	autochtones	: 367 013	10,95
	allochtones	: 186 000	5,55
	Sous-total	: 1 871 150	55,84
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
	Allocations familiales	: 276 600	8,25
	Assurance-chômage	: 110 438	3,30
	Aide sociale	: 182 727	5,45
	Pension de vieillesse	: 225 000	6,71
	Programme des chasseurs	: 685 006	20,44
	Sous-total	:1 479 771	44,16
	TOTAL DES REVENUS BRUTS	:3 350 921	100,00
	TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:3 350 921	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	946	3 542,20
PAR MENAGE :	179	18 720,23

FORT-RUPERT

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

CONSOMMATION	$	%
Achats locaux	:	
Achats extérieurs	:	
Sous-total	:	
HABITATION	NON DISPONIBLE	
Loyers	:	
SERVICES		
*Essence, téléphone, transports, loisirs	:	
DIVERS		
Indéterminé	:	
TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES	:	
DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE	:	

NEMISCAU

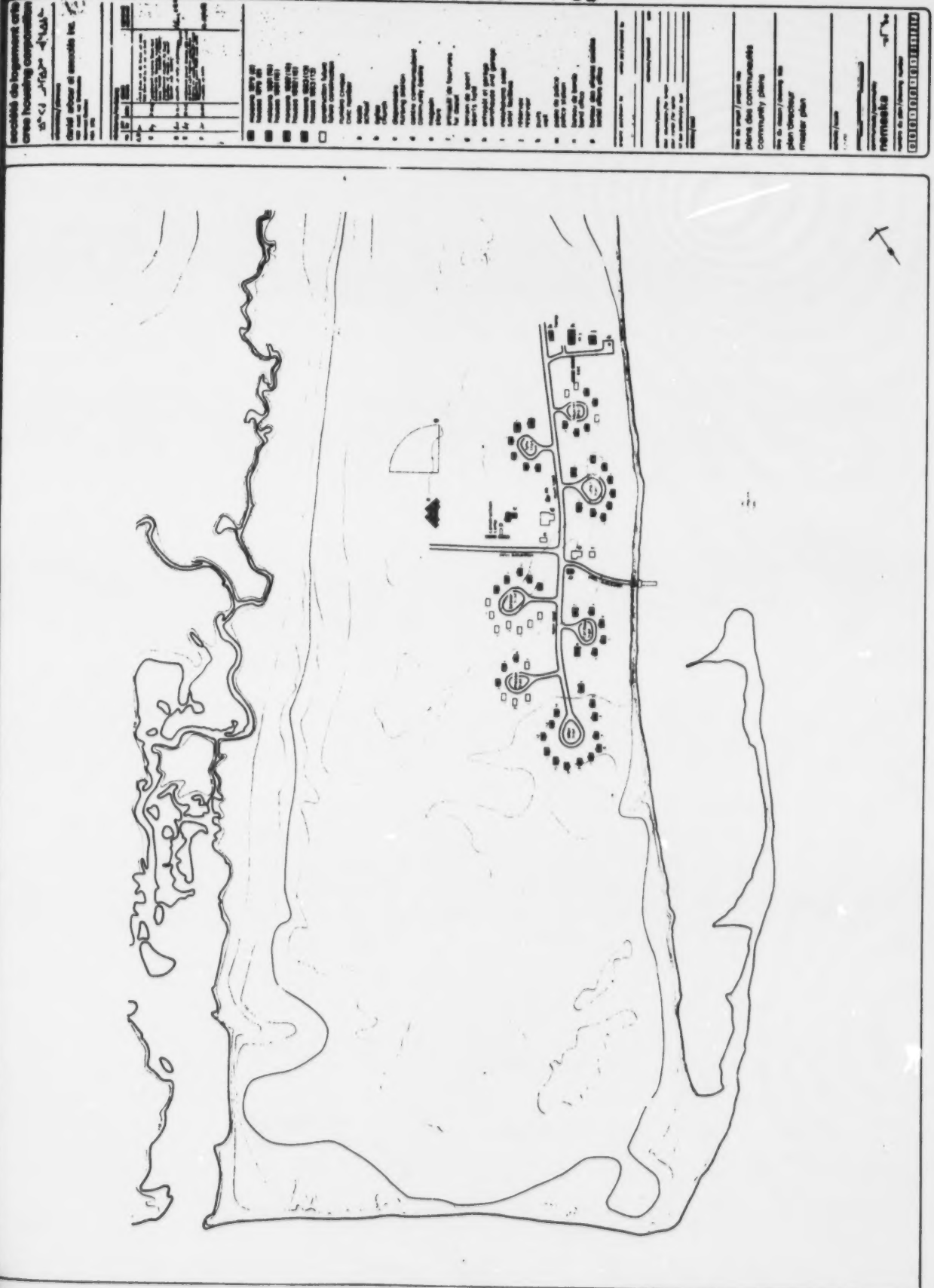

NEMISCAU

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	: 51° 19'
Longitude ouest	: 76° 54'
Distance en Km de	
Québec	: 925
Val-d'Or	: 400

MILIEU MARITIME

Lac	: Champion
Rivière	:

TERRITOIRE

Terres IA	: 97,4 km carrés
Terres IB	: 55,4 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	: Lawrence JIMIKEN
Adresse du gérant de bande	: Conseil de bande du Lac Champion Poste Némiscau QC
Code postal	: JOY 3BO
Téléphone	: 673-2512

NEMISCAU

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents cris en janvier 1982		:	194
Nombre de ménages	cris	:	45
Nombre de personnes par ménage	cri	:	4,31
Nombre d'électeurs	cris	:	116
	allochtones	:	5

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	194	100,00
Population de 15 à 65 ans	crie	:	127	65,46
Population active	crie	:	96	75,59
Nombre de salariés	cris	:	16	16,67
Nombre de chasseurs cris bénéficiaires du PRG		:	80	83,33
Nombre de sans emploi		:	0	0,00

NEMISCAU

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	0	2	2	1,03
70-74	1	1	2	1,03
65-69	2	5	7	3,61
60-64	4	1	5	2,58
55-59	3	3	6	3,09
50-54	3	1	4	2,06
45-49	3	3	6	3,09
40-44	4	5	9	4,64
35-39	8	7	15	7,73
30-34	4	9	13	6,70
25-29	10	10	20	10,31
20-24	11	12	23	11,86
15-19	11	15	26	13,40
10-14	14	18	32	16,49
5- 9	6	13	19	9,79
0- 4	2	3	5	2,58
Total	86	108	194	100,00

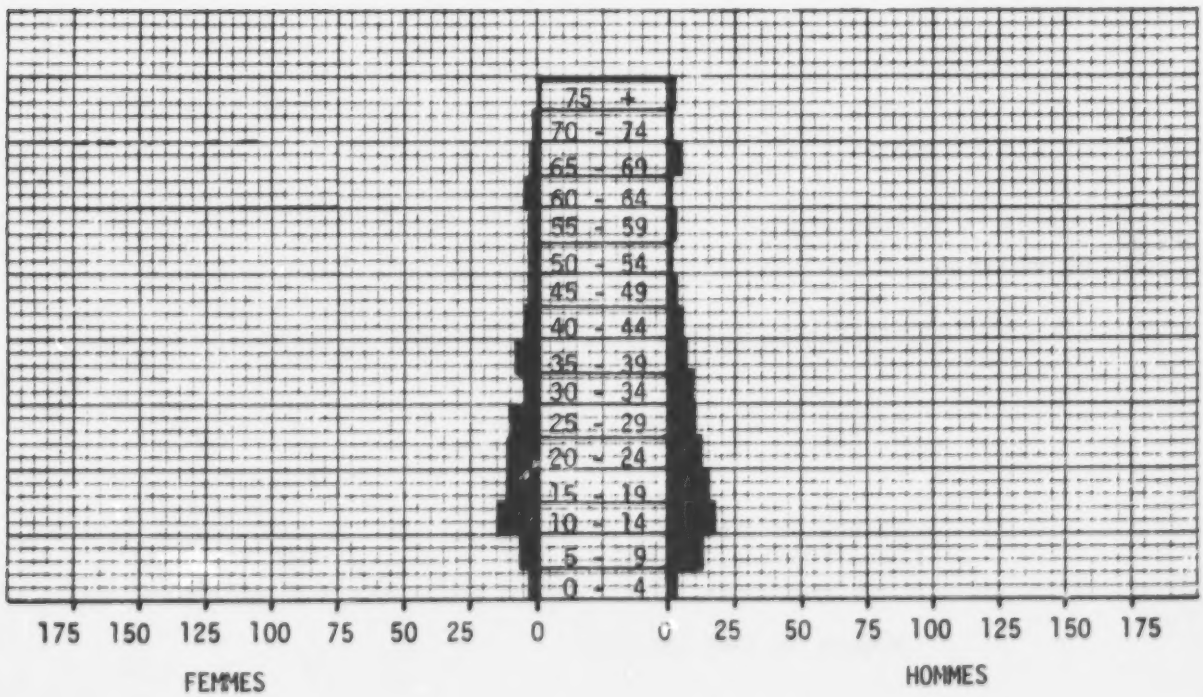

NEMISCAU

REPARTITION DE LA
MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE
(en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	0	0,00
provincial	:	1	1,02
Organismes			
régionaux	:	10	10,20
locaux	:	4	4,08
Entreprises			
autochtones	:	0	0,00
allochtones	:	1	1,02
Chasseurs-trappeurs	:	82	83,67
Total	:	98	100,00

NEMISCAU

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral :

Provincial : Hydro-Québec

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie

ENTREPRISES

Autochtones : Compagnie de construction crie

Allochtones : Compagnie de la Baie d'Hudson

NEMISCAU

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire français (1 à 4)

Secondaire anglais (1, 2, 3)

		Cris	Allochtones
Enseignants	:	0	3
Suppléants	:	0	0

Autre personnel :

Cadres et professionnels	:	1
Soutien administratif	:	4
Employés d'entretien	:	2

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83 :	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
	2	6	8	16

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 2 infirmières, 1 interprète

Services sociaux : Point de service du C.S.S. cri

Protection de la jeunesse : 1 délégué (travailleur communautaire)

Service à domicile : 1 auxiliaire familiale au besoin

NEMISCAU

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	:	Puits
Usine d'eau	:	Propriété de la municipalité
Traitement	:	Chloration
Equipement pour la distribution	:	Système d'aqueduc
Lavoir communautaire	:	Aucun

GESTION DES DECHETS

Equipement	:	Chaque bâtisse a une fosse septique

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	:	1 kilomètre
Equipement pour l'entretien	:	1 camionnette 1 bélier mécanique 1 souffleuse 1 chargeur
Locaux	:	1 entrepôt 1 garage

PROTECTION INCENDIE

Equipement	:	Aucun

NEMISCAU

ENERGIE

ELECTRICITE

Relié au réseau de l'Hydro-Québec
via le poste de Némiscau

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	Aucun
Capacité d'entreposage	:	
Propriété de	:	
Agent de distribution	:	

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	0
Société d'habitation Crie Modèle I	:	39
Autres	:	0
Nombre total de logements	:	39

BESOINS

Nombre de logements requis	:	58
Déficit actuel - 1983	:	19

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	12

NEMISCAU

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	:	Aucune
Anglicane	:	Aucune
Autre	:	Aucune

RECREATION
ET LOISIR

Gymnase	:	De l'école
Centre communaitaire	:	Aucun
Bibliothèque	:	Aucune
Aréna	:	Aucune
Patinoire	:	Une extérieure
Terrain de jeu	:	Un terrain
Champ de balle	:	Aucun

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	:	amérindien 1
Etablissement	:	un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	:	Abitibi

NEMISCAU

TRANSPORTS

MARITIME

Navigation	:	Aucune
Infrastructure portuaire	:	

AERIEN

Transporteur	:	Aucun
Fréquence des vols	:	
Longueur et type de piste	:	
Equipement	:	

TERRESTRE

Route	:	Némiscau - LG 2 - Matagami
Autobus	:	Aucun
Train	:	Aucun

COMMUNICATIONS

Poste	:	Bureau de poste local
Téléphonie	:	Service local et interurbain de SOTEL
Radio	:	Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM

LOCAL

Radio communautaire	:	Aucune
Télévision	:	Aucune
Journaux locaux	:	Aucun

NEMISCAU

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

	Magasin général	: Magasin privé
	Dépanneur	: Aucun
	Restauration	: Aucune
	Hébergement	: Aucun
	Salle-billard	: Aucune
	Transport	: Wapachee Taxi
AU NIVEAU LOCAL	Banque	: Aucune
	Distribution de produits pétroliers	: Aucune
	Artisanat prod. & vente	: Aucun
	Foresterie	: Aucune
	Pourvoirie	: Aucune
	Autres	: Aucun

NEMISCAU

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	428	998	3,32
Oie blanche	152	268	0,89
Bernache cravant	24	14	0,05
Huart	31	32	0,11
Canard	768	576	1,91
Sous-total		1 888	6,27
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	589	4 404	14,64
Loutre	38	136	0,45
Lynx	51	109	0,36
Rat-musqué	198	163	0,54
Renard & renard articque	9	0	0,00
Martre	24	0	0,00
Vison	61	0	0,00
Sous-total		4 812	15,99
PETIT GIBIER			
Porc-épic	30	73	0,24
Lièvre	1 887	1 615	5,37
Lagopède	323	100	0,33
Tétras	690	208	0,69
Sous-total		1 996	6,63
GROS GIBIER			
Orignal	48	17 586	58,44
Caribou	16	930	3,09
Ours noir	8	893	2,97
Ours polaire	0	0	0,00
Sous-total		19 409	64,50
POISSONS			
9 espèces	4 930	1 987	6,60
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	0	0	0,00
GRAND TOTAL		30 092	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .581

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 38

NEMISCAU

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
Gouvernements			
Fédéral et provincial	:	4 000	0,42
Organismes Régionaux et locaux	:	137 562	14,33
Entreprises autochtones	:	281 277	29,30
allochtones	:	8 000	0,83
Sous-total	:	430 839	44,88
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
Allocations familiales	:	49 800	5,19
Assurance-chômage	:	4 688	0,49
Aide sociale	:	51 000	5,31
Pension de vieillesse	:	55 000	5,73
Programme des chasseurs	:	368 615	38,40
Sous-total	:	529 103	55,12
TOTAL DES REVENUS BRUTS	:	959 942	100,00
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:	959 942	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	194	4 948,15
PAR MENAGE :	45	21 332,04

NEMISCAU

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

CONSOMMATION	$	%
Achats locaux	:	
Achats extérieurs	:	
Sous-total	:	
HABITATION	NON DISPONIBLE	
Loyers	:	
SERVICES		
Essence, téléphone, transports, loisirs	:	
DIVERS		
Indéterminé	:	
TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES	:	
DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE	:	

MISTASSINI

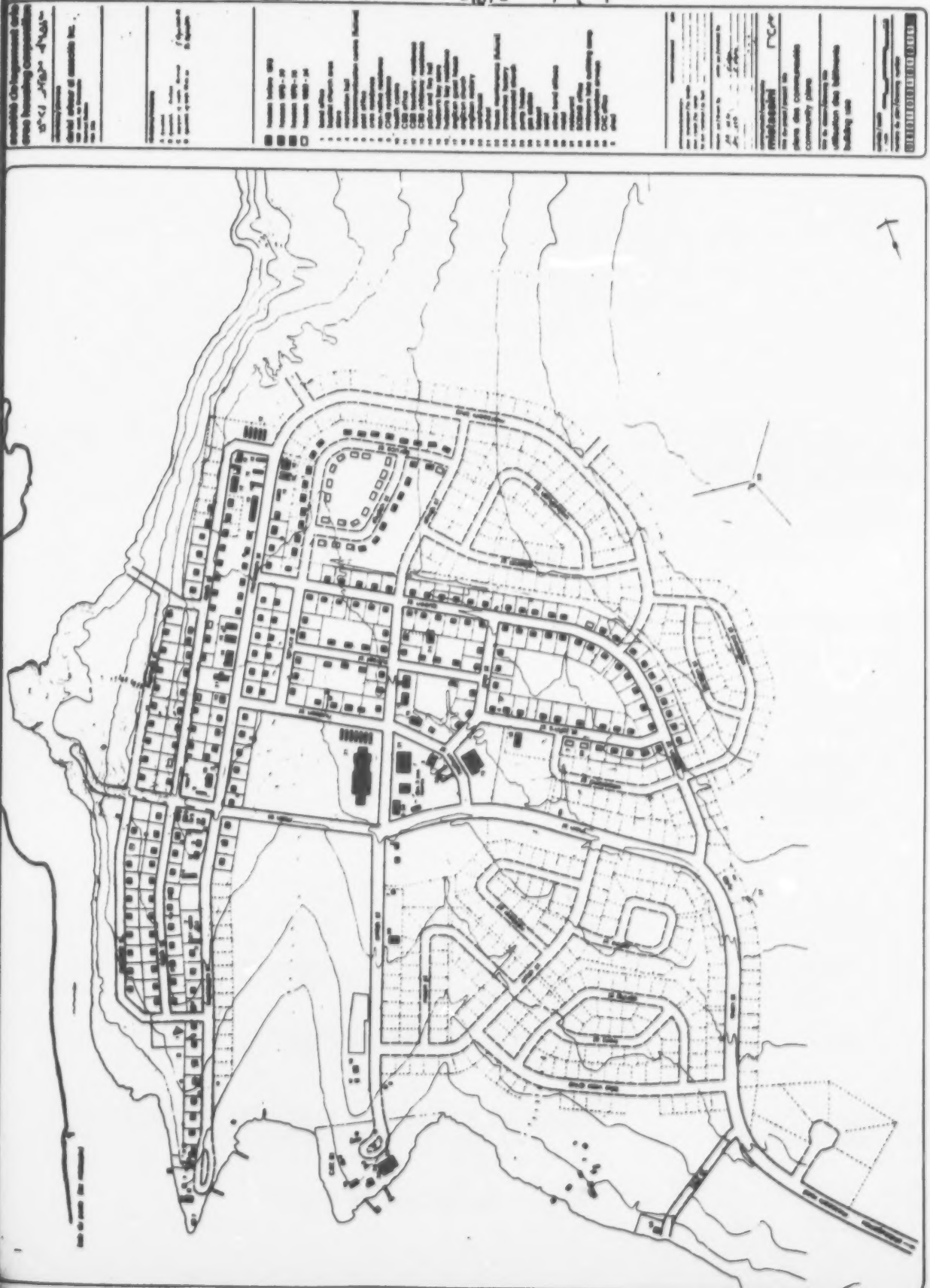

MISTASSINI

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	:	50^{o} 30'
Longitude ouest	:	73^{o} 45'
Distance en Km de		
Québec	:	600
Chibougamau	:	128

MILIEU MARITIME

Lac	:	Mistassini
Rivière	:	

TERRITOIRE

Terres IA	:	854,3 km carrés
Terres IB	:	526,1 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	:	Matthew COON-COME
Adresse du gérant de bande	:	Conseil de bande de Mistassini Baie-du-Poste QC
Code postal	:	GOW 1CO
Téléphone	:	923-3253

MISTASSINI

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents cris en janvier 1982		:	2 004
Nombre de ménages	cris	:	320
Nombre de personnes par ménage	cri	:	6,26
Nombre d'électeurs	cris	:	851
	allochtones	:	30

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	2 004	100,00
Population de 15 à 65 ans	crie	:	1 059	52,84
Population active	crie	:	784	74,03
Nombre de salariés	cris	:	259	33,04
Nombre de chasseurs cris bénéficiaires du PRG		:	442	56,38
Nombre de sans emploi		:	83	10,59

MISTASSINI

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	15	12	27	1,35
70-74	5	9	14	0,70
65-69	18	23	41	2,05
60-64	17	15	32	1,60
55-59	27	14	41	2,05
50-54	17	27	44	2,20
45-49	29	40	69	3,44
40-44	31	28	59	2,94
35-39	67	51	118	5,89
30-34	51	47	98	4,89
25-29	77	83	160	7,98
20-24	99	87	186	9,28
15-19	135	117	252	12,57
10-14	151	165	316	15,77
5- 9	182	166	348	17,37
0- 4	96	103	199	9,93
Total	1 017	987	2 004	100,00

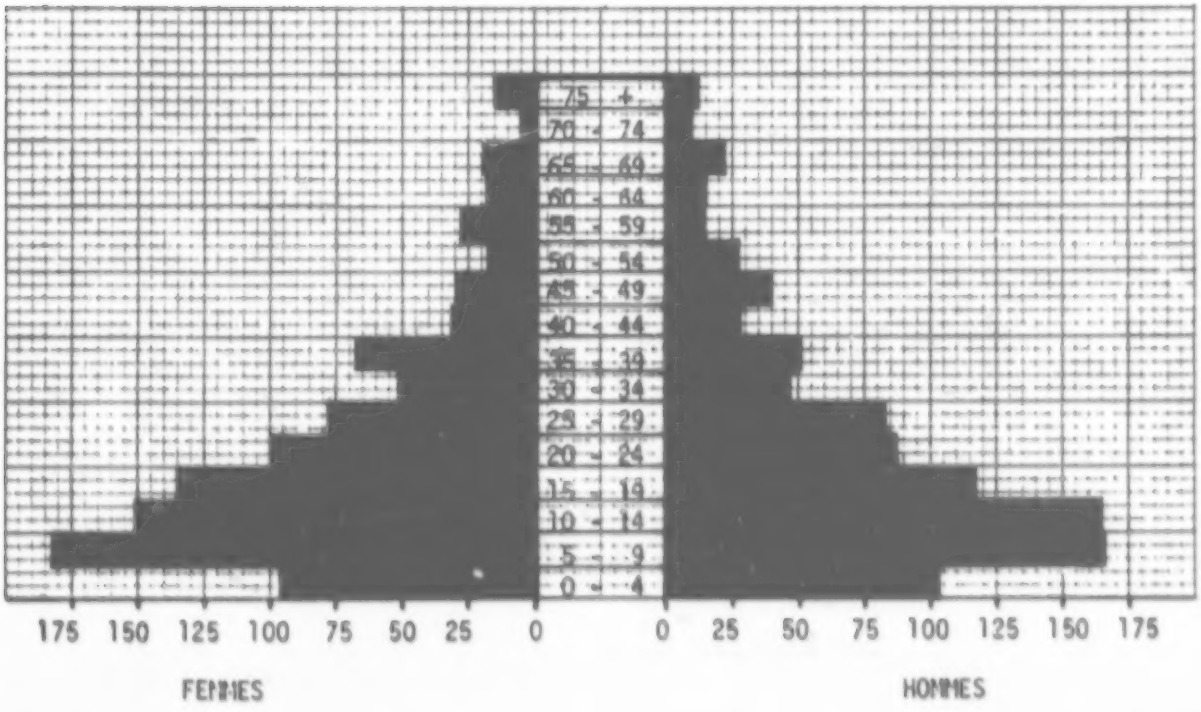

MISTASSINI

REPARTITION DE LA
MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE
(en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	0	0,00
provincial	:	5	0,71
Organismes			
régionaux	:	72	10,27
locaux	:	16	2,28
Entreprises			
autochtones	:	150	21,40
allochtones	:	16	2,28
Chasseurs-trappeurs	:	442	63,05
Total	:	701	100,00

MISTASSINI

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral :

Provincial : Sûreté du Québec
SOTRAC

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie

ENTREPRISES

Autochtones : Compagnie de construction crie
Murray's Grocery
Snowshoe Factory
Mistassini Lake Camp
Autres camps
Caisse populaire
Publication crie

Allochtones : Compagnie de la Baie d'Hudson
Air Mistassini

MISTASSINI

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire français et anglais

Secondaire anglais (1, 2)

		Cris	Allochtones
Enseignants	:	10	24
Suppléants	:	24	3

Autre personnel : Cadres et professionnels : 2

Soutien administratif : 5

Employés d'entretien : 6

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83 :	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
	91	386	49	526

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 4 infirmières, 1 interprète

Services sociaux : Point de service du C.S.S. cri
1 travailleur social
1 travailleur communautaire

Protection de la jeunesse : 1 délégué (travailleur communautaire)

Service à domicile : 4 auxiliaires familiales

MISTASSINI

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	: Lac Mistassini
Usine d'eau	: Propriété de la municipalité
Traitement	: Chloration
Equipement pour la distribution	: Système d'aqueduc
Lavoir communautaire	: Aucun

GESTION DES DECHETS

Equipement	: Système d'égouts

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	: 10 kilomètres
Equipement pour l'entretien	: NON DISPONIBLE
Locaux	:2 entrepôts 1 garage

PROTECTION INCENDIE

Equipement	:16 bornes-fontaines équipement minimum

MISTASSINI

ENERGIE

ELECTRICITE

Relié au réseau de l'Hydro-Québec
via le Poste de Chibougama

PRODUITS
PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	Aucun
Capacité d'entreposage	:	
Propriété de	:	
Agent de distribution	:	

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	19
Société d'habitation Crie Modèle I	:	49
Autres	:	195
Nombre total de logements	:	263

BESOINS

Nombre de logements requis	:	330
Déficit actuel - 1983	:	281

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	67

MISTASSINI

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	: Aucune
Anglicane	: 1 temple 1 ministre ou 1 catéchiste
Autre	: Pentecôtiste Baptiste

RECREATION ET LOISIR

Gymnase	: Aucun
Centre communaitaire	: Aucun
Bibliothèque	: Aucune
Aréna	: Aucune
Patinoire	: Une extérieure
Terrain de jeu	: Trois terrains
Champ de balle	: Un champ

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	: amérindiens 4
Etablissement	: un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	: Abitibi

MISTASSINI

TRANSPORTS

MARITIME		
	Navigation	: Aucune
	Infrastructure portuaire	:
AERIEN		
	Transporteur	: Nordair via Chibougamau
	Fréquence des vols	: 1 par j[illegible]
	Longueur et type de piste	:
	Equipement	:
TERRESTRE		
	Route	: Mistassini - Chibougamau
	Autobus	: Service d'autobus
	Train	: Aucun

COMMUNICATIONS

	Poste	: Bureau de poste local
	Téléphonie	: Service local et interurbain de SOTEL
	Radio	: Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM
LOCAL		
	Radio communautaire	: FM, local (2 postes)
	Télévision	: Société Radio Canada, SQN via Montréal et Toronto
	Journaux locaux	: Aucun

MISTASSINI

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

AU NIVEAU LOCAL

Magasin général	:	Meechum Grocery Compagnie de la Baie d'Hudson
Dépanneur	:	Aucun
Restauration	:	Restaurant Brien Pizza Stand
Hébergement	:	Thomas Coon Motel
Salle-billard	:	Aucune
Transport	:	Wash-Sheskun Air Service Service d'autobus & scolaire Philip Neeposh Transport
Banque	:	Caisse Populaire
Distribution de produits pétroliers	:	Garage
Artisanat prod. & vente	:	Iinu Asam (raquettes) Glenna Matoush
Foresterie	:	Aucune
Pourvoirie	:	Mezgouez Fishing Vieux Poste Louis Jolliet
Autres	:	Trapper Construction (équip.) Garage Longchap Trapper

MISTASSINI

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	4 458	8 528	3,69
Oie blanche	102	72	0,03
Bernache cravant	25	18	0,01
Huart	743	835	0,36
Canard	17 250	13 413	5,80
Sous-total		22 866	9,89
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	5 689	30 109	13,02
Loutre	715	3 198	1,38
Lynx	237	422	0,18
Rat-musqué	1 773	1 388	0,60
Renard & renard articque	144	0	0,00
Martre	352	0	0,00
Vison	1 158	0	0,00
Sous-total		35 117	15,19
PETIT GIBIER			
Porc-épic	638	1 392	0,60
Lièvre	5 409	4 645	2,01
Lagopède	3 663	1 311	0,57
Tétras	7 347	2 322	1,00
Sous-total		9 670	4,18
GROS GIBIER			
Orignal	516	106 177	45,92
Caribou	430	26 726	11,56
Ours noir	70	7 334	3,17
Ours polaire	0	0	0,00
Sous-total		140 237	60,65
POISSONS			
9 espèces	70 383	23 346	10,10
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	0	0	0,00
GRAND TOTAL		231 236	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .449

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 344

MISTASSINI

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
	Gouvernements		
	Fédéral et provincial	: 92 757	1,45
	Organismes Régionaux et locaux	: 1 093 248	17,08
	Entreprises autochtones	: 1 323 117	20,67
	allochtones	: 167 472	2,62
	Sous-total	: 2 676 594	41,81
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
	Allocations familiales	: 608 400	9,50
	Assurance-chômage	: 289 068	4,52
	Aide sociale	: 224 632	3,51
	Pension de vieillesse	: 410 000	6,40
	Programme des chasseurs	:2 193 167	34,26
	Sous-total	:3 725 267	58,19
TOTAL DES REVENUS BRUTS		:6 401 861	100,00
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES		: 6 401 861	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	2 004	3 194,54
PAR MENAGE :	320	20 005,82

MISTASSINI

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
CONSOMMATION			
	Achats locaux :		
	Achats extérieurs :		
	Sous-total :		
HABITATION		NON DISPONIBLE	
	Loyers :		
SERVICES			
	Essence, téléphone, transports, loisirs :		
DIVERS			
	Indéterminé :		
	TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES :		
	DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE :		

WASWANIPI

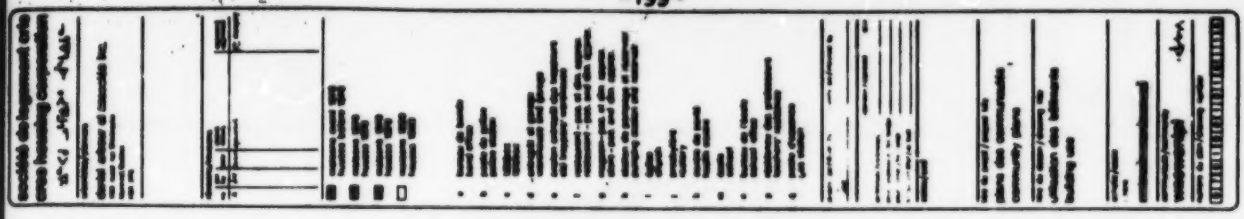

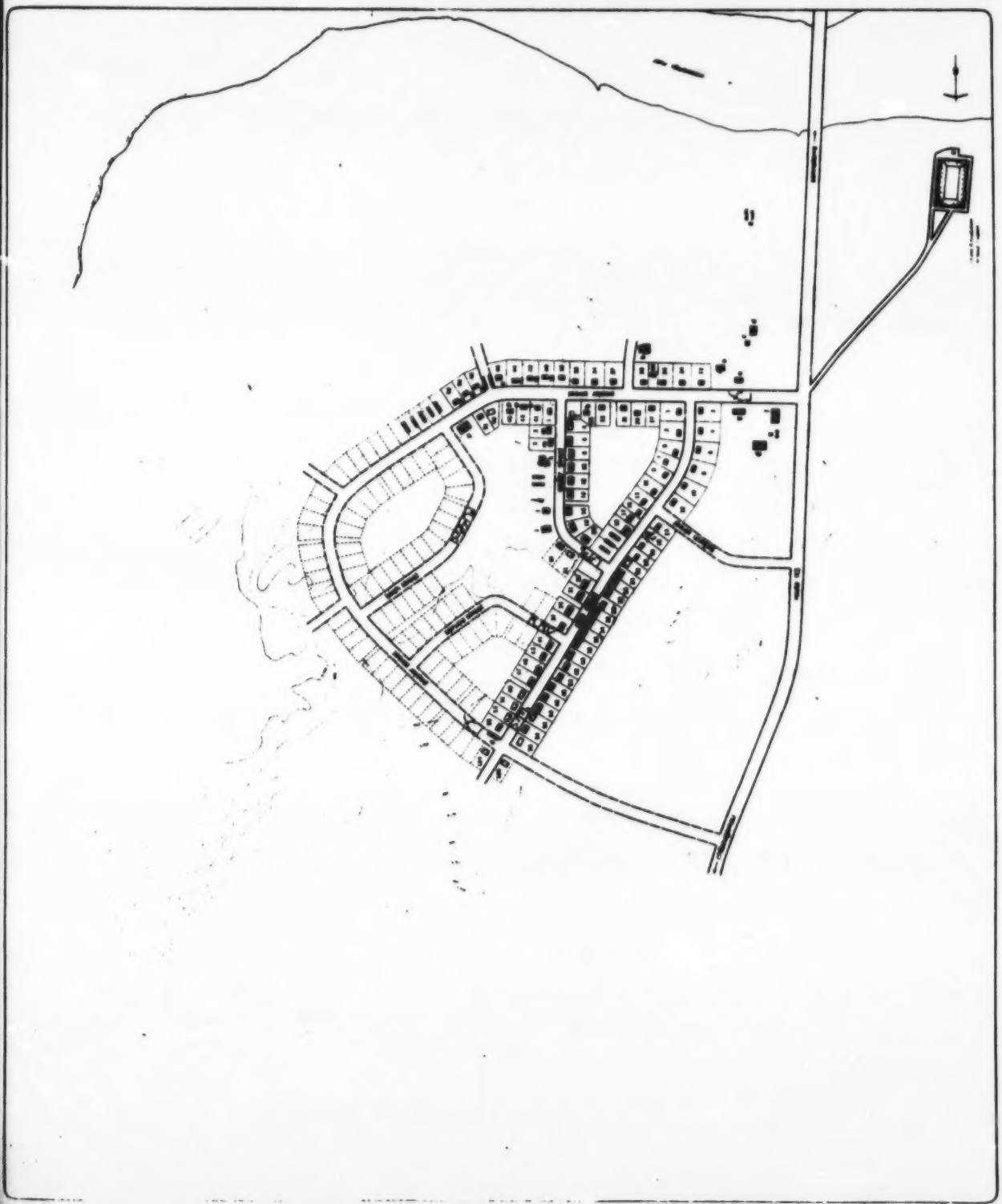

WASWANIPI

MUNICIPALITE

POSITION

Latitude nord	: 49° 45'
Longitude ouest	: 75° 58'
Distance en Km de	
Québec	: 615
Chibougamau	: 154

MILIEU MARITIME

Baie	:
Rivière	: Waswanipi

TERRITOIRE

Terres IA	: 364,9 km carrés
Terres IB	: 233,4 km carrés

ADMINISTRATION

Chef de bande	: Abel S. KITCHEN
Adresse du gérant de bande	: Conseil de bande de Waswanipi Waswanipi QC
Code postal	: JOY 3CO
Téléphone	: 753-2512

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'OEUVRE

POPULATION

Nombre de résidents cris en janvier 1982		:	550*
Nombre de ménages	cris	:	132
Nombre de personnes par ménage	cri	:	4,17
Nombre d'électeurs	cris	:	230
	allochtones	:	16

(* La population résidente effective est de 550 sur une population totale de 829)

MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE

				%
Population totale en janvier 1982	crie	:	829	100,00
Population de 15 à 65 ans	crie	:	506	61,04
Population active	crie	:	375	74,11
Nombre de salariés	cris	:	82	21,87
Nombre de chasseurs bénéficiaires du PRG	cris	:	185	49,33
Nombre de sans emploi		:	108	28,80

WASWANIPI

POPULATION CRIE SELON LES GROUPES D'AGE
(en janvier 1982)

Groupes d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
75- +	9	10	19	2,29
70-74	5	3	8	0,97
65-69	5	6	11	1,33
60-64	6	7	13	1,57
55-59	7	8	15	1,81
50-54	20	15	35	4,22
45-49	23	15	38	4,58
40-44	19	18	37	4,46
35-39	20	16	36	4,34
30-34	22	15	37	4,46
25-29	39	29	68	8,20
20-24	47	52	99	11,94
15-19	58	70	128	15,44
10-14	53	72	125	15,08
5- 9	57	66	123	14,84
0- 4	23	14	37	4,46
Total	413	416	829	100,00

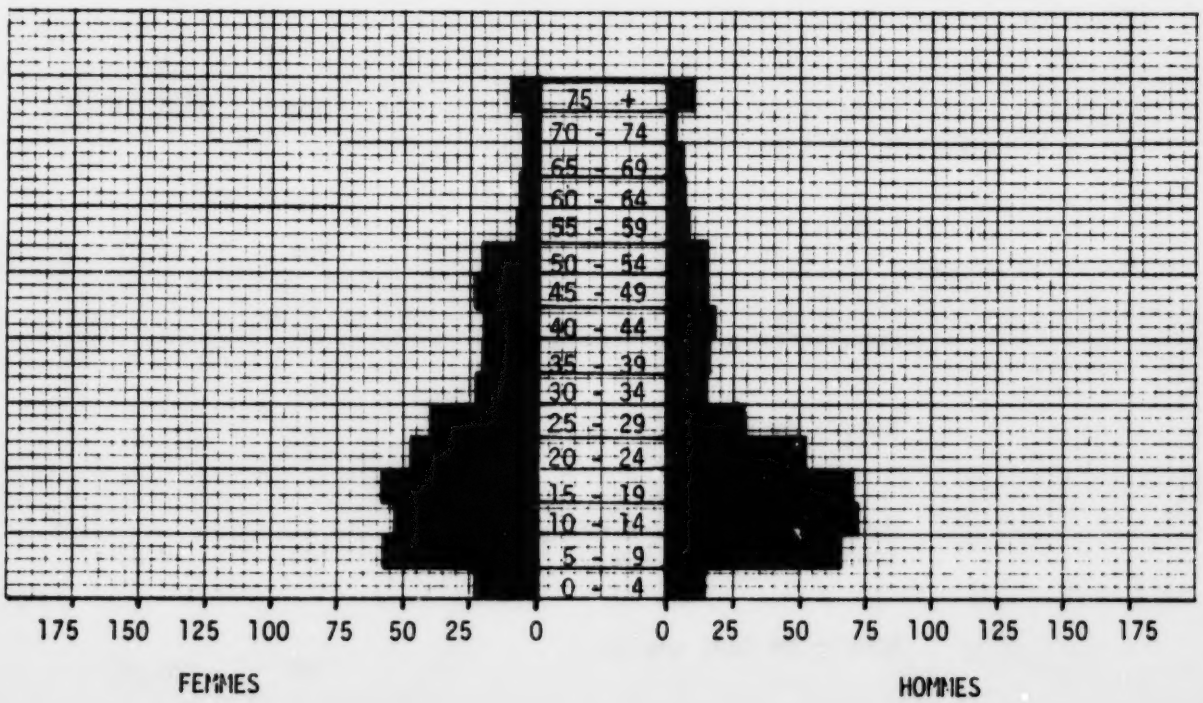

WASWANIPI

REPARTITION DE LA
MAIN-D'OEUVRE AUTOCHTONE
(en 1981)

SELON LE TYPE D'EMPLOI

Administratif	:	
Professionnel	:	
Technique	:	
De bureau	:	
Homme de métier	:	NON DISPONIBLE
Manoeuvre	:	
Chasseur-trappeur	:	
Total	:	

SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR

			%
Gouvernements			
fédéral	:	0	0,00
provincial	:	1	0,37
Organismes			
régionaux	:	34	12,73
locaux	:	1	0,37
Entreprises			
autochtones	:	46	17,23
allochtones	:	0	0,00
Chasseurs-trappeurs	:	185	69,29
Total	:	267	100,00

WASWANIPI

LISTE DES EMPLOYEURS (en 1981)

GOUVERNEMENTS

Fédéral :

Provincial : Sûreté du Québec

ORGANISMES

Régionaux : Administration régionale crie
Grand Conseil des Cris
Association des Trappeurs cris
Commission scolaire crie
Conseil cri de la santé

Locaux : Conseil de bande crie

ENTREPRISES

Autochtones : Compagnie de construction crie
Restaurant
Waswanipi Grocery

Allochtones :

WASWANIPI

ENSEIGNEMENT

Ecole locale : Elémentaire français et anglais

Secondaire français et anglais (1, 2)

	Cris	Allochtones
Enseignants	5	12
Suppléants	22	2

Autre personnel : Cadres et professionnels : 1

Soutien administratif : 6

Employés d'entretien : 6

Nombre d'élèves inscrits en 1982-83	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
	40	156	19	215

SANTE

Etablissement local : 1 Dispensaire
2 Lits d'observation

Personnel en poste : 2 infirmières

Services sociaux : Point de service du C.S.S. cri

Protection de la jeunesse : 1 délégué (travailleur communautaire)

Service à domicile : 1 auxiliaire familiale

WASWANIPI

SERVICES MUNICIPAUX

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Source	: Puits
Usine d'eau	: Propriété de la municipalité
Traitement	: Chloration
Equipement pour la distribution	: Système d'aqueduc
Lavoir communautaire	: Aucun

GESTION DES DECHETS

Equipement	: Système d'égouts 1 camion à benne

SERVICE DE VOIRIE

Longueur de rue	: 2,3 kilomètres
Equipement pour l'entretien	: NON DISPONIBLE
Locaux	:1 entrepôt 1 garage

PROTECTION INCENDIE

Equipement	:9 bornes-fontaines équipement minimum

WASWANIPI

ENERGIE

ELECTRICITE

Relié au réseau de l'Hydro-Québec
via le Poste d'Abitibi-Chapais
1 génératrice de secours

PRODUITS PETROLIERS

Nombre de réservoirs	:	Aucun
Capacité d'entreposage	:	
Propriété de	:	
Agent de distribution	:	

HABITATION

TYPE DE LOGEMENT

		Nombre
Min. Affaires indiennes	:	48
Société d'habitation Crie Modèle I	:	35
Autres	:	0
Nombre total de logements	:	83

BESOINS

Nombre de logements requis	:	144
Déficit actuel - 1983	:	109

AUTRES BATISSES

Tout genre	:	37

WASWANIPI

SERVICES COMMUNAUTAIRES

RELIGION

Catholique	: Aucune
Anglicane	: 1 temple 1 ministre ou un catéchiste
Autre	: Pentecôtiste

RECREATION ET LOISIR

Gymnase	: Aucun
Centre communaitaire	: Aucun
Bibliothèque	: Aucune
Aréna	: Aucune
Patinoire	: Une extérieure
Terrain de jeu	: Aucun
Champ de balle	: Un champ

JUSTICE

POLICE

Nombre de policiers	: amérindiens 2
Etablissement	: un poste de police avec deux cellules
District judiciaire de	: Abitibi

WASWANIPI

TRANSPORTS

MARITIME

Navigation	:	Aucune
Infrastructure portuaire	:	

AERIEN

Transporteur	:	Nordair via Chibougamau
Fréquence des vols	:	1 par jour
Longueur et type de piste	:	
Equipement	:	

TERRESTRE

Route	:	# 113, Val-d'Or - Chibougamau
Autobus	:	Aucun
Train	:	Aucun

COMMUNICATIONS

Poste	:	Bureau de poste local
Téléphonie	:	Service local et interurbain de Télébec
Radio	:	Société Radio Canada, SQN ondes courtes et FM

LOCAL

Radio communautaire	:	FM, local
Télévision	:	Privée, via le satellite
Journaux locaux	:	Aucun

WASWANIPI

COMMERCES ET ENTREPRISES (1984)

	Magasin général	: Waswanipi Store
	Dépanneur	: Aucun
	Restauration	: Restaurant Evelyne
	Hébergement	: Aucun
	Salle-billard	: Aucune
	Transport	: Transport scolaire
AU NIVEAU LOCAL	Banque	: Aucune
	Distribution de produits pétroliers	: Restaurant Evelyne
	Artisanat prod. & vente	: Aucun
	Foresterie	: Mishtuk Corporation
	Pourvoirie	: Aucune
	Autres	: Cooper Inc. (repair & const.)

WASWANIPI

ESTIME DE LA RECOLTE

MOYENNE ANNUELLE DE 1972 A 1979

	Nombre	Poids comestible Kilogrammes	%
SAUVAGINE			
Bernache canadienne	572	980	1,21
Oie blanche	4	5	0,01
Bernache cravant	85	23	0,03
Huart	99	100	0,12
Canard	3 098	2 377	2,93
Sous-total		3 485	4,29
ANIMAUX A FOURRURE			
Castor	2 464	14 719	18,14
Loutre	117	463	0,57
Lynx	84	200	0,25
Rat-musqué	1 344	830	1,02
Renard & renard articque	16	0	0,00
Martre	754	0	0,00
Vison	345	0	0,00
Sous-total		16 212	19,98
PETIT GIBIER			
Porc-épic	7	50	0,06
Lièvre	3 289	2 821	3,48
Lagopède	64	14	0,02
Tétras	2 901	912	1,12
Sous-total		3 797	4,68
GROS GIBIER			
Orignal	211	43 500	53,61
Caribou	3	222	0,27
Ours noir	19	1 687	2,08
Ours polaire	0	0	0,00
Sous-total		45 409	55,96
POISSONS			
9 espèces	49 174	12 238	15,08
MAMMIFERES MARINS			
Phoque & Béluga	0	0	0,00
GRAND TOTAL		81 141	100,00

Nombre moyen de kg/unité de consommation/jour : .358

Nombre moyen de chasseurs potentiels : 128

WASWANIPI

REVENUS DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

		$	%
SALAIRES ET REMUNERATIONS			
Gouvernements			
Fédéral et provincial	:	34 000	1,60
Organismes			
Régionaux et locaux	:	419 976	19,82
Entreprises			
autochtones	:	250 867	11,84
allochtones	:	0	0,00
Sous-total	:	704 843	33,26
PAIEMENTS DE TRANSFERT			
Allocations familiales	:	196 200	9,26
Assurance-chômage	:	105 771	4,99
Aide sociale	:	77 853	3,67
Pension de vieillesse	:	190 000	3,97
Programme des chasseurs	:	844 449	39,85
Sous-total	:	1 414 273	66,74
TOTAL DES REVENUS BRUTS	:	2 119 116	100,00
TOTAL DES REVENUS DISPONIBLES	:	2 119 116	

REVENUS DISPONIBLES	Nombre	$
PER CAPITA :	829	2 556,23
PAR MENAGE :	132	16 053,91

WASWANIPI

DEPENSES DE LA POPULATION AUTOCHTONE EN 1981

	$	%
CONSOMMATION		
Achats locaux	:	
Achats extérieurs	:	
Sous-total	:	
HABITATION	NON DISPONIBLE	
Loyers	:	
SERVICES		
Essence, téléphone, transports, loisirs	:	
DIVERS		
Indéterminé	:	
TOTAL DES DEPENSES AUTOCHTONES	:	
DEPENSES MOYENNES PAR MENAGE	:	

SOURCES

ADMINISTRATION REGIONALE CRIE
Preliminary Report
Socio Economic Study
Sectorial Overview
Economic Enterprises
Val-d'Or, 1983

ADMINISTRATION REGIONALE CRIE
Community Profiles, 1981
Economic Enterprises
Val-d'Or, 1983

CREE HOUSING CORPORATION
Housing and Infrastructure Program
1983 Planning Report
Val-d'Or, 1983

COMMISSION SCOLAIRE CRIE
Liste des employés
Val-d'Or, 1983

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES NASKAPIS
Bureau de la directrice générale
Montréal, 1984

COMITE DE RECHERCHE SUR LA RECOLTE PAR LES AUTOCHTONES DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUEBECOIS
"Terre d'abondance"
Etude sur l'exploitation de la faune par les Cris de la Baie-James de 1972 à 1979
Rapport final
Québec, 1982

SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE-JAMES
Connaissance du milieu des territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec
Montréal, 1978

DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS DU QUEBEC
Liste des électeurs, juin 1981
Gouvernement du Québec
Québec, 1981

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC
Le Nord du Québec - profil régional
Gouvernement du Québec
Québec, 1983

MINISTERE DES COMMUNICATIONS
Répertoire des moyens de communication en milieu autochtone
Gouvernement du Québec
Québec, 1983

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
La répartition des terres selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois (Carte)
Gouvernement du Québec
Québec, 1980

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
Bureau du coordonnateur
Gouvernement du Québec
Québec, 1984

MINISTERE DE LA JUSTICE
Bureau du coordonnateur
Gouvernement du Québec
Québec, 1984

MINISTERE DES TRANSPORTS
Bureau du coordonnateur
Gouvernement du Québec
Québec, 1984

SECRETARIAT DES ACTIVITES EN MILIEU AMERINDIEN ET INUIT
Bureau du secrétaire général associé
Gouvernement du Québec
Québec, 1984

NOTE

NOTE

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme
Direction générale de la recherche et de la planification

Imprimé au Québec